



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



France terre d'asile



Photographies de couverture : résidents du Cada d'Avranches (50)

© Neil Grant - www.photo-grant.com

Neil Grant, photographe professionnel est bénévole au Cada d'Avranches. Il accompagne l'équipe professionnelle lors de diverses activités organisées par le Cada.

L'exposition d'une soixante de ses portraits « Des images et des vies » s'est tenue du 1^{er} au 7 juillet 2019 à la bibliothèque d'Avranches. Nous le remercions chaleureusement de nous avoir permis de choisir parmi ses photos, ici recadrées, pour la couverture de notre rapport d'activité 2018. Nous remercions également les personnes qui ont accepté que leur image soit ainsi reproduite et diffusée.

Maquette et conception graphique : www.comme-quoi.fr

Impression : Encre Nous

ÉDITORIAL

Par **Thierry LE ROY** et **Pierre HENRY** Président et Directeur général de France terre d'asile

Près de 1 000 salariés, autant de bénévoles, ont été fortement sollicités en 2018 en tous points du territoire pour accueillir, informer, accompagner et héberger environ 12 000 personnes quotidiennement. Migrants primo-arrivants, demandeurs d'asile en cours de procédure, mineurs isolés étrangers (MIE) ou encore réfugiés statutaires ont eu ainsi recours à nos services dans des situations parfois extrêmement dégradées.

Ainsi en va-t-il du dispositif de premier accueil. En 2018, il a continué à être sous-dimensionné et indigne en de nombreux points du territoire, dans de grandes capitales régionales (Nantes, Rouen Nice, Marseille, Metz, etc.), ce qui a conduit à une nouvelle crise de l'hébergement pour les personnes migrantes. La nouvelle loi asile-immigration, définitivement adoptée en septembre 2018, n'a pas répondu au défi du premier accueil. Après la fermeture du Centre de premier accueil de la Chapelle à la fin du premier trimestre, à Paris, en dépit des cinq Centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) déployés en Île-de-France, le dispositif a été immédiatement saturé. France terre d'asile a documenté cette situation grâce à son service de maraude et aidé à la mise à l'abri d'urgence de migrants, placés sous divers statuts, tout au long de l'année.

Notre expertise puisée à la meilleure source, celle du terrain, nous a conduit à intervenir à de multiples reprises auprès des parlementaires, de diverses instances de concertation, pour faire part de nos analyses, de nos recommandations, tant sur la question des instruments européens de solidarité que sur le nécessaire équilibre des relations à construire avec les pays d'origine ou de transit, ou bien encore sur les insuffisances criantes du système d'asile français. Nous l'avons fait à chaque fois que cela a été possible et utile aux côtés des autres acteurs associatifs.

Cette ligne de conduite a été également la nôtre lorsqu'il s'est agi de contribuer à la réflexion du gouvernement et des départements sur l'évaluation de la minorité et de l'isolement des mineurs isolés étrangers (missions de réflexion bipartite État/départements nommée en novembre 2017, rapport rendu en mars 2018, accord État-départements conclu en mai 2018). Nous avons ainsi plaidé pour préserver le double principe de présomption de minorité et de danger, et publié en novembre 2018, un manifeste avec 21 propositions pour une protection effective des droits des MIE en France.

En 2018, l'absence d'unité européenne sur le sujet de l'asile et de l'immigration et l'approfondissement des lignes de fracture entre États membres s'est encore renforcée. Cela était visible à travers la gestion erratique des arrivées par la Méditerranée, la fermeture des ports et l'instrumentalisation du sujet migratoire par le nouveau gouvernement italien, la coopération renforcée avec la Libye où les personnes secourues en mer sont désormais majoritairement renvoyées, ou encore la criminalisation des ONG opérant dans la zone de sauvetage.

Face à ce repli et à la confirmation du manque de solidarité entre pays européens, nous avons accentué notre travail sur ces questions : table-rondes et colloques organisés en partenariat avec des organisations européennes et internationales, et notamment la fondation Heinrich Böll et nos amis allemands de Diakonie. Nous avons appelé à la mise en place d'un mécanisme régional de débarquement fondé sur le respect du droit d'asile et la solidarité, lancé une revue en ligne trimestrielle bilingue sur les questions européennes, et exhorter les États membres à sortir la réforme du règlement Dublin, de sa paralysie. La liste n'est pas exhaustive... Le Conseil d'administration s'est ainsi fortement mobilisé pour tenter de peser sur les débats en cours aux côtés de la société civile.

En 2018, France terre d'asile a également réalisé une grande consultation nationale interne afin de mieux cerner les besoins et les attentes de ses usagers, poursuivi l'information et la sensibilisation du grand public sur l'accueil des personnes en besoin de protection, mis l'accent sur l'apprentissage de la langue comme étape clé du parcours d'intégration et promu la mobilité des réfugiés. L'ensemble de ces actions ont contribué à faire vivre notre objet social en œuvrant à la sauvegarde du droit d'asile et de ses valeurs fondatrices tout en continuant à offrir aux usagers un accueil et un accompagnement de qualité.

SOMMAIRE

Éditorial	p. 3
Sommaire	p. 5
Les temps forts de l'année 2018	p. 6
Les chiffres de l'année 2018	p. 12
France terre d'asile sur le terrain	p. 13

Partie I

L'association France terre d'asile

L'historique de l'association	p. 16
Les missions de l'association	p. 19
Les instances au 31 décembre 2018	p. 20
Le comité de direction	p. 21
Le bénévolat au sein de France terre d'asile	p. 22

Partie II

Les activités de l'association en 2018

L'urgence et le premier accueil	p. 26
L'accompagnement et l'hébergement des demandeurs d'asile	p. 30
L'intégration des BPI et des migrants	p. 35
La protection des mineurs isolés étrangers	p. 40
L'aide aux étrangers retenus	p. 44
France terre d'asile en Tunisie : la maison du droit et des migrations	p. 46
L'expertise et le plaidoyer	p. 49
Publications de France terre d'asile	p. 53
France terre d'asile dans les médias en 2018	p. 54
Les ressources humaines	p. 57
Le centre de formation	p. 60
Le projet numérique Ensemble en France	p. 62

Partie III

Éléments financiers

Éléments financiers	p. 66
---------------------------	--------------

Annexes

Liste des acronymes	p. 74
Liste des centres et services de France terre d'asile	p. 75
Bulletins d'adhésion, de soutien et d'abonnement	p. 79

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2018

Adoption de la loi « asile et immigration » : plaidoyer en faveur d'un texte plus équilibré



Le premier semestre 2018 a été marqué par le processus d'élaboration du projet de loi relatif à l'asile et l'immigration. Annoncé le 5 septembre 2017 par le Président de République, il avait pour but l'amélioration du système d'accueil et d'intégration et la réduction de la durée de la procédure d'asile. L'avant-projet de loi diffusé en janvier 2018 présentait pourtant un texte déséquilibré de nature à fragiliser le droit d'asile et les droits fondamentaux des personnes concernées, suscitant inquiétude et désapprobation chez de nombreux acteurs du secteur. Du 13 février au 12 mars 2018, une grève sans précédent a été menée par les rapporteurs de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) pour dénoncer les conséquences du projet de loi sur leurs conditions de travail et la qualité des décisions, suivie par une grève du personnel de l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) le 21 février. Plusieurs associations et instances publiques (Défenseur des droits, Contrôleur

des lieux de privations) ont également exprimé leurs fortes préoccupations.

En tant qu'acteur historique du droit d'asile et association présente en rétention, France terre d'asile a joué un rôle actif pour promouvoir un système d'accueil à la fois protecteur et conforme aux objectifs fixés. Sollicitée par de nombreux parlementaires, elle a réalisé un travail de pédagogie dans le cadre d'auditions, de rencontres ou de visites de terrain. En février 2018, une série de recommandations et de propositions d'amendement pour un projet mieux équilibré a été adressée au Gouvernement et aux parlementaires. France terre d'asile soulignait ainsi que la question du premier accueil, non abordée par le projet de loi, constituait pourtant l'une des principales problématiques de l'asile en France. Elle préconisait par ailleurs de supprimer plusieurs mesures du projet de loi telles que la réduction des délais de recours auprès de la CNDA, la suppression du caractère suspensif du recours pour la majorité des personnes en procédure prioritaire, ou l'augmentation de la durée maximale en rétention, qui affaiblissent les garanties des demandeurs d'asile et étrangers retenus. De plus, le 6 avril 2018, France terre d'asile a organisé, avec le parrainage du député Jacques Maire, et en collaboration avec la Fondation Heinrich Böll France, une table ronde sur la comparaison de notre système d'asile avec le « modèle » allemand, souvent cité en exemple pour promouvoir le projet de loi. Après d'intenses débats parlementaires et l'échec d'une commission mixte paritaire, ce texte controversé a finalement été adopté le 1^{er} août et promulgué le 10 septembre 2018.

Si certaines recommandations de France terre d'asile, comme le maintien d'un délai de recours d'un mois devant la CNDA ou l'extension de l'accompagnement aux bénéficiaires d'une protection internationale non hébergés, ont été prises en compte, le texte final a maintenu le doublement de la durée de rétention et la réduction des droits des personnes déboutées du droit d'asile. Au final, ce nouveau texte comporte de réelles avancées en matière d'intégration, notamment par la généralisation des titres de séjour pluriannuels pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire et leurs familles. En revanche, il durcit fortement le volet éloignement en élargissant par exemple les possibilités de privation de liberté et limite les garanties procédurales des personnes déboutées à l'Ofpra, par exemple en supprimant le recours suspensif pour les personnes provenant de pays d'origine sûrs.

La poursuite d'un dispositif de premier accueil sous-dimensionné et indigne

À Paris, comme partout ailleurs en France, le sous-dimensionnement du dispositif de premier accueil a conduit à une nouvelle crise de l'hébergement pour les personnes migrantes. En dépit des alertes répétées de France terre d'asile sur la nécessité de repenser le premier accueil sur tout le territoire, la nouvelle loi asile-immigration n'a pas répondu aux problèmes existants.

À Paris, après 18 mois d'existence, le Centre de premier accueil de la Chapelle a fermé ses portes fin mars 2018. Pour le remplacer, cinq Centres d'accueil et d'examen des situations (Caes) ont été déployés en région parisienne. Ces Caes, expérimentés dans un premier temps dans le Pas-de-Calais, doivent permettre l'examen individuel des situations ainsi que l'orientation rapide des personnes vers d'autres structures du territoire français

en fonction de la situation administrative de chacun. Pourtant, ce dispositif a vite été saturé et plusieurs campements se sont rapidement reformés.

Face aux conditions d'extrême précarité dans ces camps, France terre d'asile et la Fédération des acteurs de la solidarité ont lancé une pétition pour demander une opération de mise à l'abri humanitaire d'urgence garantissant un hébergement digne, dans la durée, avec un accompagnement social et sanitaire. Signée par plus d'une trentaine d'associations et plus de 30 000 personnes, elle a permis, au mois de mai 2018, puis tout au long de l'été, la mise en œuvre d'opérations de démantèlement de ces campements et la mise à l'abri des personnes à la rue.

France terre d'asile s'est également associée, par le biais de son action de maraude, au projet de mise à l'abri via les Caes pour éviter la reconstitution des campements. Ce projet a permis l'orientation de près de 2 500 personnes vers un hébergement entre juin et décembre 2018.

En 2018, les campements sont par ailleurs aussi apparus dans d'autres villes, notamment à Nantes, Rouen, ou encore à Nice.



Maraude France
terre d'asile,
Paris

Un appui renforcé de l'État aux départements dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers

En 2018, 17 000 jeunes ont été reconnus mineurs, soit une augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente. Afin de répondre à cette hausse, plus de 3 000 places supplémentaires d'hébergement ont été créées par les Conseils départementaux sur le territoire français. France terre d'asile a été associée à l'adaptation du dispositif d'accompagnement, avec notamment la création de places supplémentaires dans les dispositifs existants en Île-de-France, dans le Pas-de-Calais, la Somme et le Calvados.

Comme annoncé par le Premier ministre en octobre 2017, une mission bipartite de réflexion sur les MIE a été nommée en novembre 2017. Suite à son rapport en mars 2018, un accord entre les départements et l'État a été conclu en mai 2018. En contrepartie du maintien de la compétence des départements dans l'accueil et la prise en charge des mineurs isolés étrangers, l'État s'est ainsi engagé à une implication budgétaire accrue sur la phase d'accueil et d'évaluation.

France terre d'asile s'est positionnée dès octobre 2017 pour rappeler la nécessité de préserver la compétence départementale, et a été auditionnée sur l'évaluation de la minorité et de l'isolement des MIE. Elle a plaidé, une fois de plus, pour que soit préservé en toutes circonstances le double principe de présomption de minorité et de danger. L'association a également publié en novembre 2018 un manifeste pour une protection effective des droits des MIE en France à travers 21 positions sur des sujets comme l'accueil sans discrimination, la santé, ou encore l'éducation.

Accueil de jour du service d'évaluation sociale des mineurs isolés étrangers de Créteil



Une stratégie nationale pour l'intégration et des mesures spécifiques pour les jeunes réfugiés

L'intégration des réfugiés est l'une des priorités du quinquennat du Président Emmanuel Macron. Suivant les conclusions intermédiaires de la mission « pour une politique ambitieuse d'intégration » confiée par le Premier ministre à Aurélien Taché, député du Val-d'Oise le Gouvernement a créé le 24 janvier 2018 la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DiAir) et nommé le Préfet Alain Régnier pour la diriger. Chargée de coordonner les différents acteurs impliqués et de soutenir des projets et initiatives concrètes pour élaborer « une nouvelle approche de l'intégration », la Délégation a lancé le 5 juin 2018 la Stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés.

Parmi les enjeux majeurs de la Stratégie nationale se trouve l'intégration des jeunes réfugiés de moins de 25 ans. S'ils ne trouvent pas d'emploi, ces derniers se retrouvent en effet sans ressources. Afin de répondre à ce défi et de favoriser le lien social, la DiAir a lancé le programme « Volont'R » qui vise à offrir à des jeunes

réfugiés l'opportunité de s'engager en faveur d'une mission d'intérêt général ou bien de révéler leur potentiel dans le cadre d'un parcours d'accès à l'emploi dans le cadre d'un service civique. Le programme s'adresse également aux jeunes citoyens français désirant s'engager dans une mission de service civique en faveur des réfugiés. France terre d'asile a signé en octobre 2018 une convention cadre afin de contribuer à la mise en œuvre du programme Volont'R.

Les jeunes réfugiés de moins de 25 ans ont également été identifiés comme public cible du Grand plan d'investissement sur les compétences, doté de 15 millions d'euros, lancé par le ministère du Travail. Ce plan est destiné à soutenir les actions d'intégration socioprofessionnelle des réfugiés, France terre d'asile participera à la mise en œuvre de plusieurs projets locaux.

En parallèle, France terre d'asile a poursuivi son travail de terrain avec les missions locales afin que les réfugiés de moins de 25 ans puissent accéder plus facilement au dispositif « Garantie jeunes ». Dans ce contexte et à l'occasion de la création du Centre provisoire d'hébergement (CPH) de Saint-Lô, dans la Manche, France terre d'asile a par exemple signé en octobre 2018 une convention expérimentale avec la Mission locale. Cette expérimentation doit déboucher sur la mise en place au printemps 2019 d'une convention cadre avec l'Union Nationale des Missions Locales afin de développer cette pratique sur tous les territoires où nous intervenons.



L'Europe en panne : la solidarité comme seule issue

En 2018, le nombre de demandes de protection a fortement diminué en Europe : 634 700 demandes ont été déposées dans les différents pays de l'Union européenne (UE), contre 728 470 un an plus tôt, soit un retour à un niveau similaire à celui de 2014. Pourtant, les gouvernements des États membres ont continué à durement s'opposer sur ce sujet, sans parvenir à mettre en place une politique migratoire européenne efficace et durable.

Cette fracture européenne s'est particulièrement reflétée dans la gestion des arrivées par la Méditerranée. Fermeture des ports par le nouveau gouvernement italien, coopération renforcée avec la Libye où les personnes secourues en mer sont désormais majoritairement renvoyées, criminalisation des ONG opérant des bateaux de sauvetage... 2018 a été marquée par un repli et une confirmation du manque de solidarité entre pays européens.

Pour débattre du rôle de la France et de l'UE en Libye et dans la région du Sahel, et pour réfléchir à la coopération avec les États concernés et aux moyens de protection des réfugiés, France terre d'asile a organisé en janvier 2018 une table-ronde avec Vincent Cochetel, envoyé spécial du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés en Méditerranée centrale. Suite au blocage du navire Aquarius, France terre d'asile a appelé à un mécanisme régional de débarquement fondé sur le respect du droit d'asile et la solidarité. Peu après, la Commission européenne proposait, en juin 2018, de créer des « centres contrôlés » et des « plateformes de

débarquement ». Ces propositions sont néanmoins dans l'impasse, faute de pays volontaires pour les accueillir.

Dans ce contexte où l'action à l'échelle européenne est pourtant plus que jamais indispensable, France terre d'asile a lancé en 2018 « Vues d'Europe », une revue en ligne trimestrielle bilingue. Elle vise à décrypter les tendances européennes en matière de migration *via* des analyses, des tribunes, et des articles d'actualité, comme par exemple sur la situation en mer Méditerranée et les actions envisagées par l'UE pour y répondre.



L'association a aussi pris position tout au long de l'année 2018, plus encore qu'en 2017, pour une solidarité réelle des gouvernements européens sur la question de l'asile, en défendant notamment la liberté d'accès à la demande d'asile aux frontières de l'Europe, et en exhortant les États membres à sortir la réforme du règlement Dublin de sa paralysie.





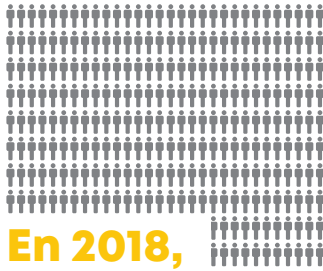
Consultation nationale des usagers : écouter nos bénéficiaires pour améliorer nos pratiques

Ces dernières années, plusieurs changements majeurs ont impacté France terre d'asile, exigeant une adaptation rapide à l'évolution du public et des conditions d'accueil. C'est pourquoi il nous a paru essentiel d'écouter les bénéficiaires eux-mêmes, et de recueillir leur opinion sur nos services. Pour la première fois, un projet de consultation nationale des usagers a donc été initié en janvier 2018. À l'aide d'un questionnaire traduit en 11 langues et de 5 entretiens en groupe, près de 45 de nos établissements et plus de 10 000 bénéficiaires tous dispositifs d'accueil confondus ont participé à cette consultation. Interrogés sur leur lieu d'accueil,

la communication avec l'équipe sociale, la qualité de l'accompagnement, leurs conditions d'hébergement, les usagers de France terre d'asile ont pu exprimer leur degré et leur source de satisfaction à travers le questionnaire traduit. Les entretiens en groupe ont permis de laisser libre cours aux échanges et de connaître davantage leurs besoins.

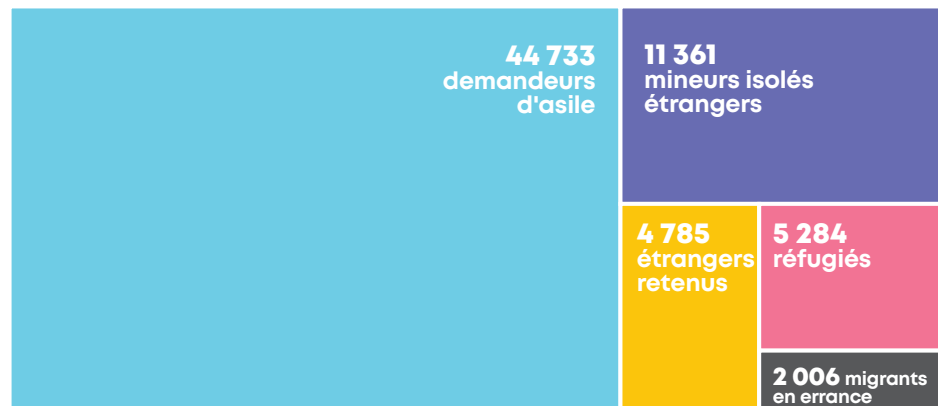
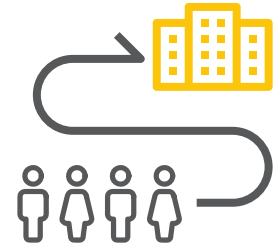
Les résultats montrent de forts taux de satisfaction vis-à-vis des services de France terre d'asile, en particulier concernant la qualité de l'accompagnement social et juridique, le lieu d'accueil sécurisé et l'hébergement en diffus qui permet un contact direct avec la société française. Le public reste globalement marqué par les conditions de précarité et d'incertitude qui ont caractérisé leurs premiers pas en France. Ils aspirent par ailleurs à plus d'espace et de confort en terme d'hébergement, souhaiteraient bénéficier de plus d'information et de cours de français et avoir davantage l'opportunité de contribuer à la société française. Sur la base de cette large consultation, plusieurs orientations ont été élaborées afin de prendre en compte l'avis des bénéficiaires, dans un processus d'amélioration continue des pratiques et des services de France terre d'asile.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2018



En 2018, France terre d'asile a aidé 69 061 personnes en besoin de protection

9 074 places d'hébergement sont gérées par France terre d'asile

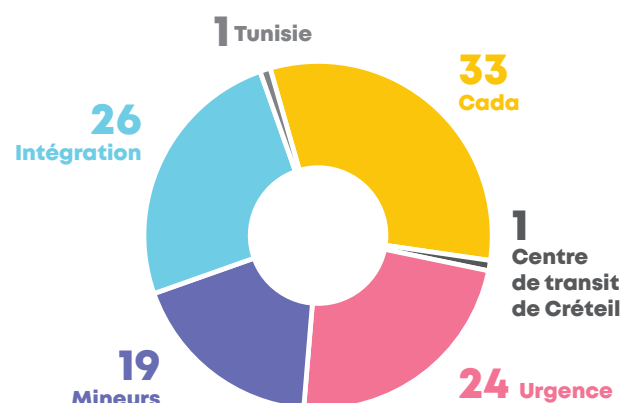
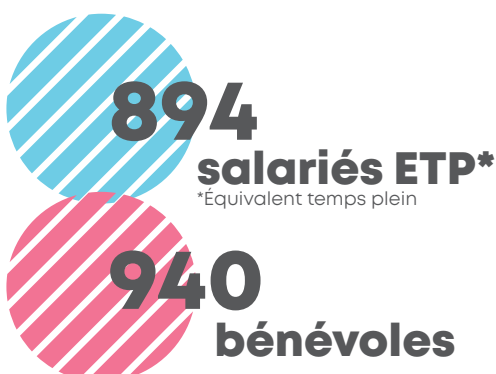


104

Dispositifs et services d'aide aux demandeurs d'asile, MIE et réfugiés sont animés par France terre d'asile

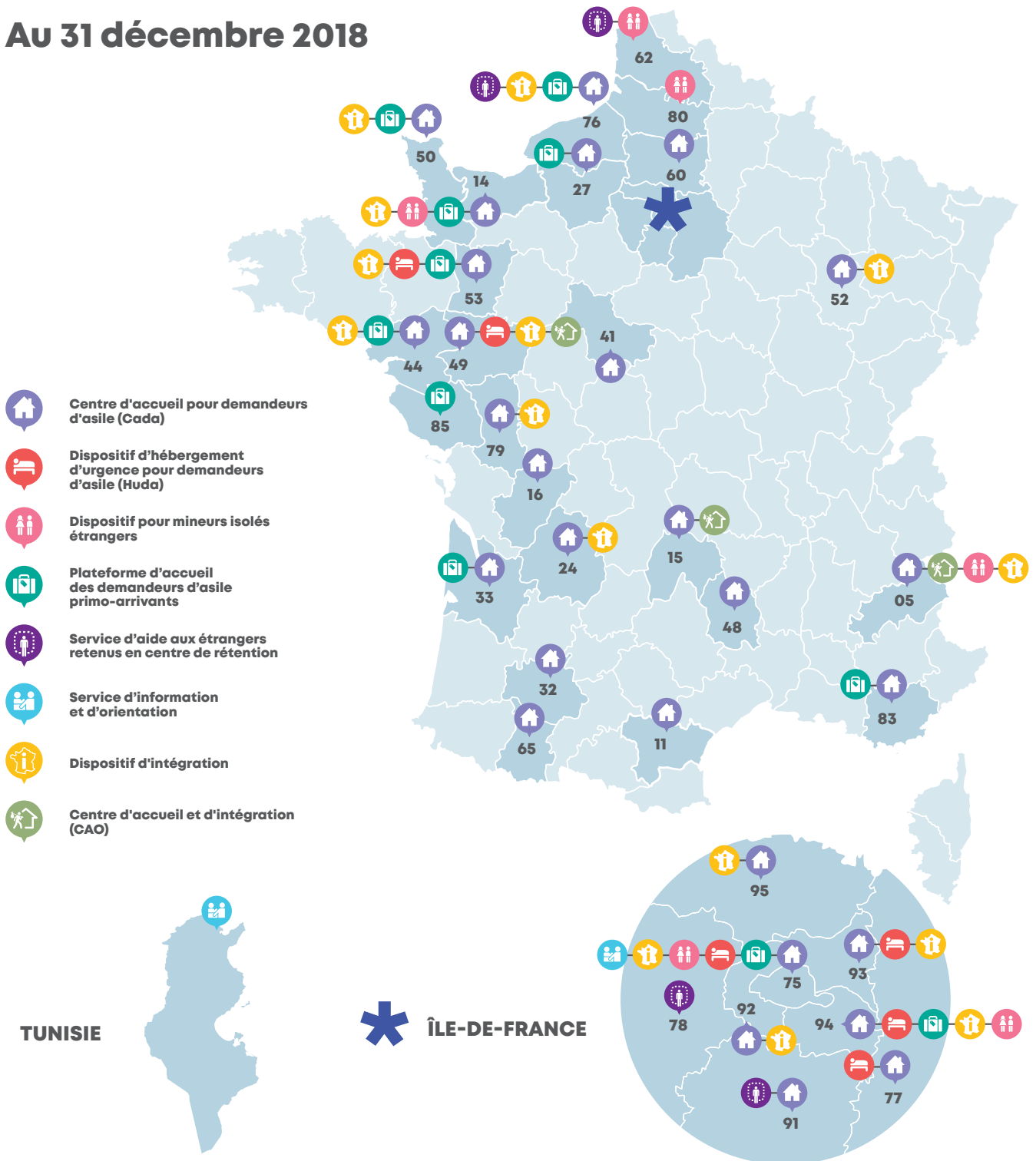
Au 31 décembre 2018

Répartition des dispositifs par domaine d'intervention



FRANCE TERRE D'ASILE SUR LE TERRAIN

Au 31 décembre 2018





L'association France terre d'asile



01.

L'HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

« DE LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE ET DU DROIT
DES ÉTRANGERS »

France terre d'asile a été créée en 1971 afin de promouvoir et de défendre le droit d'asile, une spécialisation jusqu'alors inédite dans le paysage des structures militantes pour les droits de l'Homme. Issus de milieux intellectuels provenant de la Résistance, mais aussi du réseau Curiel, d'associations chrétiennes et laïques, ses fondateurs s'engagent dans un rôle de médiation avec les pouvoirs publics. Ils insufflent également à l'association une forte volonté d'agir sur le terrain en faveur des nombreux réfugiés qui affluent au gré de l'actualité.

1971-1980 : La mise en place de l'action de France terre d'asile et du dispositif national d'accueil

Lors du coup d'État au Chili de septembre 1973, France terre d'asile se mobilise et propose à des associations de se regrouper au sein d'un comité de coordination pour l'accueil des réfugiés du Chili qui permettra de rassembler plus de 25 associations et groupements pendant plus de deux ans. Dans ce même temps, elle participe à la mise en place d'un dispositif d'accueil au titre de l'aide sociale dans les centres provisoires d'hébergement (CPH). De nombreuses nationalités d'Amérique latine sont dénombrées parmi ces arrivées officielles auxquelles s'ajoutent les arrivées spontanées. Fin 1974, ce sont près de 30 CPH qui ont été mobilisés ou créés pour l'accueil de ces populations.

Ayant prouvé ses compétences dans le domaine de l'accueil d'urgence, France terre d'asile est missionnée en 1975 pour organiser, aux côtés d'autres structures partenaires, l'accueil des nombreux réfugiés provenant de l'Asie du Sud-Est. France terre d'asile se voit confier la responsabilité des centres de transit, de la prospection en vue de l'ouverture des centres d'hébergement et du contrôle du processus de première insertion. De mai 1975 à la fin février 1980, 63 056 réfugiés originaires pour la presque totalité des trois pays de l'ancienne Indochine sont accueillis officiellement en France.

Ces deux missions ont permis de renforcer le rôle de coordinateur et la position de médiateur privilégié de France terre d'asile avec le gouvernement durant cette période de mise en place du dispositif national d'accueil (DNA), dont la gestion lui est confiée.

Création de l'association France terre d'asile

Organisation de l'accueil des réfugiés du Chili fuyant la dictature, aux côtés de 25 autres associations

Mission de coordination de l'accueil des réfugiés provenant d'Asie du Sud Est aux côtés d'autres structures partenaires

France terre d'asile se voit confier la gestion du dispositif national d'accueil (DNA)

1971

1973

1975

1980

1980-1998 : France terre d'asile au cœur de la réorganisation du dispositif national d'accueil

En 1990, France terre d'asile gère depuis plus de 10 ans le dispositif national d'accueil et tient toujours le secrétariat de la Commission nationale d'admission. Cette commission a pour objet de répartir les réfugiés des centres de transit vers les CPH. Impliquée très fortement dans la Commission de sauvegarde du droit d'asile, France terre d'asile milite pour que la France respecte ses obligations en matière d'asile. Cet engagement de l'État nécessite impérativement qu'il se constitue partie prenante dans l'organisation et le financement d'un dispositif d'accueil permettant de pérenniser une action qui ne pourrait l'être si elle dépendait uniquement des dons.

En 1991, le gouvernement scinde le DNA en deux et retire le droit au travail aux demandeurs d'asile. Les structures existantes vont ainsi transformer leur statut en CPH réservés aux réfugiés ou en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). Le dispositif tel que nous le connaissons actuellement se constitue donc à cette période ainsi que la définition du statut de demandeur d'asile. Le Cada France terre d'asile de Créteil ouvre ses portes en 1991 et conserve en parallèle son activité de transit. En 1993, un CPH d'une capacité de 50 places s'ajoute aux activités de l'établissement. En 1995, France terre d'asile ouvre un deuxième Cada dans la commune de Senlis.

Contrairement à ce que le gouvernement pensait, la demande d'asile, qui avait fortement augmenté en 1990-1991, chute spectaculairement entre 1992 et 1996 pour se stabiliser, en 1997, à 17 000 demandes. Cependant, à la fin de la décennie, la crise des Balkans et l'intervention de l'Otan vont entraîner le déplacement de centaines de milliers de réfugiés aux portes de l'Union européenne. Les demandes d'asile repartent à la hausse dans toute l'Europe.

1998-2006 : La nationalisation du secteur de l'asile et l'influence croissante de l'Union européenne

En mars 1999, le dispositif national d'accueil compte 63 Cada dont deux centres de transit et 28 CPH répartis sur l'ensemble du territoire français, pour une capacité d'environ 4 000 places. Il est insuffisant pour faire face à plus de 30 000 demandes d'asile annuelles.

Pendant ce temps, France terre d'asile se mobilise fortement en faveur des mineurs isolés demandeurs d'asile dont les flux augmentent en 1996-1997. France terre d'asile travaille alors activement sur cette nouvelle problématique et fonde, en 1999, le Caomida, l'unique centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés étrangers demandeurs d'asile en France. Par ailleurs, donner un contenu social au droit d'asile a toujours été une préoccupation de France terre d'asile. Avec la création du département Intégration, c'est une action concrète en faveur des réfugiés et des migrants de droit qui est entreprise avec la mise en place de dispositifs originaux d'accompagnement à l'emploi, au logement, à la formation, à la mobilité géographique et professionnelle.

Les équilibres négociés durant les années 1980 et la répartition des missions entre les associations intervenant sur le champ de l'asile sont questionnées dès 2000 et imposent une modification du fonctionnement des organisations. France terre d'asile se professionnalise tout en conservant sa fonction de porte-voix des exilés. L'association entreprend également une politique d'implantation en province. Entre 2001 et 2006, France terre d'asile ouvre 26 structures sur l'ensemble du territoire.

Fin 2003, la mission d'animation et de coordination du DNA que France terre d'asile assumait depuis 30 ans est transférée à l'Office des migrations internationales (OMI), aujourd'hui l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii). Le ministère des Affaires sociales confie de nouvelles missions à France terre d'asile, portant principalement sur l'intégration des réfugiés. Entre 2003 et 2005, l'Union européenne adopte une série de directives et de règlements afin d'harmoniser l'exercice

Création du centre de formation de France terre d'asile

Élargissement des activités à l'intégration des réfugiés et à la protection des mineurs isolés étrangers (ouverture du Caomida)

Adhésion au Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (Ecre)

Reprise par l'État de la mission de coordination du DNA

2001 - 2006 : Ouverture de 26 Cada sur le territoire national

1997

1999

2002

2003

2006

du droit d'asile en Europe. Parallèlement, France terre d'asile renforce son action européenne, notamment par le biais du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (Ecre), le principal réseau d'associations européennes d'aide aux réfugiés.

2007-2017 : La défense du secteur de l'asile et la diversification des activités de France terre d'asile

En 2007, le secteur de l'asile passe sous la seule autorité du ministère de l'Immigration. Le remaniement de novembre 2010 parachève un mouvement initié dès 2002 et transfère les questions d'asile au ministère de l'Intérieur. Au niveau local, la régionalisation du premier accueil des demandeurs d'asile et la réorganisation des services déconcentrés de l'État, en particulier la disparition des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, entraînent une grande confusion sur fond de réduction des crédits et de remise en question des missions des opérateurs de l'asile. De 2010 à 2014, le budget consacré en centre d'accueil par demandeur d'asile subit ainsi une coupe de 8 %. Sur cette période, moins d'un demandeur d'asile sur deux est hébergé.

Ce mouvement de plus grand contrôle des demandeurs d'asile se déroule dans un contexte européen où souffle le vent de la fermeture des frontières et de transfert de responsabilité vers les pays tiers. Les propositions de 2008 de la Commission européenne visant à la mise en place d'une procédure commune et d'un statut uniforme sont rejetées par les États membres, mise à part la création du bureau d'appui européen pour l'asile qui ouvre ses portes en 2011. Les négociations sur le paquet asile qui s'achèvent en 2013 consacrent indirectement la remise en cause du processus d'harmonisation des conditions d'exercice du droit d'asile dans l'Union européenne.

Face à la crise accrue de l'accueil, les autorités décident de lancer une réforme de l'asile de grande ampleur en 2013. Après une phase de consultation, le projet de loi est adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 16 décembre 2014. Si l'objectif est salubre, un doute persiste sur les moyens qui seront alloués à la mise en œuvre de la future loi. Par ailleurs, l'acteur associatif, pilier du secteur de l'accueil depuis sa création, voit encore son rôle réduit au profit des opérateurs étatiques : Ofii et Ofpra.

Dans ce contexte, France terre d'asile œuvre à la défense du secteur de l'asile afin de préserver la finalité première de cette politique publique : la protection des réfugiés. Parallèlement, elle continue de diversifier son champ d'action. Elle renforce son activité auprès des mineurs isolés étrangers en participant au dispositif parisien de mise à l'abri et d'orientation et en créant des services d'accueil de ces mineurs en Île-de-France et en province. À partir de 2008, France terre d'asile participe activement à l'accueil et à l'intégration des réfugiés accueillis en France par le biais de programmes de réinstallation. Depuis le 1er janvier 2010, France terre d'asile intervient dans les centres de rétention administrative, aux côtés de quatre autres associations, en vue de garantir l'exercice effectif des droits des étrangers retenus. Depuis 2012, France terre d'asile a ouvert une maison du droit et des migrations à Tunis visant à renforcer les capacités de la société civile tunisienne et à initier un dialogue avec les autorités.

La montée du populisme et du sentiment anti-immigré dans une Europe en crise politique, économique et morale constituent les principaux défis qui s'imposent aujourd'hui à France terre d'asile pour offrir aux réfugiés et aux migrants de droit des conditions d'accueil décentes. Il s'agit d'une page de l'histoire de l'asile et de la protection qui s'écrit et à laquelle France terre d'asile prendra toute sa part avec force, fidèle à l'état d'esprit de ses fondateurs.

Création d'une direction de l'Intégration des réfugiés et d'une direction de la Protection des MIE renforçant la coordination des actions en faveur de ces publics

Début de l'intervention en centres de rétention administrative

Ouverture d'une section locale en Tunisie, Terre d'asile Tunisie

Création d'une Direction de l'urgence afin de répondre aux besoins croissants des primo-arrivants

2008

2010

2012

2015

LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

PROMOUVOIR LE DROIT D'ASILE ET LE DROIT DES ÉTRANGERS EN FRANCE ET EN EUROPE

France terre d'asile mène un travail juridique et politique, des actions d'information, des démarches ainsi que des interventions auprès des organismes publics et privés concernés. Membre du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (Ecre), France terre d'asile intervient régulièrement auprès des plus hautes instances françaises et européennes pour la défense du droit d'asile et du droit des étrangers.

ACCUEILLIR ET INFORMER LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES MIGRANTS DE DROIT

France terre d'asile accueille, informe et oriente les demandeurs d'asile en fonction des besoins repérés (hébergement d'urgence, point repas, vestiaire, etc.). Elle leur apporte une aide administrative et sociale, du début de la procédure jusqu'à la détermination ou non de la qualité de réfugié. Elle accompagne les demandeurs d'asile qui sollicitent un hébergement dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) et les assiste dans l'élaboration de leur demande. Par ailleurs, France terre d'asile soutient les primo-arrivants dans leurs premières démarches administratives par la délivrance d'une domiciliation postale, l'ouverture d'un compte postal en vue de recevoir l'allocation pour demandeurs d'asile, l'ouverture des droits pour l'immatriculation à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ainsi que l'ouverture des droits à la couverture médicale universelle (CMU).

HÉBERGER ET ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES RÉFUGIÉS DANS DES STRUCTURES SPÉCIALISÉES

France terre d'asile gère dix structures de premier accueil des demandeurs d'asile (Spada) et plusieurs points d'information à destination des demandeurs d'asile et réfugiés ainsi que trente-trois centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). Les demandeurs d'asile hébergés dans les Cada obtiennent une assistance sociale et juridique ainsi que des animations socioculturelles et un accompagnement vers la scolarisation pour les enfants. Les réfugiés et régularisés sont hébergés et accompagnés dans des dispositifs temporaires d'hébergement et d'accompagnement socioprofessionnel.

CONDUIRE DES PROJETS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES RÉFUGIÉS ET DES MIGRANTS DE DROIT

France terre d'asile œuvre pour que la question de l'intégration de ceux à qui notre pays a accordé sa protection et qui sont destinés à demeurer durablement en France, soit partie prenante dans le droit d'asile.

ACCUEILLIR ET PROTÉGER LES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

France terre d'asile gère dix-neuf dispositifs pour mineurs isolés. Ces dispositifs accueillent et apportent une aide spécifique liée à la demande d'asile et à la protection de l'enfance. À Paris, le dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers regroupe cinq structures destinées à l'accueil, l'hébergement, l'évaluation des situations, l'accompagnement et l'orientation des mineurs isolés étrangers vers les services sociaux du département.

FORMER LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR

France terre d'asile propose aux travailleurs sociaux et à l'ensemble des professionnels confrontés aux problématiques migratoires des formations sur les différents aspects de l'accompagnement juridique, social et psychologique des demandeurs d'asile, ainsi que sur l'insertion socioprofessionnelle des réfugiés.

AIDER À L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES PLACÉES EN CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

France terre d'asile assure une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes placées en centre de rétention administrative. Elle participe chaque année à la rédaction du rapport annuel sur les centres et locaux de rétention administrative avec les cinq autres associations présentes dans ces lieux d'enfermement.

LES INSTANCES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Le 30 juin 2018 s'est déroulée la 48^e assemblée générale, à l'issue de laquelle les rapports d'activités et financiers ont été adoptés à l'unanimité.

Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises sous la présidence de M. Thierry LE ROY.

En 2018, le Conseil d'administration a continué à se réunir mensuellement au sein de la Commission dédiée aux questions européennes, animée par le Président, Thierry Le Roy. Cette Commission a travaillé sur l'actualisation et le développement des positions européennes de l'association, notamment par le biais de publications de tribunes.

Dans le contexte des négociations européennes sur la réforme du Régime d'asile commun, l'accent a été mis sur la coopération avec les pays tiers, les dangers de l'application du concept de « pays tiers sûrs » ou la nécessité de réformer le système de « Dublin ». Le CA s'est aussi penché sur la question de la solidarité entre États membres, en particulier dans le cadre des débarquements en Méditerranée.

2018 a aussi été marquée par le lancement d'un projet de rencontres européennes, d'abord en France et en Allemagne, puis dans d'autres pays, sur l'enjeu démocratique de l'accueil des réfugiés. En coopération avec la Fondation Heinrich Böll France, une première rencontre a été organisée en mars 2019. Elle a débouché sur la signature de la « Déclaration de Paris » par une quinzaine d'associations françaises et allemandes, dont les principaux acteurs du secteur dans les deux pays.

La composition du conseil d'administration est la suivante :

Conseil d'administration

Dominique ATTIAS
Jacqueline BENASSAYAG
Serge BLISKO
Florence BRAY
Jacqueline COSTA-LASCOUX
Georges DAGHER
Paulette DECRAENE
Hélène DELMOTTE
Patrick DENELE
Romuald DZOMO
Jean-Luc GONNEAU
Chantal JOURDAN
Alain LE CLEAC'H
Thierry LE ROY - Président
Alain MONOD
Michèle PAUCO
Nicole QUESTIAUX
Agnès REBUFFEL
Jacques RIBS - Président d'honneur
Annie SNANOUDJ-VERBER
Matthieu TARDIS
Frédéric TIBERGHEN
Mohammed Adnène TROJETTE
Catherine WIHTOL DE WENDEN
Iradj ZIAI

Le bureau est constitué des administrateurs suivants :

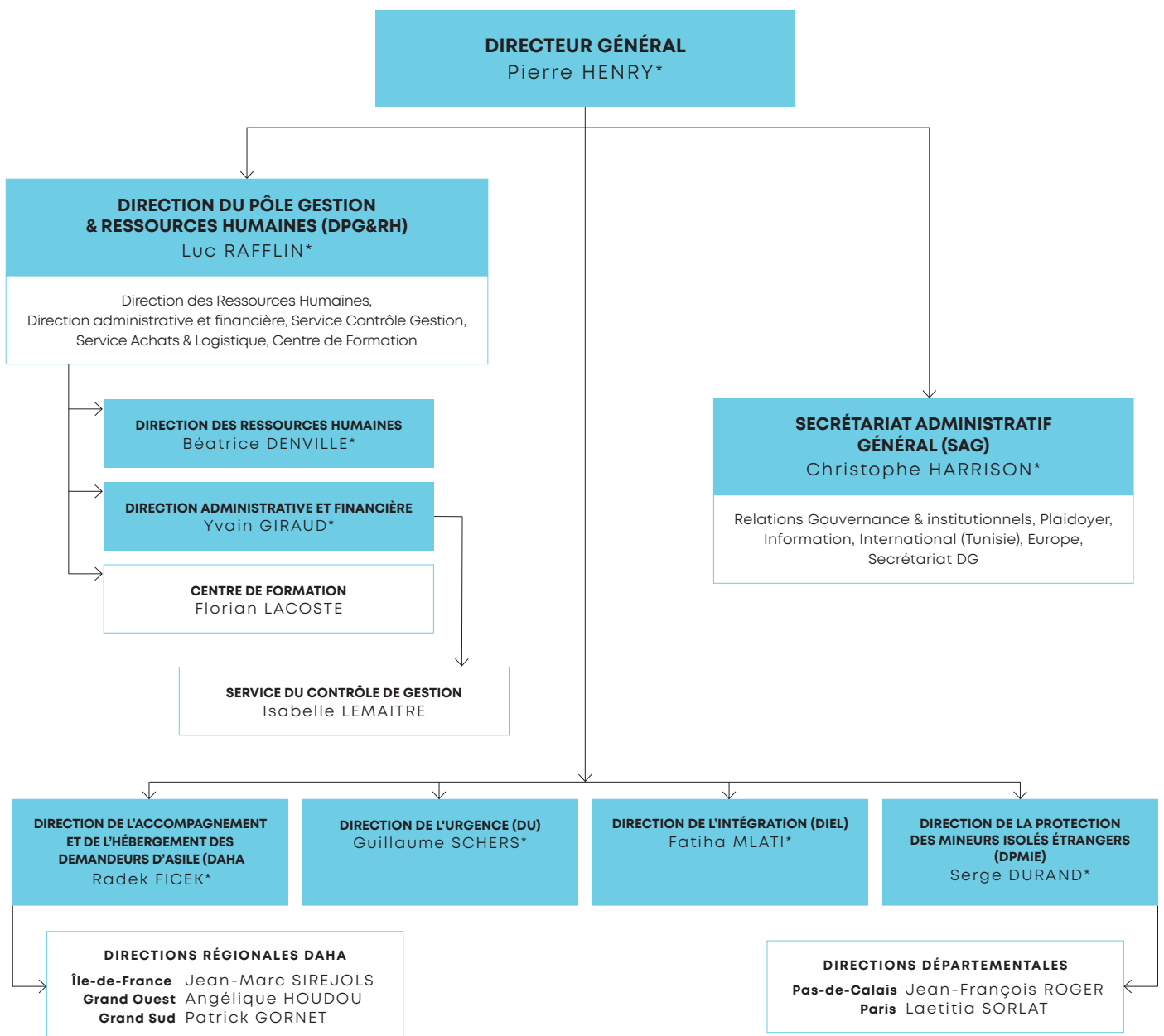
Jacqueline BENASSAYAG (Secrétaire générale)
Jean-Luc GONNEAU (Trésorier)
Chantal JOURDAN
Alain MONOD
Thierry LE ROY (Président)
Nicole QUESTIAUX
Frédéric TIBERGHEN

En 2018, le bureau s'est réuni à dix reprises, en présence de Pierre HENRY, directeur général.

La Commission dédiée aux questions européenne créée en 2017 poursuit ses travaux.

LE COMITÉ DE DIRECTION

Actualisé à la date du 1^{er} juillet 2019



Le Comité de direction exerce un rôle opérationnel d'application du projet associatif, des orientations et objectifs stratégiques définis par la Direction générale et les instances pour chacune des directions thématiques. Il est composé du Directeur général, du Directeur du pôle gestion et ressources humaines en charge des fonctions « supports » de l'association, du responsable du secrétariat administratif général, du Directeur de l'accompagnement et hébergement des demandeurs d'asile, du Directeur de l'urgence, de la Directrice de l'intégration par l'emploi et le logement, du Directeur de la protection des mineurs isolés étrangers, de la Directrice des ressources humaines et du Directeur administratif et financier.

*Membres permanents du CODIR

LE BÉNÉVOLAT AU SEIN DE FRANCE TERRE D'ASILE

En 2018, 940 bénévoles sont intervenus, en complémentarité de nos équipes de terrain. Engagés au quotidien, ils participent activement à l'objet social de l'association en apportant leurs compétences aux résidents, réfugiés et mineurs isolés étrangers de nos centres.

Les cours de français, l'interprétariat et la traduction, le soutien scolaire, l'animation d'ateliers et de sorties culturelles, sont les principales activités qui permettent aux bénévoles de s'investir concrètement dans la défense du droit d'asile et l'accompagnement des personnes bénéficiaires d'une protection internationale.

L'engagement bénévole peut également prendre la forme particulière du parrainage citoyen.

L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

France terre d'asile considère l'apprentissage du français comme une étape essentielle vers l'intégration. Quelques 200 bénévoles aux profils variés dispensent des cours de français langue étrangère auprès des demandeurs d'asile non francophones accueillis en Cada. Dans les dispositifs pour mineurs isolés étrangers, ces cours sont dispensés par des salariés tandis que les réfugiés bénéficient d'une formation linguistique dans le cadre de leur contrat d'intégration républicaine signé avec l'Ofii.

L'INTERPRÉTARIAT

L'équipe du Service d'aide aux étrangers retenus (Saer), s'appuie sur l'aide de 295 bénévoles pour assurer l'interprétariat lors des entretiens menés dans les centres de rétention administrative. Le service dispose d'un réseau de personnes bénévoles qui recouvre près de 70 langues. Il lui permet de réaliser sa mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes enfermées et de leur garantir le meilleur suivi possible. Le recours aux interprètes bénévoles constitue dans certains cas l'unique moyen pour pouvoir communiquer avec la personne retenue, et s'avère donc indispensable pour l'exercice des droits de ces personnes.

Zoom sur les ateliers de Marcelo P. au centre France terre d'asile d'Aurillac

Monsieur Marcelo P., animateur de prévention de santé publique à la retraite, mène depuis 2016 des ateliers collectifs dédiés aux relations humaines auprès d'une cinquantaine d'hommes, isolés ou en familles, du Cada et du CAO d'Aurillac. Il a ainsi pu aborder de nombreuses thématiques relatives

- aux rapports hommes/femmes : l'égalité, le respect mutuel, la violence conjugale et les codes culturels ;
- aux relations sexuelles : physiologie des corps, consentement, contraception, risques sanitaires ;
- à la loi française : mariage pour tous, interruption volontaire de grossesse, majorité sexuelle, agression sexuelle.

Ces ateliers permettent aux hommes d'échanger en toute liberté sur des thématiques parfois taboues dans leur pays d'origine et de mieux comprendre les codes socio-culturels en usage en France.

Anne-Marie a formé un duo avec Sonam, elle témoigne de ses motivations, de leur rencontre et de leurs échanges sur le plan culturel.



Il y a énormément de réfugiés (...) J'avais envie de quelque chose de concret, et plutôt montrer qu'on peut accueillir (...) j'ai bien aimé ces échanges de culture (...)

Ça s'est bien passé : à chaque fois que je proposais à Sonam que l'on se voie elle disait oui, donc manifestement ça avait bien accroché. J'ai appris des choses sur le Tibet, je suis allée voir des expositions, on est allé à la Pagode où j'ai découvert une partie de sa culture et surtout des problèmes. Après je n'ai pas parlé de ses réels problèmes, des raisons pour lesquelles elle était venue car ce n'était pas le but (...)

On a fait pas mal de sorties comme le Musée du Louvre, le cinéma, Notre-Dame. Elle voulait aller aux Champs-Élysées, on y est allées (...) Et puis autrement elle est venue à la maison, on a fait un peu de cuisine. On est allées plusieurs fois au cinéma, au musée avec son mari, ils aiment bien l'ancien. Donc c'est plutôt varié.

Le duo c'était un échange, il m'a permis de rencontrer des gens qui ont un univers vraiment très différent. J'ai un peu creusé sur le Tibet (...) ça m'a permis de découvrir des choses sur ce pays que je n'aurais pas connues autrement.



LE SOUTIEN SCOLAIRE

Les bénévoles apportent leur aide en assurant le soutien scolaire des mineurs isolés étrangers et des enfants des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale. Ils contribuent à préparer l'avenir des centaines d'enfants scolarisés accueillis dans nos structures.

L'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

Les bénévoles proposent et animent des sorties et des ateliers autour de la vie quotidienne, du lien social ou de la société française. Faire une sortie sportive ou culturelle, cuisiner ensemble, sont autant de moments de partage, de détente et d'échanges informels qui mettent en contact avec les valeurs culturelles et sociales. Des ateliers tournés vers la découverte de la société française permettent aux usagers de se familiariser avec nos lois et nos usages, comme ceux proposés par monsieur Pandolfi au Cada d'Aurillac.

LE PARRAINAGE

Depuis 2014, France terre d'asile développe des formes de parrainage citoyen dans le cadre de l'opération Duos de demain. Il s'agit de créer, en complément du travail de nos équipes, une relation privilégiée entre une personne habitant en France depuis longtemps et une personne bénéficiant d'une protection internationale. Constitué sur la base d'affinités et de connaissances linguistiques dans l'objectif d'une recherche d'échanges et d'apports mutuels, le duo s'engage à une rencontre mensuelle, voire plus, pendant six mois, engagement renouvelable une fois. Un chargé de mission « Duos de demain » supervise cette forme de bénévolat.

Avec l'aide des parrains bénévoles, l'objectif est de parfaire l'intégration des filleul(e)s en améliorant leur connaissance de la société et de la langue française par les échanges au cours de conversations, de sorties, de moments partagés qui rendent également possible la découverte de la culture et de l'histoire du pays du filleul(e).

Près de 200 duos existaient en 2018, prenant la suite de ceux constitués depuis le lancement du projet en 2014 à Rouen. Les relations créées perdurent le plus souvent au-delà de l'engagement pris au sein de l'association.



Les activités de l'association en 2018



02.

L'URGENCE ET LE PREMIER ACCUEIL

En 2018, le nombre d'arrivées sur les côtes européennes a fortement baissé : 115 000 personnes ont traversé la mer Méditerranée de janvier à décembre contre 170 000 en 2017.

Cependant, au niveau européen le nombre de demandeurs d'asile toutes situations administratives confondues est resté assez stable. En France les chiffres sont toujours importants, soit 120 000 demandeurs d'asile en 2018.

Cette augmentation s'explique en partie par ce que l'on nomme les flux secondaires. Ainsi, en France en 2018, 40 000 personnes étaient en procédure Dublin ou étaient des « dublinés » dits « requalifiés ». C'est-à-dire que ces personnes avaient déjà entamé des démarches dans d'autres pays de l'Union européenne avant de venir demander l'asile en France.

Face à cette situation, l'État a mis en place des moyens complémentaires. Un total de 45 000 places d'hébergement d'urgence a ainsi été mis en place afin de répondre en partie aux arrivées très nombreuses depuis 2015. C'est dans ce contexte de post-crise migratoire que France terre d'asile a continué d'accueillir des demandeurs d'asile dans ses différents dispositifs.

Les services de la Direction de l'urgence ont ainsi reçu tous dispositifs confondus plus de 37 000 usagers. La file active des structures de premier accueil des demandeurs d'asile de France terre d'asile était de 20 000 personnes au 31 décembre 2018.

La Direction de l'urgence

Plusieurs faits importants ont marqué les activités de la Direction de l'urgence au cours de l'année 2018 :

- **Le démantèlement des campements parisiens** sur les bords du canal Saint-Denis Porte de la Villette (le 30 mai 2018), du Canal Saint-Martin et au niveau de la Porte des Poissonniers (le 4 juin 2018) menant à l'orientation de plus de 2 000 personnes vers un hébergement avant examen de leur situation administrative.

- **La mise en place du projet de mise à l'abri** (associé au projet Maraude-Migrants 75), pour éviter la reconstitution de campements, ayant permis la mise à l'abri de 2258 hommes isolés et 158 personnes en famille, soit 2 416 personnes entre juin et décembre 2018.

- **La création de la plateforme téléphonique** de l'Ofii, en mai 2018, instituant la prise de rendez-vous par téléphone comme seul moyen d'accès aux structures de premier accueil des demandeurs d'asile (Spada) d'Île-de-France.

- **L'émergence de campements en régions**, comme à Nantes et à Rouen.

La visibilité accrue des campements de migrants oblige les pouvoirs publics à réagir et apporter une solution aussi bien pour répondre à l'urgence sociale des personnes que pour des raisons de sécurité publique. Les équipes de la Direction de l'urgence ont constaté tout au long de l'année 2018 une évolution de la situation des personnes. De plus en plus de migrants portent les stigmates de la vie à la rue. Il est ainsi observé une dégradation de l'état somatique et psychique des personnes rencontrées lors des maraudes. Malheureusement, faute d'une véritable étude de santé publique à l'échelle nationale concernant le public migrant, il est difficile d'adapter les méthodes de prise en charge. Par ailleurs, au regard des dispositifs de la Direction de l'urgence, on observe que le système de prise en charge des demandeurs d'asile montre de plus en plus ses limites : retour à la rue après une première orientation en hébergement, présence de réfugiés statutaires dans les campements, saturation des dispositifs d'hébergement (Huda et Cada)...

Le traitement de la question des déboutés du droit d'asile reste un sujet tabou. Les personnes souvent orientées vers de simples demandes SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation), stagnent dans ces dispositifs avec peu

de chances d'améliorer leur condition à court ou moyen terme. Les campements ne sont finalement que l'illustration des contradictions d'un système de prise en charge des migrants qui hésite en permanence entre humanisme et traitement régalien de la question migratoire.

Les activités des dispositifs d'urgence

Plus de 150 salariés de France terre d'asile sont mobilisés au quotidien par les activités de la Direction de l'urgence répartis dans ses dispositifs de pré-accueil ou d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile.

En 2018, la Direction de l'urgence a coordonné 23 dispositifs :

- 11 structures de premier accueil des demandeurs d'asile (Spada)
- 6 hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda)
- 3 centres d'accueil et d'orientation (CAO)
- Le SAER (service d'aide aux étrangers retenus)
- La Maraude-migrants 75 et le service d'acheminement - mise à l'abri (Misa)
- Le Kiosque de Paris

Les structures de premier accueil des demandeurs d'asile

Les structures de premier accueil des demandeurs d'asile (Spada), anciennement appelées Plateformes d'accueil pour demandeurs d'asile (Pada), occupent une place centrale dans les activités de la Direction de l'urgence, avec une file active moyenne de 26 324 personnes au cours de l'année 2018.

Poursuivant son objectif d'harmonisation et d'amélioration continue des pratiques, la Direction de l'urgence a entrepris plusieurs projets en 2018 : la mise en place d'un logiciel de suivi de l'activité des Spada, l'organisation d'échanges de pratiques réguliers entre intervenants sociaux ou encore la structuration d'un projet de dimensionnement de l'activité.

La Direction de l'urgence a géré au total l'activité de onze Spada dans les villes de Caen, Rouen, Évreux, Saint-Lô, Paris, Créteil, Toulon, La Roche-sur-Yon, Nantes, Laval et Bordeaux. Elles ont toutes pour rôle de pré-enregistrer la demande d'asile des personnes primo-arrivantes. Pour les personnes demandeuses d'asile orientées via le Guichet Unique, les Spada ont également pour mission de les domicilier et de leur garantir un accompagnement social et administratif tout au long de leur demande d'asile.



Équipe et véhicule de la Maraude-migrants 75

© Alessandro Ciemenza

En 2018, 35 847 personnes ont réalisé le pré-enregistrement de leur demande d'asile au sein des structures de France terre d'asile, ce qui représente une augmentation de 30 % par rapport à l'année 2017. L'augmentation des flux dans les Spada se répercute également sur le nombre de nouvelles domiciliations qui a connu une hausse de plus de 40 % par rapport à l'année 2017, passant de 18 890 en 2017 à 26 775 en 2018.

À travers leur mission d'accompagnement social et administratif, les Spada ont également permis d'aider, en 2018, 7 444 demandeurs d'asile dans la constitution de leur dossier de demande d'asile auprès de l'Ofpra ; 26 465 demandeurs d'asile dans leur demande de couverture médicale universelle ou d'aide médicale d'État ; et plus de 4 000 demandeurs d'asile dans l'obtention de l'aide juridictionnelle auprès de la CNDA.

Ces chiffres, en hausse par rapport à l'année 2017, sont représentatifs des principaux enjeux et de l'actualité des Spada en 2018. Ils reflètent principalement l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile en France, et notamment en Île-de-France. De manière significative, les Spada de Paris et de Créteil ont connu une augmentation respective de 21,4 % et de 66,7 % de leurs nouvelles domiciliations par rapport à l'année 2017.

De plus, suite à l'obtention du marché public de l'Ofii pour la région Pays de la Loire, France terre d'asile a ouvert, en janvier, les Spada de Nantes et de La Roche-sur-Yon. Ces deux structures supplémentaires ont également vu leurs flux augmenter depuis leur ouverture, et notamment à la suite de l'évacuation des campements parisiens au mois de juin. Au total, elles ont domicilié respectivement plus de 3 000 et plus de 600 personnes. L'actualité des Spada en 2018 est également marquée par l'obtention, en novembre, du marché public pour l'ensemble des régions pour lesquelles France terre d'asile s'était portée candidate. Cela a donc annoncé la reconduction en 2019 de l'activité des Spada dans les Pays de la Loire, en Île-de-France, en Nouvelle Aquitaine et en Normandie.

L'Ofii dans le cadre de ce marché public confie une nouvelle mission aux Spada : la prise en charge des bénéficiaires de la protection internationale qui y sont domiciliés au moment de l'obtention du statut. La préparation de cette nouvelle prestation a commencé dès la fin 2018.

L'hébergement d'urgence

En 2018, 211 personnes ont été accueillies en CAO et 311 en Huda. France terre d'asile gère ainsi 823 places d'hébergement d'urgence et 134 places de CAO réparties sur l'ensemble du territoire. Si les personnes bénéficient d'une prise en charge de qualité, plusieurs points de tensions demeurent sur les sorties d'hébergement.

Tout d'abord, les décisions politiques prises à la fin de l'année 2018, concernant la prise en charge des personnes

en procédure Dublin au sein des Huda, ont fait émerger de nouveaux questionnements. En effet, l'accompagnement des personnes hébergées est profondément impacté par l'annonce par les services de l'État du renfort des contrôles à l'égard de ce public ainsi que la confirmation de leur intention d'augmenter le nombre de transferts effectifs vers les pays responsables de leur demande d'asile. Les conditions de sortie des personnes dites « dublinées » de ces hébergements s'annonce donc un enjeu crucial pour l'année 2019.

Par ailleurs, le modèle d'hébergement des CAO, créés en 2016 suite au démantèlement de la Jungle de Calais, était un dispositif aux contours juridiques flous et au statut précaire. Dans ce contexte, France terre d'asile a souhaité faire évoluer ces places d'hébergement en places pérennes. Les places des CAO de Gap et d'Angers ont ainsi vocation à être transformées au cours de l'année 2019.

Le kiosque

L'essentiel de l'accompagnement juridique consiste en l'accompagnement des demandeurs d'asile en procédure « Dublin », en procédure accélérée et en procédure normale, ainsi que celui des bénéficiaires d'une protection internationale.

Les personnes relevant de la procédure Dublin sont suivies depuis le commencement de leur procédure. Pour certains, un recours gracieux auprès de la Préfecture est envoyé, en raison notamment des défaillances existantes dans l'accueil des demandeurs dans certains pays européens, ou des risques de refoulement indirect en raison des écarts de protection entre les différents États membres.

Au cours de l'année 2018, 66 personnes accompagnées au Kiosque se sont vues notifiées un arrêté de transfert. Parmi elles, 41 ont souhaité introduire un recours devant le tribunal administratif (TA) et 20 ont obtenu l'annulation de leur décision de transfert.

Le Kiosque réalise aussi un accompagnement des demandeurs d'asile dans leurs procédures devant l'Ofpra et la CNDA (aide au récit, préparation à l'entretien, recours...) : 118 personnes ont fait l'objet de cet accompagnement en 2018.

Personnes suivies par le pôle juridique	349
Dublin	231
Recours gracieux auprès de la Préfecture	59
Recours contentieux contre l'arrêté de transfert	41
Annulation de l'arrêté de transfert par le TA	20
Procédures Normales/accélérées	118
Personnes ayant fait l'objet d'une décision de reconnaissance du statut de réfugié ou protection subsidiaire en 2018	43

● **L'accueil du public**

Passages dans l'année : 12 499
Passages moyens par mois : 900 à 1 041

● **L'accompagnement juridique et social**

Personnes accompagnées dans l'année : 233
Entretiens juridiques : 857
Entretiens sociaux : 685

● **Actions socio-éducatives**

Animations artistiques, culturelles et sportives : 24 activités différentes
Bénéficiaires : 261 participants

La maraude-migrants 75 et le service d'acheminement - Misa

La maraude-migrants 75

Depuis mars 2016, France terre d'asile intervient quotidiennement sur les campements parisiens auprès des migrants primo-arrivants. La maraude transmet aux personnes rencontrées des informations fiables et adaptées pour l'accès aux droits et aux besoins fondamentaux. La maraude de France terre d'asile a été renforcée à partir du 1er avril 2018 avec la mise en place de maraudes véhiculées, les « bus de la solidarité », financées par la Direction de l'Action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) de la ville de Paris. Les bus de la solidarité permettent aux équipes de la maraude d'être davantage visibles et identifiées sur les lieux de campement et de mener des entretiens dans des bureaux mobiles. Les équipes ont également été renforcées avec un passage de 7 à 13 ETP.

En avril 2018, un logiciel a été créé spécifiquement pour les besoins de la maraude. Ce logiciel est utilisé sur smartphone, tablette et PC pour le suivi des personnes rencontrées. En 2018, la Maraude-migrants 75 a identifié et accompagné des personnes vulnérables vers un hébergement : 462 personnes en famille, couple ou femme seule ainsi que 282 hommes isolés vulnérables. 530 jeunes se déclarant mineurs ont également été accompagnés, orientés ou aidés par l'équipe maraude au cours de l'année 2018. Par ailleurs, 521 personnes ont été accompagnées ou aidées par l'équipe de la maraude dans leurs démarches juridiques, administratives, sociales, médicales ou psychologiques. La maraude mène également une veille sur la situation des campements parisiens. Elle a réalisé 90 comptages et 128 diagnostics de zone en 2018.

Le projet « acheminement - Misa »

Le projet « acheminement - mise à l'abri » financé par la DRIHL Ile-de-France a été lancé par France terre d'asile le 1er mai 2018. Ce projet organise le transport des migrants primo-arrivants vers l'hébergement. 2 416 personnes ont été conduites depuis les campements parisiens et 6 344 personnes depuis les accueils de jour parisiens vers les Caes (Centres d'accueil et d'évaluation des situations) d'Ile-de-France et les hébergements d'urgence. Le projet acheminement - misa réalise également des maraudes conjointes avec le projet maraude - migrants 75 afin d'informer les personnes primo-arrivantes sur les dispositifs franciliens de premier accueil.



France terre d'asile
Maraude-Migrants 75 / Acheminement-MISA
71-73 rue Archereau - 75019 Paris

Maraude-Migrants 75 – Comptage campements

Date : 28/12/2018
Heure : 7H – 9H

Nombre de personnes

Zones	Visibles	Non visibles	Total
PTE CHAPELLE	13	728	741
PTE AUBERVILLIERS	13	198	211
PTE VILLETTE	25	213	238
PAJOL / EOLE	0	0	0
CANAL ST-MARTIN - GARE DE L'EST	0	0	0
CANAL DE L'OURCQ	0	0	0
SAINTE-DENIS	1	332	333

Total visibles et non visibles (2 personnes / tente) : 1523 personnes
 Total visibles et non visibles (1 personne / tente) : 844 personnes
 Nombre de tentes et abris : 705 tentes/abris
 Accueil de jour Paris Centre : 411 personnes
 Accueil de jour Paris Sud : 545 personnes

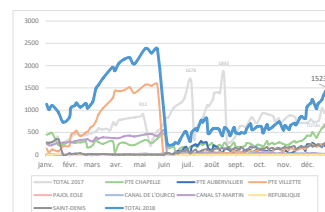
Visibles : représente le nombre de personnes vues dans leurs couchages et comptées par l'équipe maraude.
 Non visibles : représente le nombre de personnes qui sont dans les tentes/abris et qui ne sont pas visibles. Généralement une tente est occupée par 2 personnes, pour cela le total des tentes est multiplié par 2.
 Total : représente le total du nombre de personnes vues et du nombre de personnes estimées dans les tentes.

Cartographie précise des lieux d'installation

<https://bit.ly/2GIGx8B>

Les chiffres représentés sur la carte correspondent au nombre total de personnes (visible et non visible) pour chaque lieu. Suite à un problème technique, certains points sur la carte ne sont pas exacts.

Evolution du nombre de personnes sur les campements



Informations générales

Nous pouvons noter une augmentation du nombre de tentes et abris, de 673 le 26.12 à 705 aujourd'hui.

Photographies



28.12 – Porte d'Aubervilliers – Sortie de la Boulevard Périphérique (N301)



28.12 – Porte d'Aubervilliers – Sortie de la Boulevard Périphérique (N301)

L'ACCOMPAGNEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE

La Direction de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile (Daha) a vécu une année 2018 bousculée par la réforme des procédures d'asile. Impulsée par la loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie du 10 septembre 2018, cette réforme a fait de la réduction des délais d'instruction des demandes d'asile un objectif prioritaire. Cela n'a pas été sans conséquence sur l'accompagnement et l'hébergement des demandeurs d'asile au sein de nos 34 centres d'accueil des demandeurs d'asile (Cada).

La Direction de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile (Daha)

La loi permet désormais à l'Office français de protections des réfugiés et apatrides (Ofpra) de placer en procédure accélérée les demandes d'asile introduites après plus de 90 jours de présence sur le territoire français, au lieu de 120 précédemment. Elle réduit à 15 jours le délai ouvert pour demander l'aide juridictionnelle lors du recours à la CNDA, et ce dernier n'a désormais plus d'effet suspensif de plein droit, notamment pour les demandeurs d'asile venant des pays d'origine sûrs (POS).

Elle crée également une convocation à l'entretien Ofpra et la notification de sa décision « par tout moyen » introduisant les procédés électroniques. Ceci, malgré les garanties de confidentialité et de réception personnelle par le demandeur prévues dans la loi Asile et confirmées par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 6 septembre 2018, introduit de nouveaux modes de communication avec les risques que cela comprend.

France terre d'asile a dû anticiper l'ensemble de ces changements législatifs dès le second semestre 2018. Elle a produit, à l'entrée en vigueur de la loi et d'une partie de ses décrets

Inauguration
du jardin
des partages
à Thouars,
septembre
2018



d'application, un nombre important de notes synthétiques et de méthodologie pour accompagner ses équipes. La mise à jour du guide des procédures de nos établissements est en cours. Les communications avec les directions d'établissement ont été majoritairement axées sur la compréhension de la technicité des nouvelles dispositions.

Ce travail de fond entamé s'accroîtra, au-delà des seules dispositions de la loi citées précédemment, du fait que l'affichage de la décision de la CNDA, et non plus sa notification écrite, déterminera désormais la fin du droit au maintien sur le territoire français et la date de fin de prise en charge en Cada et donc du bénéfice des conditions matérielles d'accueil (CMA). Des Obligations de quitter le territoire français (OQTF) peuvent désormais être délivrées non plus à partir de la notification par courrier, mais dès l'affichage de la décision de rejet par la CNDA, et pour les demandeurs d'asile originaires des POS, placés en procédure accélérée, le pourvoi en cassation, dernier recours contre l'OQTF, n'est désormais plus suspensif.

L'opposabilité du choix de la langue opéré dès l'enregistrement au Guichet unique (Guda), la simultanéité des procédures de demande d'asile et de titre de séjour de droit

commun imposée, obligatoire si la situation du demandeur le requiert, et l'élargissement des possibilités pour la CNDA de recourir aux vidéo-audiences jusqu'ici réservées aux demandeurs d'asile résidant hors métropole sont autant de changements qui nous ont demandé un pilotage et une étroite coordination des actions avec les centres sur la fin de l'année 2018 ; ce travail continue car d'autres décrets d'application sont en attente et le besoin de lignes directrices claires sur cette loi complexe demeure.

Le pilotage des Cada par la Dafa a également porté sur la sensibilisation, l'élaboration de notes et l'organisation de réunions sur la Loi de finances pour 2018 n° 2017-1837 du 30 décembre 2017, et en particulier sur son article 147 modifiant l'article L744-9 du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) qui détermine le délai au terme duquel une personne déboutée du droit d'asile cesse de percevoir l'ADA (allocation pour demandeurs d'asile).

Les activités des centres d'accueil des demandeurs d'asile

Ouvertures de nouvelles places en Cada

120 nouvelles places ont été créées en Cada dans cinq de nos centres : 30 nouvelles places à l'antenne de Château-Gontier du Cada de la Mayenne, 15 à l'antenne de Cherbourg du Cada de Saint-Lô, 15 au Cada de Vendôme, 30 au Cada de Chaumont et 30 au Cada de Toulon.

La capacité d'accueil en termes de places Cada pour France terre d'asile passe ainsi de 4 665 places en 2017 à 4 785 places en 2018, maintenant l'association parmi les premiers opérateurs de l'asile.

30 % de ces places sont dédiées à l'accueil des personnes isolées.

Le public accueilli

Durant l'année 2018, 7 658 personnes ont été accompagnées par nos professionnels en Cada dont 3 669 ménages. La durée moyenne de séjour est de 238 jours, soit 8 mois. Si le temps moyen passé par un demandeur d'asile en Cada étant en baisse constante depuis 2014, cette baisse s'est fortement accentuée en 2018, en passant de 455 jours à 215 jours soit - 53 % sur seulement 12 mois. Ce raccourcissement observé de la durée moyenne de séjour, qui suit la logique de la réduction des délais de procédure, n'est pas sans conséquences sur l'activité des Cada et l'organisation du travail social.

Le taux de personnes isolées est de 28,76 %, proche du taux de 30 % de places que nos établissements réservent à ce public.

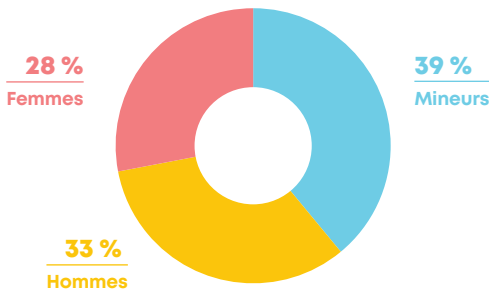


Personnes par type de ménage



En 2018, 39 % des personnes hébergées étaient mineures, 33 % sont des hommes majeurs et 28 % des femmes majeures.

Répartition par genre et par âge en 2018



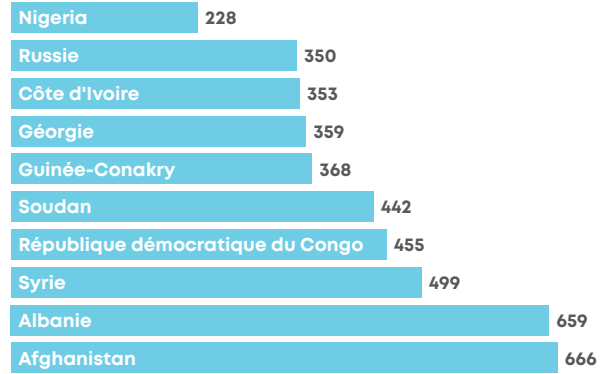
La tranche d'âge des 18/25 ans parmi les bénéficiaires de la protection internationale pour lesquelles les solutions de sortie restent difficiles du fait de la seule alternative que sont les orientations vers les missions locales, représente près de 3 % des personnes accompagnées.

Les trois principales nationalités présentes sont

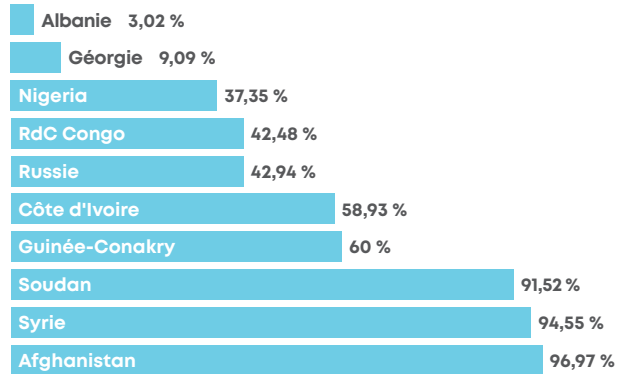
- L'afghane : 666 personnes avec un taux de protection de 96 %
- L'albanaise : 659 personnes avec un taux de protection 3 %
- La syrienne : 499 avec un taux de protection 95 %

Elles sont suivies par la congolaise (RdC) (445 personnes), la soudanaise (442 personnes), la guinéenne (Conakry) (368 personnes), la géorgienne (359 personnes), l'ivoirienne (353 personnes), la russe (350 personnes) et la nigérienne (228 personnes).

Répartition par nationalité des personnes présentes en Cada en 2018

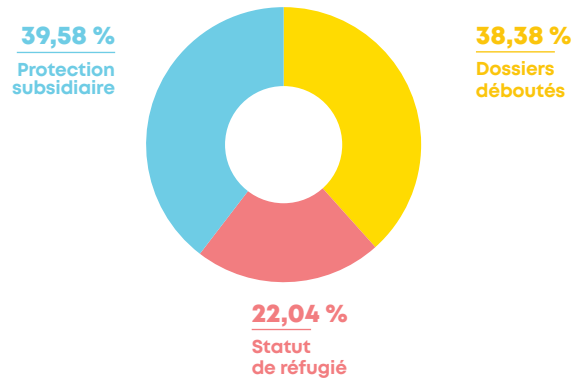


Taux de reconnaissance des dix premières nationalités



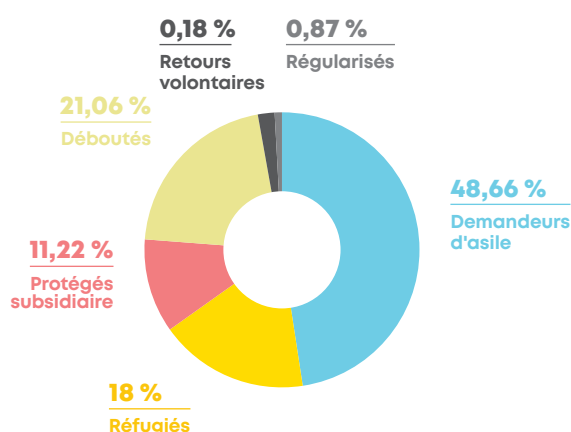
Le taux de protection globale sur l'année 2018 pour les Cada de France terre d'asile est de 61,62 % en première procédure dont 39,58 % de statut de réfugiés et 22,04 % de protections subsidiaires.

Taux de reconnaissance



Concernant le statut administratif des personnes hébergées, 48,4 % des personnes étaient en demande d'asile, 29,15 % bénéficiaires d'une protection internationale, et 21,34 % déboutées. Les Cada s'adaptent ainsi à la prise en charge des personnes hébergées en fonction de l'évolution de leur statut administratif.

Répartition par statut administratif



Nous recensons également 210 retours volontaires vers le pays d'origine et 31 départs vers un autre pays tiers.

Mobilisation pour l'accueil des réinstallés suite à l'instruction ministérielle sur leur accueil en Cada (DGEF)

Le ministère de l'Intérieur a décidé de procéder, au tout début l'année 2018, par le biais des Cada, à un accueil partiel des réinstallés afin d'atteindre les objectifs nationaux d'accueil au titre de la réinstallation à titre humanitaire. Les opérations d'orientation auprès des Cada ont débuté dès le début du mois de janvier.

Si dans un premier temps, l'objectif a été de privilégier, en lien avec l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration), les orientations des bénéficiaires du projet Faar (France accueil accompagnement réinstallés) porté par France terre d'asile, nos centres ont très rapidement également accueilli des réfugiés réinstallés depuis le Liban et la Turquie.

En plus de notre centre de transit de Créteil qui dispose d'une part réservataire pour l'accueil des réinstallées, plusieurs de nos Cada ont été mobilisés pour accueillir des réfugiés réinstallés dans l'attente d'un logement pérenne ou d'une prise en charge par les dispositifs dédiés à leur accueil : Cada de Limoux, Périgueux, Aurillac, Bègles, Niort et Caen.

Modélisation des pratiques au sein des Cada

Depuis plus de 28 ans, France terre d'asile assure la gestion de Cada et a développé dans ce domaine une expertise reconnue. 34 centres, représentant 4 785 places d'hébergement, sont autorisés et financés par l'État dans 10 des 12 régions administratives.

Nos dispositifs Cada s'étant considérablement agrandi avec les différents appels à projets, nous avons souhaité conserver un niveau d'accueil et d'accompagnement adapté aux besoins des usagers accueillis et conforme aux exigences du Code de l'action sociale et des familles (CASF) ainsi qu'aux recommandations de la Haute Autorité de la Santé (HAS, Ex-ANESM) concernant les établissements médico-sociaux.

Dans le souci de renforcer et de promouvoir cette qualité des prestations qui sont délivrées au sein des Cada, la Dafa formalise les pratiques structurant l'activité des centres.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de défendre et de valoriser les bénéfices de la prise en charge qualitative proposée en Cada.

La réflexion menée s'appuie sur plusieurs constats relatifs à l'évolution des publics et des procédures d'asile qui impactent le travail en Cada :

- l'accélération des délais de traitement des demandes d'asile et la limitation du temps de séjour et d'accompagnement au sein des centres, qui implique de repenser les modalités d'accompagnement des usagers ;
- l'amointrissement des solutions de sortie pour les usagers en fin de procédure, entraînant un besoin de revoir le travail d'autonomisation et d'insertion ;
- l'augmentation du nombre de personnes isolées et la nécessité de proposer des places et un accompagnement adapté à cette typologie ;
- les usagers présentant de plus en plus de problématiques lourdes liées à leur santé physique et mentale qui interrogent sur la prise en compte de la vulnérabilité dans nos offres d'hébergement au sein de nos centres.
- la rareté d'une offre de prise en charge en santé mentale ou de la vulnérabilité en général, avec comme corollaire une multitude de problématiques liées à la gestion des situations de tension, d'addictologie ...
- la gestion de la cohabitation entre usagers isolés et les problématiques de violence caractérisée.

Les travaux de la modélisation des Cada se sont axés sur les thématiques suivantes :

- L'accueil et l'accompagnement en Cada
- La référence Cada France terre d'asile
- Le management et les professionnels de nos Cada
- L'ouverture du Cada à son environnement
- La démarche d'amélioration continue

La guide paraîtra à la fin du 1^{er} semestre 2019.

Réflexion sur la vulnérabilité et les places spécialisées en Cada

Suite au groupe de travail organisé par la Direction générale des étrangers en France (DGEF) autour de la prise en charge des réfugiés vulnérables, la spécialisation de places d'hébergement pour les demandeuses d'asile et les réfugiés vulnérables, victimes de violences ou de la traite des

êtres humains a été validée par le ministère de l'Intérieur. 300 places spécialisées du dispositif national d'accueil offrant des garanties sécuritaires et un accompagnement renforcé ont été créées dans les régions Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur. France terre d'asile a participé tout au long de l'année 2018 aux groupes de travail et a présenté à la fin de l'année 2018 un projet de 30 places spécialisées pour les victimes de violences ou de la traite des êtres humains.

Projet STEP (Sustainable integration of Trafficked human beings through proactive identification and Enhanced Protection)

Au cours de l'année 2018, la Daha a continué ses travaux dans le cadre du projet STEP visant à une intégration durable des victimes de traite des êtres humains (TEH) par une meilleure identification et une protection renforcée.

Ce projet est financé par le Fonds européen Asile, Migration et Intégration (FAMI) pour une durée de deux ans, jusqu'en mai 2019, et est mené en partenariat avec les Croix Rouge britannique, croate et hollandaise.

En 2018, notre participation à ce projet s'est concrétisé par plusieurs activités : en lien avec la Croix rouge croate, l'élaboration d'un guide d'identification des victimes de traite destiné aux acteurs de terrain, ainsi que son adaptation en langue française, à paraître dans la collection Cahiers du social en 2019) ; l'organisation de Focus Groups au sein des Cada de Paris, d'Asnières et de Vendôme, en vue de construire un outil d'information et de sensibilisation adapté à notre public en demande d'asile ; l'organisation d'un « Expert Workshop » à Zagreb, en Croatie, les 13 et 14 juin 2018, lequel a permis de présenter les premières avancées du projet et de consolider des partenariats à l'échelle européenne ; enfin, une coopération renforcée à l'échelle nationale avec la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), notamment via la participation aux groupes de travail pour la collecte de statistiques relatives aux victimes de traite suivies par les associations et aux échanges concernant le second plan de lutte contre la TEH.

Projet SWIM (Safe Women In Migration)

Le projet SWIM, lancé le 15 janvier, est un projet visant à renforcer la protection des femmes migrantes contre les violences spécifiques basées sur le genre. Ce projet coordonné par la fondation italienne Fondazione l'Albero della Vita regroupe cinq partenaires au niveau européen : Italie, Grande Bretagne, le Suède, la Roumanie et la France. En France le projet est mené par France terre d'asile.

Une première phase de recherche auprès des professionnels des structures d'accueil (Cada, plateformes et dispositifs dédiés de la protection de l'enfance) a été

mise en œuvre afin mieux comprendre leur niveau de connaissances et leurs besoins en termes de violences basées sur le genre (VBG). Dans ce cadre, 10 entretiens qualitatifs ont été réalisés avec des responsables de structures d'accueil et 106 intervenants sociaux ont renseignés le questionnaire conçu à cet effet. L'analyse des données collectées ont servi à l'élaboration d'un guide de formateurs. Il appuiera l'animation des sessions de formation qui seront organisées en 2019 sur les VBG pour les professionnels travaillant auprès des migrants.

Partenariat avec La Poste

Au mois de mai 2018, la direction de la Daha a rencontré la direction de La Poste afin de renouveler la convention de partenariat liant France terre d'asile à La Poste depuis 2014. Nous partageons la volonté de réinitialiser le réseau des référents locaux et de relancer le processus de formation des agents. Ce partenariat a aussi pour objet principal de permettre de solutionner les problématiques postales de suivis, de retraits des courriers recommandés, de procurations que peuvent rencontrer nos bénéficiaires mais aussi de permettre de trouver des réponses aux problèmes liés à l'ouverture d'un Livret A et d'un compte chèque pour tout notre public, MIE (mineurs isolés étrangers) compris.

L'entretien cognitif

La Daha et le CNRS via l'Université de Toulouse, avec une équipe de chercheurs en psychologie scientifique judiciaire, spécialisée dans l'élaboration et la validation scientifique de techniques d'entretien et d'expertise du témoignage, ont établi sur la fin de l'année 2018, une convention de partenariat concernant l'étude du cadre de l'entretien cognitif.

Il s'agit de fournir à nos intervenants sociaux des techniques d'entretien, reposant d'une part sur des principes mnésiques mobilisés comme facilitateurs de la mémoire, et sur des principes de communication qui visent à stimuler la parole du demandeur d'asile accompagné et d'écartier tous les biais d'audition pouvant compromettre l'exactitude ou la complétude du récit. Cette technique vise à permettre de recueillir des récits plus complets et précis des persécutions subies ou observées par le demandeur, ainsi qu'un discours prospectif argumenté des craintes en cas de retour dans le pays d'origine.

27 intervenants sociaux de nos Cada en Ile-de-France ont été formés au préalable à la technique de l'entretien cognitif et à l'outil France terre d'asile, Protec, pour participer à cette expérimentation.

L'INTÉGRATION DES BPI* ET DES MIGRANTS

* Bénéficiaires d'une protection internationale

L'année a été marquée par la création, pour la deuxième année consécutive, de trois nouveaux établissements et une extension dédiés à l'hébergement et à l'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale à Gap (50 places), Laval (60 places), Saint-Lô (50 places) et Angers (+ 27 places). Ainsi, le nombre total des places au sein des établissements pérennes s'élève à 1 126 places, contre 939 places en 2017, soit une hausse de 19,91 %

La direction de l'intégration par l'emploi et le logement

Depuis plusieurs années, la Direction intégration connaît un développement conséquent qui a abouti en 2018 au renforcement des moyens de pilotage, d'animation et de diffusion de l'expertise. Ainsi, au cours de l'année 2018, un poste d'adjoint à la Directrice d'intégration en charge du suivi opérationnel et de la démarche qualité des dix établissements dédiés à l'accueil, à l'hébergement et à l'accompagnement vers l'autonomie des réfugiés et des migrants de droit a été créé, ainsi qu'un poste de chargé de mission supplémentaire.

Ce renforcement des moyens de pilotage a permis de rénover les modalités d'animation de la direction thématique avec la mise en place notamment de la RESI (réunion bimensuelle des établissements et services intégration), de conférences téléphoniques hebdomadaires pour les établissements situés en province, de réunions de pilotage mensuelles, d'une programmation de visites sur sites, le dédoublement des ateliers d'analyses des pratiques à destination des cadres. Il a également permis de faire un important travail afin d'élaborer un guide interne des modalités de gestion des établissements, d'enrichissement et de déploiement des systèmes d'informations (outil métier intégration Web et module de gestion des participations financières Foyer first - CEGI).

Les principaux axes d'intervention de la direction intégration se déclinent comme suit :

- **Dispositifs d'accompagnement vers l'inclusion et l'intégration avec hébergement**
- Animation et coordination de **réseau de professionnels** en charge de l'inclusion et l'intégration : diffusion des bonnes pratiques, développement et mutualisation des partenariats...
- **Dispositifs d'accompagnement vers l'inclusion et l'intégration sans hébergement**
- **Programmes transversaux, leviers d'inclusion et d'intégration** : insertion par la mobilité géographique (Clef de France) - parrainage citoyen (Duos de Demain)...
- Amélioration de la **connaissance des publics** cibles et **difusion de l'expertise** sur le champ de l'inclusion et de l'intégration ..
- Coordination des activités sur la question du **genre**, la **promotion de l'égalité des sexes et les valeurs républicaines**

La mise en place d'un cycle de séminaires à destination des cadres

Les séminaires sont des moments de rencontre avec des acteurs de l'inclusion et de l'intégration. Ces rendez-vous offrent la possibilité d'alimenter l'expertise, d'interroger et de faire évoluer les pratiques sociales. Le premier séminaire de septembre 2018 a été consacré aux évolutions et perspectives du secteur de l'intégration des réfugiés. Il a permis d'échanger avec deux collaborateurs du Délégué interministériel à l'accueil et l'intégration des réfugiés sur les conditions de mise en œuvre de la Stratégie nationale portée par la Délégation.

Par ailleurs, dans la continuité de notre participation active à la conférence nationale des Centres provisoires d'hébergement (CPH) organisée en novembre 2018 par le ministère de l'Intérieur et portant notamment sur l'insertion des jeunes réfugiés de moins de 25 ans, nous avons souhaité poursuivre la réflexion à l'occasion d'un séminaire organisé en décembre 2018. Le débat a été enrichi par l'apport du Délégué général de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) et par un représentant du ministère du Travail. Y ont été mis en exergue le rôle central des missions locales et celui des passerelles à construire avec les acteurs de l'asile, nécessaires pour que les jeunes réfugiés puissent effectivement accéder au parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), à la Garantie jeune mais également au nouveau « Parcours d'intégration par l'acquisition de la langue française » (Pial), qui concerne les jeunes étrangers de moins de 26 ans en séjour régulier en France (instruction ministérielle de septembre 2018). Ce séminaire a également permis d'évoquer les initiatives portées par diverses structures sur la question du service civique (Unis-Cité), de l'apprentissage numérique (Konexio), du mentorat (Wintegreat) et de l'éloquence (la coopérative Indigo).

Le développement des établissements de type CPH

L'un des axes du Plan migrants souhaité par le gouvernement est d'accroître le dispositif dédié à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des réfugiés les plus vulnérables au sein d'établissements spécialisés : les CPH. Dans la continuité de 2017, France terre d'asile a répondu à l'appel à projets de création de places CPH. À la suite de ce processus, le CPH d'Angers a bénéficié d'une extension de 27 places en 2018 et trois nouveaux établissements ont été créés : deux d'une capacité de 50 places à Gap et à Saint-Lô et un de 60 places à Laval. Sur ces nouveaux établissements, le nombre de places dédiées aux personnes isolées est prédominant ainsi que celles dédiées aux jeunes réfugiés de moins de 25 ans conformément aux besoins repérés par l'Ofii.

La montée en puissance de la réinstallation humanitaire

La Direction intégration a poursuivi sa mobilisation afin de

donner de l'essor au projet pluriannuel « France Accueil Accompagnement Réinstallés » (Faar), lancé à l'automne 2016, avec le soutien du Fami (Fonds Asile Migrations Intégration) et du ministère de l'Intérieur, afin de répondre aux engagements et objectifs de la France pris en matière de réinstallation. Ce projet bénéficie d'une très forte implication de l'État et demande un travail constant afin de mobiliser les territoires et les acteurs quant à l'accueil des réinstallés. En 2018, 389 nouvelles personnes ont pu être accueillies. Le taux de réalisation du projet dans son ensemble, à fin 2018, s'élève à 65,44 % : un total de 591 personnes ont été accueillies entre 2017 et 2018 sur un objectif global de 903. Ces réalisations ont été rendues possibles par le soutien, notamment, des services de l'État et des bailleurs sur deux nouveaux territoires celui de l'Eure et de l'Orne.

Par ailleurs, suite à l'élargissement souhaité par le Président de la République du programme de réinstallation humanitaire à des réfugiés en provenance d'Afrique subsaharienne et à la demande du ministère de l'Intérieur, nous avons ouvert deux dispositifs Faar complémentaires en mars 2018 : le Sas de Salagnac (Dordogne) et le Sas de Drancy (Seine-Saint-Denis). Ces deux dispositifs couplent hébergement de transition et accès au logement pérenne par le biais de l'intermédiation locative (baux glissants). 75 personnes, sur un objectif de 105, ont été accueillies au sas de Salagnac (Faar) en partenariat avec l'Établissement public de Clairvivre. Quant au Sas de Drancy (Faar) qui a pour objectif d'accueillir 217 personnes sur deux ans, seules 75 personnes ont pu être accueillies en 2018. En effet, l'objectif a été bousculé par la demande du Préfet de la région d'Île-de-France, en septembre 2018, de stopper l'installation de bénéficiaires de la réinstallation sur la région. Les échanges avec le ministère de l'Intérieur sur le devenir de ce projet ont abouti à sa transformation en centre de transit courant 2019.

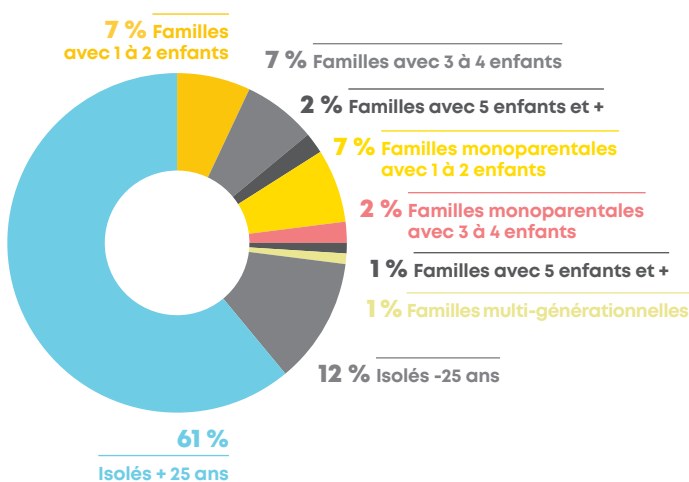
La création d'un nouvel espace d'accueil : le Café des réfugiés

L'année a également vu l'ouverture d'un nouvel espace, le Café des réfugiés, au sein du « Centre d'accueil et de préparation à l'intégration » (Capi) cofinancé par le Fami. Il a pour objectif de faire face à la demande croissante à laquelle le projet est soumis depuis près de deux ans. Le Café des réfugiés est complémentaire des ateliers collectifs sur les droits et devoirs des réfugiés, l'insertion par la mobilité géographique, l'emploi et le logement, et des permanences d'identification et d'accès aux droits déjà assurés par le Capi. Lieu d'échanges et d'information, il propose autour d'une boisson, un appui ponctuel aux réfugiés dans leurs différentes démarches d'insertion ou d'accès aux droits, s'ajoutant à celles effectuées dans les services de droit commun. 497 personnes ont bénéficié concrètement des actions menées par le Café des réfugiés en 2018 sur près de 1 500 passages.

Les activités des dispositifs dédiés à l'inclusion et l'intégration

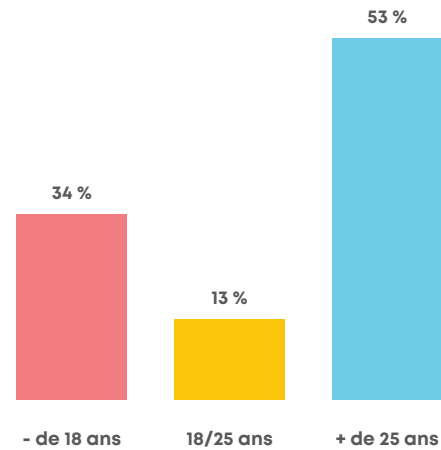
Les principales caractéristiques du public accueilli

- Tous dispositifs confondus, plus de 5 200 bénéficiaires ont été accueillis soit une augmentation de près de 29 % par rapport à 2017 ;
- Près de 90 % des actions sont destinées exclusivement aux bénéficiaires d'une protection internationale ;
- 8 établissements sur 10 sont dédiés exclusivement à l'accueil de bénéficiaires d'une protection internationale. Un établissement « programme d'autonomisation des régularisés de l'asile » (Para) s'adresse à d'autres catégories de primo-arrivants (droit au séjour au titre de la vie privée et familiale, parents d'enfants réfugiés au titre du risque d'excision, victimes de la traite des êtres humains, etc.). Un autre établissement accueille toutes les catégories de migrants ;
- Une majorité de femmes chefs de familles monoparentales dans les dispositifs accueillants des migrants de droit hors bénéficiaires d'une protection internationale (82 % pour le Para) ;
- Une majorité d'hommes isolés sur les dispositifs d'accompagnement sans hébergement et une légère croissance de la part des moins de 25 ans ;

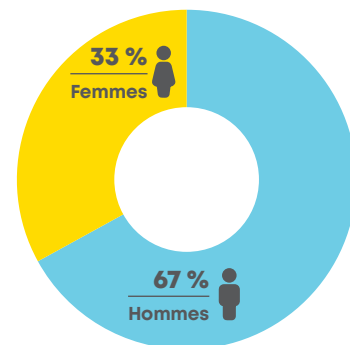


- Une croissance du nombre de personnes en situation de vulnérabilité (maladies graves, pathologies physiques et mentales, addictions, etc.) au sein des dispositifs d'accompagnement avec hébergement ;

- Une moyenne d'âge qui se maintient dans la fourchette des 30-40 ans.

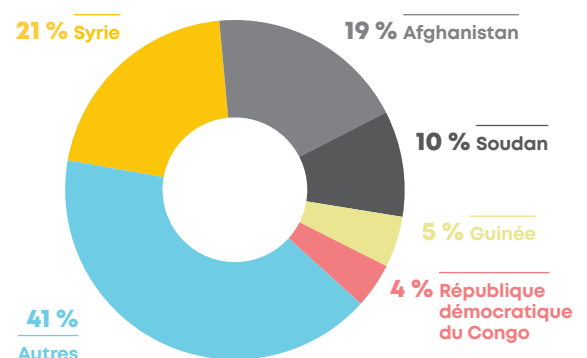


- Répartition par genre en 2018 : une progression de 4 points du public masculin



- Une répartition par nationalité plus diversifiée

En 2018, la majorité des personnes accueillies dans nos dispositifs étaient d'origine syrienne (21 %), afghane (19 %) et soudanaise (10 %). Ces nationalités correspondent aux principaux flux à l'échelle nationale. Par rapport à 2017, on observe une baisse de la part des réfugiés afghans.



L'accompagnement vers l'autonomie des bénéficiaires

L'accompagnement vise à prévenir l'exclusion sociale et professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale et des migrants de droits. Ainsi, tout au long de l'exercice, cet objectif a été poursuivi à travers la mise en place d'actions d'autonomisation à visée pédagogique, ainsi qu'à travers un travail de préparation à la sortie des structures d'hébergement à partir de la mise en place d'un projet d'autonomie personnalisé comprenant notamment l'information et l'accompagnement dans l'accès effectif aux droits civils et sociaux, l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle, la mise en réseau avec les services spécialisés de l'action sociale du droit commun, avec les dispositifs spécifiques et avec l'ensemble des acteurs intervenants dans le champ de la formation, de l'emploi et du logement nationaux et/ou locaux. Les modalités de l'accompagnement vers l'autonomie ont été déclinées à partir d'entretiens en interface, de visites sur les lieux d'hébergement, d'ateliers thématiques, d'accompagnements physiques auprès de différents structures et organismes, de participations à diverses manifestations mais aussi de sorties culturelles, de découvertes du territoire, de rencontres entre anciens/nouveaux bénéficiaires et de création de liens avec la société civile notamment par le biais du parrainage citoyen.

Le travail en réseau et le partenariat

Le travail en réseau et le partenariat sont des axes importants pour élargir le champ des possibles pour le public bénéficiaire de nos actions. Il s'effectue soit dans le cadre du travail quotidien en proximité par les chargés d'insertion, soit par l'expérimentation ou la mise en place de convention. Alors que près de 47 000 personnes obtiennent le statut de réfugié chaque année en France, les bénéficiaires d'une protection internationale sont frappés par un taux de chômage deux fois plus élevé que la moyenne nationale, en particulier ceux de moins de 25 ans, ce qui constitue une préoccupation majeure aujourd'hui.

À cet effet, la Direction de l'intégration s'est attachée à développer ses actions en matière d'accès à la formation professionnelle. Elle œuvre à travers ses dispositifs à sécuriser les parcours professionnels dans la durée et apportent toute son expertise afin de modifier les comportements des entreprises en faveur des réfugiés. Ces actions sont complétées par des expérimentations permettant de développer de nouvelles réponses pour l'accès à l'emploi.

Ainsi, l'expérimentation introduite en 2015 d'un module de sensibilisation à la création d'activité ou d'entreprise avec le concours de l'association Pivot a été renouvelée. Cet axe a également fait l'objet d'une première



Cours de FLE

participation au programme mis en place par l'association, les Entrepreneuriales, qui promeut l'entrepreneuriat auprès de jeunes à partir d'une approche terrain et de découverte de la création d'entreprise dans le cadre d'un parcours d'une durée de 4 mois.

Les diverses collaborations développées à l'échelle nationale dans le champ de l'accès à l'emploi (Ardeur, Starbucks, Face, Crepi IdF, Compass Group, Envergure, Zara...) et de la formation (Aftral, Crépi IdF, Face IdF, Cefil, ont permis de diffuser au réseau insertion 985 offres d'emploi (soit + de 366 % par rapport à l'année précédente) et 1 106 places de formation (+ de 360 %).

Le partenariat lié au programme d'insertion par la mobilité géographique, Clef de France, a été renforcé auprès des prescripteurs, notamment d'Île de France avec l'Ofii 93 et les PSA de Paris, mais également avec les structures des opérateurs suivant : Casp 75, COS des Sureaux 93, Habitat et Humanisme 77, Groupe SOS 75, Croix-Rouge 94, etc. L'ensemble des partenariats mobilisés à Paris et en région ont permis à 264 personnes soit 111 ménages de s'installer sur des territoires offrant un cadre de vie réunissant les conditions de leur intégration.

La gestion du parc d'hébergement et d'intermédiation locative

Le travail effectué en matière de gestion locative répond à la nécessité de se porter garant de la qualité du parc locatif utilisé, des conditions générales d'hébergement

des ménages accueillis et de la maîtrise des coûts. À l'exception de la Résidence sociale Port-Royal qui offre un hébergement en collectif, la formule de prise en charge retenue est celle du logement en diffus, le plus souvent partagé. Ainsi plus de 300 logements, tous dispositifs confondus, ont été mobilisés en 2018. Au-delà de la captation de logements dans le cadre de la création des trois nouveaux CPH, une structure, le DPHRS, a poursuivi le travail de réadaptation de son parc. En effet, sur ce dispositif la part d'isolés est croissante depuis ces 5 dernières années et la nécessité de réserver des logements dédiés aux femmes réfugiés victimes de violences ou de réfugiés en souffrance psychique. Par ailleurs, les dispositifs dédiés à la réinstallation ont poursuivi leur développement de partenariats dans le cadre de l'intermédiation locative avec le recours au bail glissant mais également de recherche de nouveaux leviers pour les jeunes réinstallés de moins de 25 ans tels que l'accès à un centre de formation et d'apprentissage ou encore la colocation entre réfugiés.

Le développement de passerelles avec la société civile

Suite à l'expérimentation « les volants de l'Union » en 2017, l'Institut des relations internationales et stratégiques (Iris) a répondu à plusieurs appels à projet afin de pouvoir continuer cette action. Le projet Favoriser l'inclusion sociale des réfugiés par le sport (Faires), financé grâce au soutien du programme Erasmus+ de la Commission européenne, porté par l'Iris avec la participation de France terre d'asile, a été lancé. Ce projet, mené de janvier à décembre 2018, poursuivait un triple objectif : créer du lien entre la société d'accueil et les réfugiés à travers la pratique d'un sport et un dispositif de parrainage sportif, favorisant un échange autour de la question de l'inclusion sociale par le sport du public migrant et apporter une méthodologie de projet pour développer des initiatives d'inclusion sociale par le sport.

L'engagement de l'État en matière d'intégration s'est également concrétisé par la reprise du financement de l'opération de parrainage « Duos de demain » par le ministère de l'Intérieur à partir de juin 2018. Ce programme, lancé grâce à un don de la Ligue de Football Professionnel en 2015, permet la mise en relation entre des personnes bénéficiaires d'une protection internationale et la société civile française alors que la création de lien social avec la société d'accueil est une des principales difficultés relevées par les réfugiés. La mobilisation de la société civile pour participer à l'intégration des réfugiés est toujours active, trois ans après le lancement de l'opération. En 2018, cette mobilisation a été plus marquée : 129 duos ont vu le jour, contre 99 en 2017. Les duos font part d'un enrichissement mutuel et d'ententes très chaleureuses comme principaux éléments de bilan et de la volonté de maintenir le contact au-delà du cadre

offert par l'opération. Enfin, France terre d'asile a été auditionnée en septembre 2018 par la Fondation SNCF pour le développement de son programme solidaire en faveur des réfugiés, afin de présenter son expertise et ses actions. Le projet de parrainage citoyen « Duos de demain » a particulièrement retenu l'attention de la Fondation et fera donc l'objet d'un soutien de celle-ci pour la période 2019/2020.

L'appui technique, pédagogique et l'animation du réseau insertion

322 demandes d'information de particuliers, d'institutions ou encore de travailleurs sociaux portant principalement sur l'ouverture des droits civils ou sociaux, l'accès au séjour, l'échange du permis de conduire, la réunification familiale ; soit une augmentation de 39 % par rapport à 2017 ; dont 213 dans le cadre de la « **Hotline intégration** » mise en place dans le cadre du projet européen Reloref. L'augmentation des questions portant sur la réunification familiale (+ 10 points par rapport à 2017) s'explique par le fait que le nombre de dispositifs d'hébergement et d'accompagnement à destination des BPI, notamment les CPH, ont augmenté à l'échelle nationale depuis 2017. **213** chargés d'insertion se sont inscrits au « **Google groupe insertion** ». Ils ont pu lancer et alimenter le débat autour de **91 sujets de discussions** soit une moyenne de 8 discussions par mois. Les trois principaux thèmes ayant fait l'objet de discussion concernent les démarches en Préfecture et le droit au séjour (34 %), l'ouverture des droits sociaux auprès de la CAF (30 %) ou encore la réunification familiale (18 %).

3 réunions d'échange des pratiques d'une durée de 4 jours ont été organisées. Au-delà de l'actualité du secteur, les échanges ont porté sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale handicapés, la construction d'un projet professionnel, la réunification familiale. Elles ont réuni **86 participants** et **9 intervenants extérieurs** de **8 organismes** (Dispositif Elan du Samu Social de Paris, Elan Interculturel, Centre de soins Primo Levi, association Migration Santé, ADRIC, Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Accompagnement des Parents 95, Ecole des Parents et des Educateurs 76, Protection Maternelle Infantile 93). En parallèle, **5 modules immersion** d'une durée de 3 jours au sein des services de la direction ont été organisés à destination de **35 chargés d'insertion nouveaux entrants**.

6 notes d'analyses portant notamment sur les thèmes de la réunification familiale, les référés administratifs, le contrat à durée indéterminée intérimaire ou encore le droit au compte bancaire et ses problématiques. Sur ce dernier point nous avons également répondu à une enquête menée par la DiAir qui souhaite faire évoluer la situation par un dialogue avec l'Union nationale des banques.

LA PROTECTION DES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

En 2018, les activités de la Direction de la protection des mineurs isolés étrangers se sont inscrites dans un contexte de restructuration de l'accueil et de la prise en charge des mineurs isolés étrangers en réponse à l'augmentation sans précédent des jeunes en demande de protection en 2017. En effet, 16 953 jeunes ont été reconnus MIE en 2018, soit une augmentation de 13,7 % par rapport à 2017, contre 85 % d'augmentation entre 2016 et 2017.

Afin de répondre à la saturation des dispositifs départementaux en 2017, les différents acteurs de la prise en charge des MIE, Assemblée des Départements de France, État, départements et associations, se sont saisis du sujet.



D'une part, les départements ont planifié l'ouverture de près de 3 200 places supplémentaires d'hébergement à travers de nombreux appels à projet publiés tout au long de l'année 2018. D'autre part, sur le plan législatif, une réflexion concernant une réorganisation du dispositif national d'accueil et d'évaluation avait été amorcée entre les différents acteurs concernés (Assemblée des Départements de France, État, départements et associations). France terre d'asile a apporté son expertise lors de différents comités de consultations. Un accord a été trouvé sur une plus importante implication budgétaire de l'État avec le maintien de la compétence départementale.

Bien que le scénario d'un transfert de compétences à l'État n'ait pas été retenu, cette augmentation de la dotation étatique en direction des départements s'inscrit dans un schéma d'intervention croissante de l'État sur la thématique des MIE, avec une approche qui privilégie la gestion des flux migratoires au détriment de la protection de l'enfance. La mise en place dès 2019 d'un fichier national biométrique d'aide à l'évaluation de la minorité (AEM), conformément au décret du 30 janvier 2019, s'inscrit dans cette dynamique¹ contre laquelle France terre d'asile s'est positionnée. L'association restera particulièrement vigilante quant à la mise en œuvre de ce fichier qui ne doit pas être détourné de sa finalité : « mieux garantir la protection de l'enfance »².

La Direction de la protection des mineurs isolés étrangers (DPMIE)

Collection l'Essentiel : « L'insertion professionnelle par l'apprentissage » et « L'accès au séjour et à la demande d'asile »

Dans la continuité de la nouvelle collection « l'Essentiel », dont le premier numéro est paru en octobre 2017, France terre d'asile a souhaité valoriser l'insertion professionnelle des mineurs isolés étrangers, et apporter un éclairage sur leur parcours de régularisation avant la majorité. Ainsi deux nouvelles brochures, publiées en mars et décembre 2018, ont vu le jour. Elles sont destinées aux professionnels s'intéressant à la question de l'apprentissage ainsi qu'à l'accompagnement juridique et administratif des mineurs isolés étrangers.

Publication de « Que sont-ils devenus ? »

En collaboration avec le service information, la DPMIE a effectué un travail de recueil de témoignages d'anciens mineurs isolés étrangers accompagnés par France terre

d'asile. Diffusé en février 2018, ce projet est né de la volonté de donner la parole à des jeunes venus de différents pays, aux histoires distinctes, dotés de la même détermination et de la même volonté de s'intégrer en France, à travers un parcours de réussite. Des membres de nos équipes ont également été sollicités afin de témoigner, à leur tour, de leur travail quotidien au service de ces jeunes, l'objectif étant de croiser les regards des jeunes et de ceux qui les ont aidés.

Ateliers socio-éducatifs

Poursuivant le travail de consolidation des outils de la DPMIE, l'année 2018 a vu la mise à disposition de 15 nouveaux supports d'information collective comme, par exemple, « la gestion d'un budget », « le parcours santé en France » ou encore « la citoyenneté et la République française ».

Positions sur la protection des mineurs isolés étrangers

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, qui célébrait le 29^e anniversaire de l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), France terre d'asile a publié ses 21 positions pour une protection effective des droits des mineurs isolés étrangers, notamment sur l'accueil, la santé, la représentation légale et l'accès à la protection internationale. Des visuels, créés par le service information, ont également été diffusés sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook). À travers ces positions, France terre d'asile a souhaité rappeler la primauté de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), que la France a ratifiée en 1990.

Les activités des dispositifs de protection de mineurs isolés étrangers

En 2018, les équipes de France terre d'asile ont accueillis 11 361 jeunes répartis sur 17 établissements présents dans cinq départements.

Durant l'année, France terre d'asile a poursuivi son action en faveur des mineurs isolés étrangers à travers l'ouverture de **deux nouvelles structures** dans les départements du Pas-de-Calais et du Calvados. **251 places d'accueil supplémentaires** ont également été créées pour les MIE dans les départements au sein des structures déjà existantes.

1_ Pour plus d'informations, voir la partie « Les temps forts » de ce rapport.

2_ Décret n°2019-57 du 30 janvier 2019 relatif aux modalités d'évaluation des personnes se déclarant mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif à ces personnes.

Répartition du nombre de jeunes accueillis par mission en 2018

Missions	Nombre de jeunes accueillis sur l'année
Mise à l'abri d'urgence	10 068
Évaluation minorité/isolement	3 850
Hébergement provisoire	553
Hébergement pérenne	740
Total	11 361*

* Le calcul n'inclut pas les jeunes évalués déjà comptés dans la mise à l'abri.

Toutes activités confondues, à l'instar de l'année 2017, les jeunes accueillis dans nos structures sont très majoritairement des garçons (96 %), principalement âgés de 15 à 17 ans, en provenance de la Guinée Conakry, de la Côte d'Ivoire et du Mali. L'Afghanistan figure également comme un des pays de provenance les plus représentés dans l'ensemble des dispositifs.

Durant l'année 2018, la DPMIE a décliné les objectifs stratégiques de France terre d'asile sur les établissements mineurs afin d'améliorer la prise en charge des usagers. Cet objectif a donné lieu au sein des établissements à des groupes de travail d'intervenants socio-éducatifs et à des réunions avec les jeunes. Ces échanges ont permis de définir les axes d'amélioration et de décliner de nouveaux outils pédagogiques comme, par exemple, une grille d'évaluation de l'autonomie. Parallèlement, et afin d'accompagnement de ces objectifs, les équipes ont notamment bénéficié de formations sur site visant à améliorer leurs pratiques professionnelles, notamment sur la gestion de la violence et de l'agressivité ou encore sur le « michetonnage ».

Le repérage, l'information et la mise à l'abri d'urgence

France terre d'asile est en charge de la mise à l'abri d'urgence des jeunes isolés étrangers dans deux départements (Pas-de-Calais et Paris). Cette première étape consiste à repérer, informer, et accueillir les jeunes en errance et vulnérables, qu'ils soient ou non en demande de protection.

France terre d'asile est également en charge de la mise à l'abri des jeunes en cours d'évaluation de la minorité et de l'isolement dans cinq départements (Paris, Val-de-Marne, Pas-de-Calais, Calvados et les Hautes-Alpes).

En mars 2017, les Hautes-Alpes avaient confié à France terre d'asile la gestion expérimentale d'une maison d'accueil pour MIE en attente d'évaluation. Le dispositif s'était agrandi en 2018 afin d'accueillir 75 jeunes. Cette même année, le dispositif est arrivé à son terme, le centre d'accueil du département a ainsi fermé ses portes.

En 2018, **10 068 jeunes isolés étrangers**, en majorité des garçons âgés de 16 ans, en attente de l'évaluation de leur minorité et de leur isolement, **ont bénéficié d'une mise à l'abri** dans nos établissements.

L'évaluation de la minorité et de l'isolement

La mission d'évaluation de la minorité et de l'isolement à travers l'évaluation sociale est confiée à France terre d'asile par les conseils départementaux de quatre départements (Calvados, Pas-de-Calais, Somme et Val-de-Marne).

Le nombre de jeunes évalués en 2018 par les équipes de France terre d'asile a augmenté de 24 % par rapport à 2017. Ainsi ce sont **3 850 jeunes qui ont été évalués**, dont 77 % dans notre dispositif du Val-de-Marne.

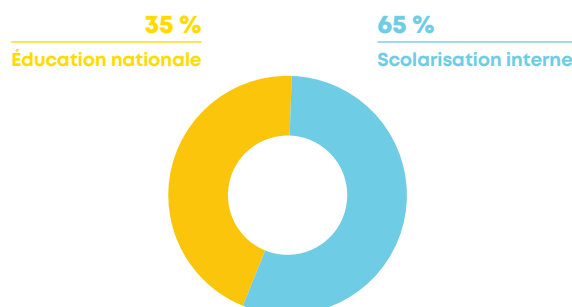
L'accueil provisoire

France terre d'asile accompagne des mineurs isolés étrangers, placés dans l'attente d'une décision de justice concernant leur prise en charge, au sein de trois structures d'hébergement provisoire dont une spécialisée dans l'accueil des MIE les plus vulnérables, dans le département de Paris. Ces jeunes sont pris en charge dans l'attente d'un placement par l'Aide sociale à l'enfance de Paris ou d'un autre département dans le cadre de la répartition nationale.

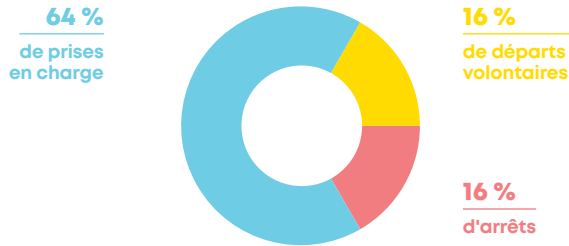
Le dispositif d'accueil provisoire de Condette, établissement situé dans le Pas-de-Calais dédié à l'accueil des jeunes en attente de départ vers la Grande-Bretagne ou l'Irlande, avait ouvert en 2017, avec une capacité d'accueil de 29 places. À la fermeture de ce dispositif innovant en avril 2018, les jeunes ont été orientés dans nos dispositifs d'accompagnement vers l'autonomie à Arras, où ils poursuivent leurs démarches de départ ou de stabilisation dans le département.

En 2018, **553 jeunes** ont été pris en charge par France terre d'asile **dans le cadre de l'accueil provisoire**. Ces jeunes, scolarisés pour un tiers au sein de l'Éducation nationale et pour deux tiers bénéficiant de cours de FLE (français langue étrangère) en classe interne, ont été accompagnés dans nos structures pendant six mois en moyenne (durée ayant doublé par rapport à 2017). Chaque mois, plus de quarante animations, ateliers d'information, de sensibilisation, ateliers avec des intervenants extérieurs, sorties culturelles et de loisirs, sorties sportives, ont été organisées dans les structures.

Répartition des situations des jeunes à leur sortie des dispositifs d'accueil provisoire



Répartition des situations des jeunes à leur sortie des dispositifs d'accueil provisoire



L'hébergement et l'accompagnement vers l'autonomie

France terre d'asile accompagne des mineurs isolés étrangers au sein de structures d'hébergement pérenne, dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance et d'un accompagnement vers l'autonomie. Cet accompagnement concerne des jeunes reconnus mineurs et pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, bénéficiant d'une mesure d'assistance éducative.

En 2018, plusieurs dispositifs d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie ont ouvert afin de s'adapter à l'augmentation du nombre de MIE confiés dans les départements concernés.

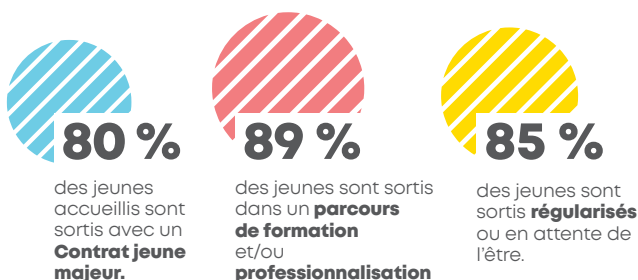
Dans le Pas-de-Calais, la nouvelle maison "Pierre Bolle" pour MIE d'une capacité de 30 places, a ouvert à Arras. Dans un premier temps, elle a principalement accueilli les jeunes de l'établissement de Condette.

Dans le Calvados, un second établissement d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie de 90 places a vu le jour à Caen.

En 2018, **740 jeunes** ont été pris en charge **dans l'ensemble des établissements d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie** pour MIE de France terre d'asile.

Sur l'ensemble des jeunes sortis de nos structures à leur majorité, 85 % avait obtenu un titre de séjour ou était en attente, 80 % avait un contrat jeune majeur et 89 % était en formation ou en cours de professionnalisation, dont 39 % avec un contrat d'apprentissage et 4 % avec un contrat de travail.

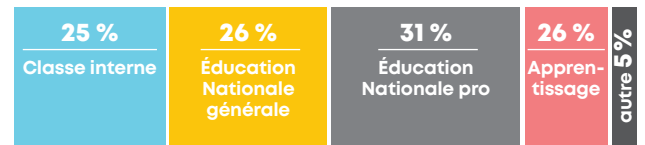
Répartition des jeunes accueillis par situation à la sortie des dispositifs d'autonomisation



Par ailleurs, 91 nouvelles demandes d'asile ont été déposées à l'Ofpra et 49 protections internationales ont été accordées.

Sur l'année, **167 contrats jeunes majeurs** ont été signés, ce nombre ayant doublé entre 2017 et 2018.

Répartition des jeunes accueillis en autonomie par type de formation



L'AIDE AUX ÉTRANGERS RETENUS

Depuis 2010, France terre d'asile intervient dans les centres de rétention administrative (CRA) de Calais-Coquelles, Rouen-Oissel, Palaiseau et Plaisir, afin d'informer les étrangers retenus et les aider à exercer leurs droits. L'équipe, composée de 12 juristes, est répartie entre ces quatre centres et un bureau de coordination et d'appui à Paris.

Centre
de rétention
de Coquelles
(Pas-de-Calais)



Une baisse relative de l'activité

En hausse constante depuis 2015, le nombre de personnes placées dans les quatre centres dans lesquels nous intervenons a baissé de 17 % en 2018 après une année de hausse exceptionnelle en 2017. Ainsi, 4 923 personnes ont été enfermées, dont plus de 97 % ont fait l'objet d'un suivi par un juriste du service.

Des personnes de 106 nationalités différentes ont été enfermées. Une des caractéristiques de l'année est la chute du nombre d'Afghans enfermés en 2018 (188) alors

qu'ils avaient été particulièrement nombreux à l'être en 2017 (843). Les Albanais restent, comme depuis plusieurs années, la première nationalité placée en CRA, avec un taux de renvoi de plus de 70 %. Viennent ensuite les Kurdes d'Irak (472 personnes) sans qu'aucun n'ait été renvoyé dans son pays d'origine. Les ressortissants du Maghreb sont toujours très représentés dans les CRA avec des taux de renvois relativement faibles (de 15 à 25 %). Il en est de même pour les Roumains et les Moldaves mais avec un taux de renvoi plus élevé (plus de 60 %).

En 2018, nous avons pu constater un certain manque de discernement de la part des préfetures qui ont parfois placé en CRA des personnes françaises, des mineurs pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance ou des personnes gravement malades dont l'état était manifestement incompatible avec l'enfermement et/ou l'éloignement.

En rétention, une année 2018 marquée par deux réformes législatives importantes

En début d'année, la loi du 20 mars 2018¹ a introduit la possibilité d'enfermer à titre préventif les personnes présentant un « risque non négligeable de fuite » – défini de manière large – pendant la durée de la procédure de détermination de l'État responsable de l'examen de la demande d'asile, dite procédure Dublin. Désormais, des personnes peuvent donc être placées en rétention alors qu'elles ne font encore l'objet d'aucune mesure d'éloignement. Pendant la première quinzaine de rétention, l'administration est dans l'attente d'une réponse de l'État responsable de l'examen de la demande requise et ne peut procéder à l'éloignement du territoire. Plus de 300 personnes ont été enfermées sur ce fondement en 2018.

L'année 2018 a aussi été marquée par les débats puis l'adoption de la loi asile et immigration du 10 septembre 2018². Cette loi touche pleinement l'activité de notre service et la situation des personnes que nous accompagnons en allongeant la durée maximale de rétention de 45 à 90 jours, en maintenant la possibilité d'enfermer des enfants, en affaiblissant les droits des personnes enfermées et en pénalisant le non-respect de décisions administratives. Le Saer a participé à plusieurs auditions parlementaires et y a exprimé son inquiétude face à ces nouvelles mesures³.

La poursuite du travail de plaidoyer et inter-associatif

Outre les auditions parlementaires dans le cadre de l'adoption de ces lois, le travail de plaidoyer et la coopération inter-associative ont été intenses en 2018. Ainsi, France terre d'asile a participé avec les associations présentes dans les centres de rétention (L'Assfam, le Groupe SOS Solidarité, Forum réfugiés, le Cosi, la Cimade, l'Ordre de Malte France, et Solidarité Mayotte) à des réunions d'échanges et de travail avec la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté, la direction nationale de l'Ofii et les experts du Comité européen pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe. France terre d'asile a également participé à la campagne menée par La Cimade et l'Unicef pour mettre fin à l'enfermement des enfants en rétention avec la

signature et la diffusion d'une pétition ainsi que des lettres ouvertes au Président de la République et aux députés.

Comme chaque année, nous avons élaboré et publié Le rapport commun sur les centres et locaux de rétention administrative et organisé une conférence de presse nationale pour sa sortie le 3 juillet 2018.

Enfin, le Saer a publié en novembre 2018 un Essentiel sur la rétention afin de présenter une vision synthétique du cadre juridique et de la pratique française de la rétention et de la privation de liberté des étrangers en vue de leur éloignement.

1_ Loi n° 2018-187 du 20 mars 2018 permettant une bonne application du régime d'asile européen.

2_ Loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie.

3_ Voir partie expertise.

FRANCE TERRE D'ASILE EN TUNISIE : LA MAISON DU DROIT ET DES MIGRATIONS

À travers sa section locale et la gestion de Maisons du droit et des migrations à Tunis et à Sfax, France terre d'asile œuvre au renforcement des capacités de la société civile et à la mise à l'agenda pacifique des questions de migrations et d'asile en Tunisie depuis 2012. Elle y contribue avec la réalisation d'activités de formation, d'accompagnement aux micro-projets, de développement d'expertise et d'assistance aux migrants.

L'année 2018 a été marquée par la finalisation de deux projets initiés par notre organisation en 2016. Complémentaires dans leurs objectifs et leurs activités, les projets ADEM « Pour l'accompagnement et la défense des migrants » financé par l'Union Européenne et PMGTS « Plateforme d'assistance aux migrants dans le grand Tunis et la région de Sfax » financé par la Coopération suisse ont pris fin à la mi année tandis que le projet PMGTS 3 a débuté le 1^{er} juillet pour une période de 24 mois et s'inscrit dans leur continuité. Parallèlement, nous avons poursuivi notre action en faveur du renforcement des capacités des ONG pour mieux lutter contre la traite des êtres humains en Afrique, à travers le projet Recolteha, dans un contexte de structuration des actions de lutte contre la traite en Tunisie et de développement de réseaux d'acteurs en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

En matière de migrations et d'asile, la Tunisie n'a pas connu d'évolution majeure sur le plan législatif. Le projet de loi relatif au droit d'asile est toujours en attente d'adoption, tout comme le projet de stratégie nationale migratoire. Il convient néanmoins de saluer l'adoption d'une loi relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale le 9 octobre 2018. Il s'agit d'une avancée majeure pour le respect des droit humains qui a été portée par une forte mobilisation associative sur la thématique de la discrimination raciale que nous avons contribué à faire émerger dès 2013. En effet, le racisme, y compris sous forme de violences physiques, reste une réalité pour de nombreux migrants en Tunisie.

The poster features a background image of a beach with waves crashing onto the shore. At the top, there are three logos: the French flag with 'France Terre d'Asile', the NM logo (Maison du droit et des migrations) with 'الجمعية التونسية للهجرة' and 'Elimination de la racaille', and the Tunisian flag with 'Tunis & Asile Tunisia'. The main text reads: 'COLLOQUE INTERNATIONAL', 'Dynamiques Migratoires dans la région euro-méditerranéenne'. Below this, two key questions are listed: 'Quelles réponses aux enjeux actuels et à venir?' and 'Quelle place pour la coopération régionale et internationale?'. The event details are: 'Hôtel Majestic, Tunis | 05 Juillet 2018'. At the bottom, it states: 'INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 30 JUIN DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES' and 'CONTACT@MAISON-MIGRATIONS.TN'. At the very bottom, there are three logos: the Turkish flag, the European Union flag, and the Swiss Confederation flag with 'Schweizerische Eidgenossenschaft', 'Confédération suisse', 'Confederazione Svizzera', and 'Confederaziun svizra'.

Sur le plan institutionnel, Terre d'asile Tunisie a formalisé son partenariat avec l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes en Tunisie (INLTP) par la signature d'une convention le 30 juillet 2018. Par ailleurs, l'élaboration d'un recueil juridique de droit des étrangers et l'organisation d'un colloque le 5 juillet 2018 ont été réalisés en partenariat avec l'Observatoire national des migrations, rattaché au Ministère des Affaires sociales dans le cadre d'un partenariat signé le 20 septembre 2017. Enfin, le projet de structuration d'une clinique juridique de lutte contre les discriminations au sein de la Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, entamé en 2016, a abouti en mai 2018 avec la signature d'une charte de fonctionnement et d'une convention de partenariat. La clinique juridique, à laquelle Terre d'asile Tunisie participe, officiellement lancée le 30 janvier 2019, est axée sur l'enseignement de la connaissance pratique des violences basées sur le genre.

Les activités de France terre d'asile et de sa section tunisienne en 2018

Assistance aux migrants

La permanence d'accueil installée au sein de la Maison du droit et des migrations de Tunis a permis d'orienter, informer et accompagner 410 personnes en 2018 contre 380 en 2017. Elle apporte une assistance juridique et sociale à tous les migrants du Grand Tunis, quel que soit leur situation administrative, sur des besoins variés (situation de traite, arrestation, demande d'asile, assistance au retour volontaire, agression, regroupement familial, hébergement...). Si la Côte d'Ivoire reste le premier pays dont sont originaires les bénéficiaires, une trentaine de nationalités a été reçue.

En outre, 8 personnes ont été accompagnées dans des projets visant leur autonomisation financière à travers leur insertion sociale et économique (activité de création de bijoux en argent, de coiffure, de traiteur ou de jardinage...). Durant le second semestre 2018, une permanence d'accueil a été formalisée à la Maison du droit et des migrations de Sfax avec la mise en œuvre du projet PMGTS 3. 62 personnes ont été reçues.

Renforcement des capacités de la société civile :

Formations

Des cycles de formation à l'intention des associations tunisiennes sont proposés afin de renforcer leurs

connaissances et leurs compétences sur les questions migratoires et la gestion de projets associatifs. Au cours de l'année 2018, 9 formations ont été organisées : 4 à Tunis et 5 à Sfax, bénéficiant à 114 personnes, 44 à Tunis et 70 à Sfax. Elles ont notamment porté sur les thématiques suivantes :

À Tunis : la prise en charge des personnes vulnérables, le protocole professionnel pour les victimes de torture et de traumatismes liés à la route migratoire, le droit des étrangers et des bénéficiaires d'une protection internationale, la protection juridique des étrangers en Tunisie, les conditions d'entrée de séjour et de circulation des étrangers en Tunisie.

À Sfax : la communication interne et externe et les techniques de plaidoyer et de sensibilisation, les violences basées sur le genre et ses conséquences sur le public migrant, le droit des migrants et l'approche genrée des minorités, le parcours de recherche d'emploi des migrants dans le pays d'accueil et le droit d'asile.

Accompagnement d'associations aux micro-projets

2018 a vu la fin du premier cycle d'accompagnement d'associations aux micro-projets expérimenté par France terre d'asile en Tunisie. Après avoir été sélectionnées, 9 associations de la société civile ont été accompagnées depuis 2016 dans le montage et la mise en œuvre de micro-projets liés aux migrations ou à la promotion de la cohésion sociale. Ces associations situées sur le grand Tunis, à Sfax et dans le Sud Tunisien ont reçu un soutien financier et un appui à la gestion de projet tout en bénéficiant d'un cycle de formation. Forte de cette première expérimentation réussie, France terre d'asile initiera un second cycle d'accompagnement d'associations locales dès janvier 2019 dans le cadre du projet PMGTS 3.

Plaidoyer et expertise

Rencontre débats et colloque

Les Maisons du droit et des migrations de Tunis et de Sfax organisent des débats animés par des représentants d'institutions publiques, d'organisations internationales, des universitaires et des acteurs de la société civile, afin d'alimenter la réflexion et les échanges autour des problématiques de l'asile et des migrations. Six rencontres-débats ont été organisées à Tunis et à Sfax, réunissant plus de deux cents personnes. En 2018, 6 rencontres-débats ont été organisées et une table ronde à 3 débats et une table ronde à Tunis 139 participants y ont pris part et à 3 à Sfax 80 personnes y ont pris part. Partant de sujets d'actualité ou de besoins observés, les thématiques suivantes ont été abordées : à Sfax sur le rôle de la migration dans le développement local, la situation actuelle et les enjeux de l'accès des migrants à l'emploi, enfin la question des droits des victimes du racisme et des discriminations. À Tunis les débats ont porté sur la législation sur le travail domestique : l'emploi et l'exploitation des migrants, l'art et la culture

comme vecteurs d'une intégration réussie, l'impact de la migration sur l'économie locale et les routes migratoires vers la Tunisie.

Un colloque international a été organisé le 5 juillet à Tunis avec l'Observatoire national des migrations (ONM) intitulé : « Dynamiques migratoires dans la région euro-méditerranéenne : quelles réponses aux enjeux actuels et à venir, quelle place pour la coopération régionale et internationale ? » Inauguré par le ministère des Affaires sociales, il a rassemblé 128 personnes et 14 experts autour de trois tables rondes.

Publication et études

La Tunisie accueillant une proportion importante d'étudiants étrangers, Terre d'asile Tunisie en collaboration avec l'ONM et l'Association des étudiants et stagiaires africains en Tunisie (Aesat) a mené une étude sur la thématique « Attentes et satisfaction des étudiants subsahariens en Tunisie, des portes qui s'ouvrent, des opportunités à saisir ». Sur la base de 75 entretiens directifs, cette étude s'est fixée comme objectif de dresser le profil des étudiants étrangers en Tunisie ainsi que les raisons qui ont fondé leur choix d'y étudier, tout en interrogeant aussi leurs attentes et leurs difficultés. Une rencontre débat autour de la présentation de cette étude a été organisée le 3 décembre 2018.

Un recueil juridique rassemblant l'ensemble des dispositions légales et réglementaires tunisiennes relatives aux droits des étrangers (séjour, soins, droits sociaux, emploi, éducation, fiscalité...) a par ailleurs été produit en

partenariat avec l'Observatoire national des migrations et présenté publiquement le 29 juin 2018. Ce document permet de contribuer à la diffusion d'une meilleure connaissance du droit s'appliquant aux étrangers en Tunisie.

Lutte contre la traite des êtres humains :

À Tunis et à Sfax, sur la base du protocole d'assistance mis en place par le projet Recolteha, 99 victimes potentielles de traite ont été accompagnées par nos services et signalées à l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes (INLTP). 99 % des victimes sont ivoiriennes et 70 % sont des femmes. Leur âge moyen est de 30 ans. De manière complémentaire, 6 ateliers socio-culturels ont été organisés à destination des victimes. Cette deuxième année de mise en œuvre du projet a également permis de soutenir le processus de renforcement des capacités des organisations de la société civile à travers l'animation de formations portant sur l'identification des victimes de traite des êtres humains en partenariat avec l'INLTP à Tunis (19 et 20 février 2018) et Sfax (22 et 23 février 2018). Au Sénégal, une formation similaire a été organisée à Saint-Louis en partenariat avec la Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes et l'Organisation internationale des migrations (4, 5 et 6 décembre 2018) tandis que l'élaboration d'une brochure de sensibilisation à destination des publics à risque et la préparation d'un cycle de formation prévu début 2019 a mobilisé notre action en Côte d'Ivoire.

Participants
au colloque
international
du 5 juillet 2018
sur les
dynamiques
migratoires
dans la région
euro-médité-
ranéenne



L'EXPERTISE ET LE PLAIDOYER 2018

RÉÉQUILIBRER LA LOI ASILE-IMMIGRATION

Au premier semestre 2018, nos activités de plaidoyer se sont particulièrement concentrées sur la loi asile-immigration, finalement adoptée en août et publiée en septembre (voir Temps forts). Outre le travail inter-associatif ayant pour objectif de porter des recommandations puis des amendements communs, France terre d'asile a également été auditionnée à plusieurs reprises par l'Assemblée nationale et le Sénat, autant sur le volet accueil que le volet rétention. L'association a également soumis de nombreux amendements sur le texte, notamment sur une réforme du premier accueil et la garantie d'un hébergement le plus tôt possible.

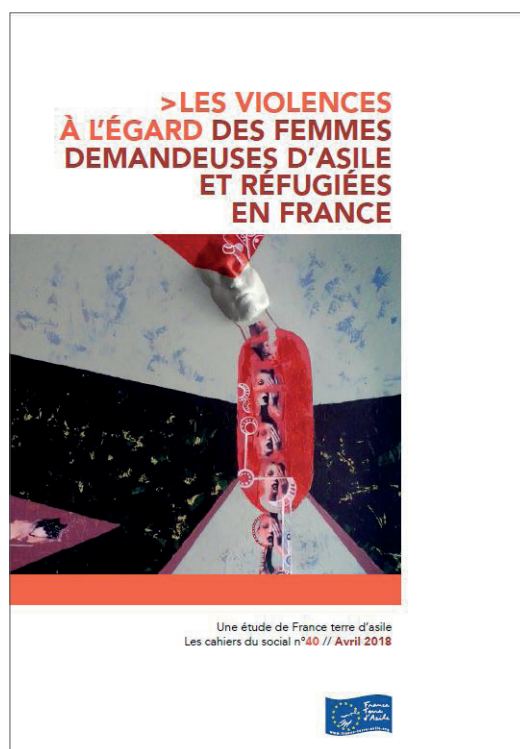
Par ailleurs, nous avons organisé en avril 2018 à l'Assemblée nationale un colloque en collaboration avec la Fondation Heinrich Böll France présentant les divergences et convergences entre les politiques d'accueil françaises et allemandes. Le système allemand ayant été souvent cité en « modèle » pendant les débats, France terre d'asile souhaitait apporter un éclairage sur la réalité de l'accueil dans ce pays.

IDENTIFIER ET PROTÉGER LES PERSONNES VULNÉRABLES ET LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

France terre d'asile a continué en 2018 le travail initié depuis plusieurs années sur les personnes vulnérables et en particulier les femmes victimes de violence ou de traite des êtres humains. En mai, nous avons publié une étude inédite sur les violences subies par les femmes demandeuses d'asile et réfugiés en France. Cette étude a mis en valeur les différents types de violences subies et les facteurs de risque tels que des conditions d'accueil insuffisantes et précaires. En parallèle de cette étude nous avons contribué à un projet européen sur la même thématique « Safe Women In Migration », qui a notamment permis de développer des modules de formation. Le besoin de formation faisait partie des recommandations centrales de notre étude. Nos actions ont participé à la prise de conscience du besoin de structures d'accueil spécialisées pour les victimes de traite, de violences ou les personnes LGBT. La Direction asile participe ainsi au groupe de travail piloté par la Direction générale des étrangers en France sur ce sujet.

De même, nous avons poursuivi nos actions en faveur

des victimes de traite. Nous avons mis en œuvre, en partenariat avec les Croix-Rouge britannique, croate et hollandaise, le projet « STEP » dont l'objectif est de faciliter l'identification et l'intégration des victimes de traite dans un contexte de migrations de transit. La collaboration initiée avec la Pacific Links Foundation dans le cadre de notre projet d'identification des victimes de traite vietnamiennes a notamment conduit à une rencontre avec la Mission interministérielle de protection des femmes contre les violences et lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) pour les sensibiliser sur ce public. Enfin, nous avons plaidé, notamment dans le cadre de l'adoption de la nouvelle loi asile-immigration pour la fin de la rétention des personnes vulnérables. En dépit d'un plaidoyer porté par de très nombreux acteurs associatifs ou institutionnels, et malgré des débats houleux, la possibilité de placement en rétention des enfants a été maintenue. Suite à ces débats, un groupe de travail sur la rétention des personnes vulnérables a été formé par des parlementaires de la République en Marche. France terre d'asile a été auditionnée par ces députés et a mis en avant les alternatives existantes et l'effet négatif de la rétention sur ces personnes.



DÉFENDRE LES DROITS DE L'ENFANT

Engagés depuis les années 1990 dans la protection des mineurs isolés étrangers et le respect de leurs droits, nous avons souhaité cette année rappeler, au travers de 21 propositions, la primauté de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) sur toute considération de gestion migratoire. Non-discrimination, éducation, santé, liberté d'expression ou accès à un statut, les mineurs isolés étrangers disposent de droits encadrés par la CIDE. Or, comme le montrent les recommandations du Comité des droits de l'enfant, il existe encore de nombreux sujets de préoccupation.

C'est cette défense de la primauté de la protection de l'enfance sur la politique migratoire qui nous a conduits à dénoncer la création d'un fichier biométrique d'aide à l'évaluation de la minorité (AEM) par la loi du 10 septembre 2018. Nous avons ainsi plaidé pour que l'évaluation de la minorité ne devienne pas l'antichambre de l'éloignement.

RÉSOUTRE LA QUESTION DU PREMIER ACCUEIL

Face à la persistance de migrants à la rue et à la formation de campements à Paris, mais aussi à Nantes et Rouen, France terre d'asile a continué à appeler à une refonte de la politique de la France en matière de premier accueil (voir Les temps forts p. 7). Dès la parution du projet de loi asile, l'association a soulevé l'absence de prise en compte de cette question.

En mai 2018, alors qu'un camp important s'était formé à Paris, France terre d'asile et la Fédération des acteurs de la solidarité ont lancé une pétition pour un hébergement digne, durable et un accompagnement adapté. La pétition a été signée par plus de 30 000 personnes et une trentaine d'associations et a conduit à plusieurs opérations de mises à l'abri.

INFORMER ET SENSIBILISER SUR LES RÉFUGIÉS

Chaque année, France terre d'asile célèbre la Journée mondiale des réfugiés. En 2018, nous avons organisé différents événements à travers le territoire. Lancées début juin par le nouveau festival des arts « Les Chambons du monde » au village de Chambon-le-Château, en Lozère, les festivités ont également inclus de nombreuses portes ouvertes et débats, des tournois sportifs à Lourdes ou Melun, un stand à la plage à Toulon, un barbecue festif à Savigny-sur-Orge ou encore une représentation théâtrale à Bègles (Gironde). À Paris, nous avons investi la place de la République à l'invitation de la Mairie afin de présenter nos différentes actions et partenariats : nous avons pu montrer l'action

d'information des migrants sur les camps parisiens et nos camionnettes aménagées à cet effet, notre projet de parrainage citoyen « Duos de demain » ou encore notre partenariat de création florale à destination des demandeurs d'asile avec l'association *Du pain et des roses*.

FACILITER L'ÉVALUATION DU NIVEAU LINGUISTIQUE

L'apprentissage de la langue est une étape clé du parcours d'intégration des personnes protégées. L'État finance un certain nombre d'heures de cours de langue dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine (CIR) seulement une fois la protection obtenue et seulement pour les personnes ne parlant pas du tout le français. En complément, de nombreuses associations proposent différentes opportunités.

Dans ce contexte, France terre d'asile¹ a publié un guide d'évaluation linguistique qui s'adresse aux intervenants sociaux, aux bénévoles ou à toute personne accompagnant un public migrant. Il s'agit d'une méthode simple pour évaluer rapidement le niveau de français en mesurant la compréhension orale et l'expression écrite. L'objectif est de pouvoir mieux orienter les personnes allophones vers notamment des formations qui correspondent à leurs besoins, à leur niveau et à leur projet professionnel.

PROMOUVOIR LA MOBILITÉ DES RÉFUGIÉS POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION

Améliorer l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale est une des priorités du Président Emmanuel Macron et de son gouvernement. France terre d'asile a activement contribué aux consultations en amont de la publication d'une Stratégie nationale sur l'intégration en juin 2018 (voir Temps forts) et participe depuis aux activités initiées par la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (Diair). La Directrice de l'intégration a notamment animé un groupe de travail de femmes réfugiées lors de la Journée de la mobilisation de la société civile en octobre 2018.

Une des pistes pour faciliter l'intégration des réfugiés est de faciliter leur mobilité géographique une fois la protection accordée. France terre d'asile pilote depuis 2005 le programme Clef de France qui accompagne les personnes en hébergement précaire ou sans hébergement à accéder à un logement ou un hébergement, un emploi ou une formation, en recherchant des opportunités sur l'ensemble du territoire en

¹ Outil créé dans le cadre du projet européen RELOREF avec le soutien du Fonds Asile Migration Intégration et du ministère de l'Intérieur.

France. Ce programme présenté au 62^e atelier de la Dihal a inspiré, avec d'autres, le lancement du projet EMILE piloté par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) et la Préfecture d'Île-de-France. France terre d'asile a été sollicitée pour participer à des groupes de travail et au comité de pilotage de ce nouveau projet lancé en janvier 2019.

Échanges et contributions extérieures

Compte tenu de son expertise et de sa connaissance du terrain, France terre d'asile est régulièrement auditionnée par le Parlement et intervient lors de nombreuses conférences, tables rondes, groupes de travail, etc.

Exemples d'auditions et de participation à des conférences

- 6 février, 21 février, 8 mars, 13 mars, 22 mars, 24 mai, 29 mai : **Auditions à l'Assemblée nationale et au Sénat sur le projet de loi asile et immigration**
- 10 février : **« Les migrations, pour quel monde », débats et conférence du Collège des Mondes Possibles.**
- 22 février : **Conférence « Le défi migratoire » à l'Institut FMES**
- 14 mars : **Audition devant le Comité économique, social et environnemental sur le parcours et les politiques d'accueil des demandeurs et demandeuses d'asile dans l'UE**
- 20 juin : **Conférence du Lab'Ho (observatoire des hommes et des organisations) de The Adecco group sur l'insertion professionnelle des réfugiés**
- 29 septembre : **La Gauche Arc-en-Ciel, table ronde « Ils ont un nom une histoire un visage, il est temps que l'Europe s'engage pour les migrants »**
- 21 novembre : **Journée d'étude « Migrer d'une langue à l'autre » du Musée de l'histoire de l'immigration**



Sahel, Libye : quel rôle pour la France, quel rôle pour l'Europe ? 9 janvier à l'Iris

DIFFUSER L'EXPERTISE DE FRANCE TERRE D'ASILE

Lancée en 2017 afin de partager notre expertise sur les politiques et le droit relatif à l'asile, l'immigration ou les mineurs isolés étrangers, la collection des « Essentiels » s'est étoffée en 2018 avec la publication de trois nouveaux numéros. Deux nouvelles publications complètent notre série sur les mineurs isolés en abordant la question de leur insertion professionnelle ainsi que de l'accès au séjour et à la demande d'asile. Le troisième numéro paru en 2018 explore la rétention et la privation de liberté des étrangers en France.

MAINTENIR UN ACCUEIL ET UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ

Afin de maintenir une qualité élevée de notre accueil et de notre accompagnement –et de former nos nouveaux salariés, les différentes directions thématiques et services centraux produisent des analyses de la réglementation en vigueur, des guides pratiques ainsi que des veilles d'actualités et juridiques. Des séminaires internes et journées d'échanges de pratiques sont également régulièrement organisés. Le Centre de formation (voir p. 61) joue également un rôle central dans ce domaine.

En 2018, l'association a également travaillé à la formalisation de ses pratiques en Cada. Par ailleurs, France terre d'asile a signé une convention de partenariat avec l'Université de Toulouse (CNRS) afin de développer une technique d'entretien dit cognitif avec les demandeurs d'asile accompagnés. Ce modèle se fonde sur une approche psychologique du témoignage qui permet de s'adapter aux profils et circonstances particulières des demandeurs (voir l'accompagnement et l'hébergement des demandeurs d'asile).

SAUVEGARDER LE DROIT D'ASILE EN EUROPE

Les questions européennes ont toujours été au cœur des activités de France terre d'asile. Depuis 2017, le Conseil d'administration s'est aussi saisi de ces problématiques en créant une commission de travail dédiée, dont les travaux se sont poursuivis en 2018 sous l'égide du Président, Thierry Le Roy. Les positions de l'association ont été alimentées par les travaux de la commission et notamment la publication de tribunes des membres du Conseil d'administration dans nos Newsletters, sur le site internet et dans plusieurs médias (Le Monde, Huffington Post, etc). Thierry Le Roy signait ainsi une tribune le 6 avril 2018 dans *Le Monde* intitulée « L'avenir du droit d'asile se joue davantage, désormais, au niveau de l'Union européenne ».

France terre d'asile s'est en effet exprimée à plusieurs reprises dans le cadre des négociations sur la réforme du Régime d'asile européen commun (RAEC). L'association a en particulier souligné les dangers de l'application du concept de « pays tiers sûrs » et la nécessité de réformer le système de « Dublin » en mettant en place des politiques fondées sur la solidarité. Au-delà du cadre de Dublin et malgré la baisse des arrivées par la Méditerranée, les questions de la solidarité entre États membres de l'Union européenne et du sauvetage des migrants en mer sont restées au centre des débats. Nous avons pris part à ces débats dès le début de l'année en organisant le 9 janvier un « petit déjeuner » sur le rôle de la France et de l'Europe en Libye et au Sahel en présence de Vincent Cochetel, envoyé spécial du HCR en Méditerranée centrale et de Pascal Teixeira da Silva, ambassadeur chargé des migrations. L'association a également pris de nombreuses fois positions sur la situation en Méditerranée dans les médias ainsi que par communiqué de presse. Dès juin 2018, nous appelions l'Europe à ne pas renier le droit d'asile grâce à l'identification de lieux de débarquements sûrs, à plus de solidarité entre États membres et à une coopération avec les pays tiers dans le respect de nos valeurs. Alors que l'Union européenne discutait d'un mécanisme de débarquement et de « centres contrôlés », nous rappelions, en juillet, qu'un tel mécanisme était souhaitable, à condition qu'il soit au service du droit d'asile et que la solidarité européenne soit renforcée. Si nous promouvons un accueil digne et une intégration réussie, nous sommes conscients du contexte de la montée des courants populistes et d'extrême droite et des préoccupations de certains de nos concitoyens, notamment sur la capacité d'intégration des nouvelles populations. Cela implique une réponse politique forte et une mobilisation de tous les acteurs de l'accueil. Fort de ce constat, France terre d'asile a initié un projet de rencontres européennes, d'abord en France et en Allemagne, puis dans d'autres pays, sur l'enjeu démocratique de

l'accueil des réfugiés. En coopération avec la Fondation Heinrich Böll France, une première rencontre a été organisée en mars 2019. Elle a débouché sur la signature de la « Déclaration de Paris » par une quinzaine d'associations françaises et allemandes, dont les principaux acteurs du secteur dans les deux pays. Cette déclaration entérine le souhait des associations, fédérations, organisations et villes impliquées dans l'accueil d'échanger, de collaborer et d'obtenir des analyses afin de contribuer au débat européen et d'apporter notre expérience, notre expertise et nos propositions.

Outre ce projet, France terre d'asile a souhaité contribuer à la réflexion sur les questions européennes en lançant un magazine européen bilingue d'analyse et d'opinions en juin 2018 : *Vues d'Europe* (European Insights). Le premier numéro était consacré à l'accueil des demandeurs d'asile à travers l'Europe et le deuxième à la situation migratoire en Méditerranée.

France terre d'asile poursuit par ailleurs son action au niveau européen en participant activement aux travaux du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (Ecre) et en apportant son expertise lors de nombreuses réunions d'échanges et conférences européennes. Le Directeur général de France terre d'asile est par ailleurs membre du Conseil franco-allemand de l'Intégration, co-présidé par les ministres de l'intérieur des deux pays.



Assemblée nationale, avril 2018, table ronde sur les modèles français et allemand d'asile et d'immigration.

PUBLICATIONS DE FRANCE TERRE D'ASILE



■ Hors collection Ancien(ne) mineur(e) isolé(e) étranger(e) : Que sont-ils devenus ?, janvier 2018

Afin de changer la vision actuelle sur les mineurs isolés, tant dans le regard des médias, de la population française, des pouvoirs publics, des employeurs que dans celui des administrations, il nous a semblé opportun et pertinent de réaliser une brochure afin de mettre en valeur le parcours de ces jeunes qui ont souhaité vivre en France et y rester. Nous avons ainsi recueilli des témoignages, et avons accompagné les récits d'encadrés sur les enjeux du parcours de ces jeunes : évaluation de la minorité, demande d'asile, parcours vers l'autonomie, régularisation, etc. Pour les mineurs isolés étrangers, l'apprentissage de la langue, l'autonomisation, le développement de leurs compétences sont indispensables à leur bonne intégration dans la société française, et constituent des critères pour obtenir à leur majorité une régularisation et la possibilité de continuer à construire leur vie en France. Le travail réalisé par les équipes qui les accompagnent est essentiel, afin de les aider à comprendre leur société d'accueil et s'y intégrer, mais aussi de mieux sensibiliser la société leur situation.



■ L'Essentiel n°2 Mineurs isolés étrangers : l'insertion professionnelle par l'apprentissage, mars 2018

De nombreux travailleurs sociaux considèrent donc la formation professionnelle comme un moyen d'acquérir rapidement des compétences professionnelles, une plus grande autonomie (tant morale que financière) et au sortir de la formation, un emploi éventuel, ce qui est également un atout dans la démarche de régularisation des jeunes à leur majorité. Cette brochure s'adresse à toute personne s'intéressant à la question des mineurs isolés étrangers et plus particulièrement à leur insertion professionnelle. L'objectif visé est de fournir un éclairage sur les différents enjeux de leur insertion professionnelle en France, par l'apprentissage.



■ Cahier du social n°40 Les violences à l'égard des femmes demandeuses d'asile et réfugiées en France, avril 2018

La présente étude cherche à analyser à partir d'une perspective de genre et de droit, les violences que subissent les femmes demandeuses d'asile et réfugiées et les bonnes pratiques en matière de prévention et de protection, nous avons pour objectif d'éclairer une réalité assez invisible ainsi que de donner des pistes de travail et d'intervention pour les différentes parties prenantes. Ce document a vocation à faire avancer la lutte contre les violences faites aux femmes.



■ Hors collection Guide de l'évaluation linguistique, juin 2018

Cet outil, élaboré dans le cadre du projet Reloref soutenu par le Fond Asile Migration et Intégration, s'adresse aux intervenants sociaux, aux bénévoles ou à toute personne accompagnant un public migrant. Il s'agit d'une méthode simple et facile d'accès pour évaluer rapidement le niveau en français d'une personne étrangère. Elle permet de mesurer la compréhension écrite et orale ainsi que l'expression écrite et orale de la personne, pour avoir une vision globale de son niveau de langue. Cet outil a été créé afin de permettre à l'évaluateur, même s'il n'est pas un professionnel de l'évaluation et de la formation linguistique, d'évaluer avec plus d'objectivité le niveau de français à l'oral et à l'écrit d'une personne.



■ L'Essentiel n°3 Rétention et privation de liberté des étrangers en France, novembre 2018

Dans la droite ligne des principaux instruments juridiques encadrant l'utilisation par les États de la rétention, toute restriction au droit à la liberté et à la sûreté dans un but de contrôle de l'immigration doit ainsi être utilisée en dernier ressort, en toute nécessité et proportionnalité, relativement aux objectifs de prévention des évasions, de vérification des identités et de facilitation de l'exécution des mesures d'éloignement. Cette brochure est destinée à toute personne s'intéressant à la question de la rétention et de la privation de liberté des étrangers. L'objectif est de fournir une vision synthétique du cadre juridique et de la pratique française de la rétention et de la privation de liberté des étrangers en vue de leur éloignement.



■ L'Essentiel n°4 Mineurs isolés étrangers : l'accès au séjour et à la demande d'asile, décembre 2018

Dans le processus d'autonomie indispensable pour préparer l'avenir de ces jeunes, l'accompagnement administratif et juridique des professionnels en charge de leur suivi est un élément clé pour garantir leur intégration en France à la majorité. Cette brochure s'adresse à toute personne s'intéressant à la question des mineurs isolés étrangers, et plus particulièrement à leur accompagnement administratif et juridique. L'objectif visé ici est de fournir un éclairage sur les différents enjeux de cet accompagnement en France.

FRANCE TERRE D'ASILE DANS LES MEDIAS EN 2018

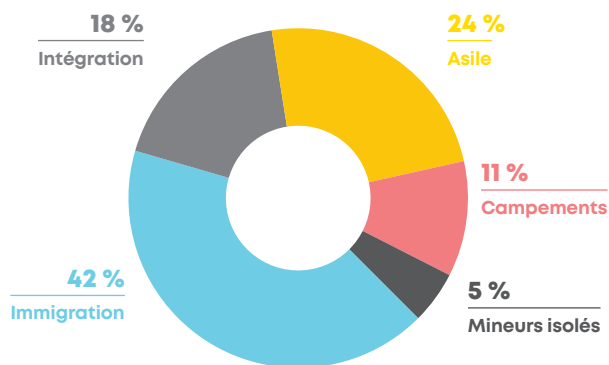
En 2018, France terre d'asile a été sollicitée par de nombreux médias afin de s'exprimer sur tous les sujets et événements qui font l'actualité du secteur de l'asile, des migrations, et de la protection des mineurs isolés étrangers. Des thèmes majeurs pour cette année électorale.

Agences, presse écrite, pure players, blogs, radios nationales et régionales, télévisions régionales, nationales et internationales ont relayé notre message en faveur de tous ceux que nous accompagnons au quotidien.



- **Près de 700 articles**, interviews diffusées sur les radios locales et nationales, et reportages vidéos ont ainsi été réalisés ;
- **13 communiqués de presse** ont été rédigés par France terre d'asile et relayés dans les médias et sur les réseaux sociaux ;
- **Près de 35 000 personnes** nous ont suivis sur Facebook (27 700) et Twitter (6 900) ;
- **465 000 visiteurs** uniques ont consulté notre site internet

Thèmes d'intervention dans les médias en 2018



Presse écrite

Libération, le 20/02/2018

Interview de Pierre Henry : « Le pays est si tendu qu'il est difficile d'avoir une approche apaisée »

« Une réforme est en cours dans l'Union européenne pour aboutir à "Dublin IV". Mais la recherche d'une solution européenne suppose un rapport de confiance entre États, et cette confiance s'est extraordinairement dégradée. Oui, il faut le réviser avec des clauses de niveau de personnes accueillies, une répartition selon la population des pays, leur PIB, la prise en compte du rapport entretenu par les demandeurs avec le pays (langue, attaches familiales...). On fait porter les dysfonctionnements d'un système très asymétrique aux demandeurs d'asile. C'est inadmissible. »
[...]

« La question de la migration régulière n'est pas mise en cause, à l'inverse des programmes que défendaient Marine Le Pen et François Fillon. On a raison de distinguer asile et immigration. Pour autant, on ne résoudra par la question de l'immigration irrégulière par une posture strictement jugulaire. »

« Il y a des personnes qui sont sur le territoire depuis des années, dans des hébergements très précaires, avec des enfants scolarisés, dont on sait qu'elles ne repartiront pas. Il faut les régulariser, mais c'est le mot qui fâche aujourd'hui. Le pays est tellement tendu, qu'essayer d'avoir une approche apaisée est difficile. »

Télévision

BFM TV, le 23/04/2018

La loi asile-immigration est "déséquilibrée" pour le directeur de France terre d'asile

« Je crois que ce texte ne mérite ni l'excès de louanges, ni l'excès de critiques dont il a fait preuve. C'est un texte déséquilibré qui ne répond pas au défi de l'heure sur les questions migratoires. Il ne répond pas au défi du premier accueil. Il aurait fallu réorganiser tout le premier accueil dans notre pays. Les primo-arrivants doivent être accueillis en dignité, ils doivent décliner leur identité et être orientés vers le dispositif ad hoc. Aujourd'hui il n'en est rien. Des milliers de personnes séjournent sur les trottoirs de grandes villes, il suffit de regarder la situation absolument inqualifiable qui est celle de plus de 2000 migrants à Paris. »

« Cette loi ne va rien changer pour cela. En Allemagne, ils ont accueillis au plus fort de la crise migratoire 1 000 200 personnes quand nous en accueillons près de 100 000, et personne n'est laissé à la rue en Allemagne (...) Au niveau européen rien ne converge, c'est la règle de la défiance généralisée. »

Presse écrite

Le Monde, le 06 avril 2018

Tribune de Thierry Le Roy, « L'avenir du droit d'asile se joue davantage, désormais, au niveau de l'Union européenne »
Sur deux points essentiels, au moins, les règlements européens en préparation conditionnent radicalement ce que pourra faire la loi française. Tout d'abord le sort des "dublinés", ces demandeurs d'asile repérés ou enregistrés dans un autre État membre.

Ils prennent dans notre système d'accueil et d'hébergement une place telle que le gouvernement fait de leur transfert effectif vers l'État membre de "première entrée" en Europe un des principaux objectifs de son projet de loi et de sa politique. Alors que la faillite avérée du système du règlement actuel, dit Dublin III, voue cette politique à un échec annoncé.

C'est dans le projet de nouveau règlement, dit Dublin IV, dont le Conseil de l'UE poursuit la discussion en ce mois d'avril après délibération du Parlement européen, que se situe l'enjeu de la prise en charge de l'asile entre les États membres de l'Union.

Télévision

France Info/Brut, le 31/05/2018

VIDEO. Évacuation du camp de migrants du Millénaire :

« Nous ne sommes pas à la hauteur », dit le directeur de France terre d'asile

Le directeur général de France terre d'asile Pierre Henry est revenu sur le démantèlement, à Paris, du campement du Millénaire et des suites possibles. Il a également pointé l'insuffisance de l'action de l'État face à cette situation de crise migratoire. « L'Allemagne, au plus fort de la crise migratoire, a accueilli 1,3 million de personnes », a-t-il expliqué. « La France a accueilli 10 fois moins de personnes

réfugiées, migrantes, et nous avons des campements de rue en permanence », a-t-il ajouté.

Selon Pierre Henry, il est possible de faire autrement. « Nous ne sommes pas à la hauteur », a-t-il déploré. Pour lui, il faudrait d'abord mettre en place des lieux d'accueil et de pré-accueil pour ces migrants, dans le but de les répartir dans toute la France et de les guider vers un dispositif adéquat.

Toutefois, le Directeur général de France terre d'asile insiste sur un point : ces lieux d'accueil ne régleront pas, par magie, tous les problèmes et toutes les difficultés qui surviennent à l'échelle européenne. « Il faut penser global, il faut penser à une répartition sur l'ensemble du territoire national, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui », a-t-il estimé.



Presse écrite

Le Huffington Post, le 20 juin 2018

Tribune de Pierre Henry & Thierry Le Roy : « Quatre raisons pour lesquelles l'Europe ne doit pas renier le droit d'asile »
L'asile est, par nature, un acte de solidarité, celui d'un État à l'égard de personnes ou groupes de personnes ayant besoin d'une protection internationale. Cette solidarité peut être mise en échec si elle reste le fait d'un État isolé, que cet État soit volontaire comme l'était, en Europe, l'Allemagne d'Angela Merkel en 2015, ou contraint, comme le sont, depuis de nombreuses années, les États du sud de l'Europe (contraints par les effets conjugués de la géographie et du Règlement Dublin III). Cet échec, on le voit aux résultats des dernières élections allemande et italienne, notamment ; plus modestement, on le voit en France à l'incapacité des pouvoirs publics à faire face à la question des "dublinés", et par suite à organiser convenablement l'accueil des demandeurs d'asile. Car il ne suffit pas de dire que Dublin ne fonctionne pas. Il faut dès lors en tirer les conséquences pour le statut

des personnes placées aujourd'hui sous ce règlement qui se trouvent en errance sur le territoire de l'Union et proposer un mécanisme de solidarité acceptable par tous les États parties prenantes en remplacement du règlement Dublin, défaillant.

Nous en déduisons que la crise de l'accueil, qui s'étend aujourd'hui peu à peu à toute l'Europe, tient à ces pannes de la solidarité entre États, dont la conscience a fini par s'inscrire dans les opinions. Cette crise n'aura d'issue pour le droit d'asile que si les États européens les plus concernés et les plus motivés s'entendent pour garantir entre eux le minimum de solidarité nécessaire dans l'accueil des demandeurs d'asile.

Radio

France culture, le 29/09/2018

Pierre Henry : « Nous avons oublié de transmettre un certain nombre de nos valeurs »

« Au cours des dernières années, on a laissé filer toute une série de thématiques, notamment sur le devoir d'hospitalité qui s'inscrit dans un pacte civique : nous avons oublié de transmettre un certain nombre de valeurs, nous avons oublié d'inscrire ce devoir d'hospitalité dans un pacte civique. Et c'est aussi la raison pour laquelle vous avez un sentiment d'insécurité culturelle qui est largement instrumentalisé. Il l'est d'autant plus que cette question a été laissée en jachère, notamment par la gauche. »

« On peut à la fois protéger la population européenne et respecter notre devoir d'humanité. Il ne faut pas opposer les deux. L'Europe en a la capacité. Nous avons la capacité de faire les deux : protéger et respecter. »

Communiqué de presse

France terre d'asile, le 18 octobre 2018

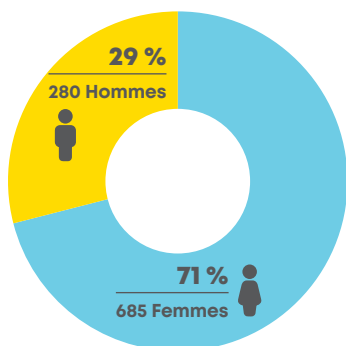
Extrait – Le droit d'asile mérite une mobilisation européenne

France terre d'asile appelle depuis longtemps à la création d'une agence [de droit d'asile en Europe]. Agence, non seulement indépendante, mais qui doit être également dotée du pouvoir d'instruire toutes les demandes d'asile déposées dans l'Union européenne sur la base de normes européennes communes et des recommandations du Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR). Au moment où certains États introduisent des politiques discriminatoires à l'égard des étrangers, et notamment des demandeurs d'asile et réfugiés, en violation des textes internationaux ; où les populismes progressent de manière inquiétante dans toutes les démocraties européennes, France terre d'asile est convaincue que le droit d'asile mérite une mobilisation européenne.

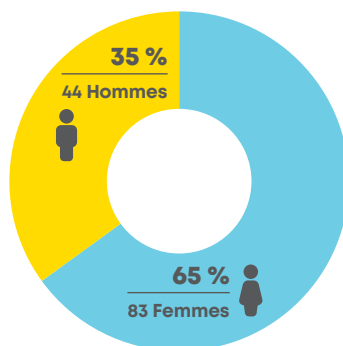
Notre organisation, en liaison avec nos partenaires allemands de la Fondation Heinrich Böll et de nombreux acteurs de la société civile européenne, prendra rapidement une initiative pour favoriser un débat constructif autour de l'accueil des réfugiés et de la question démocratique en Europe.

LES RESSOURCES HUMAINES

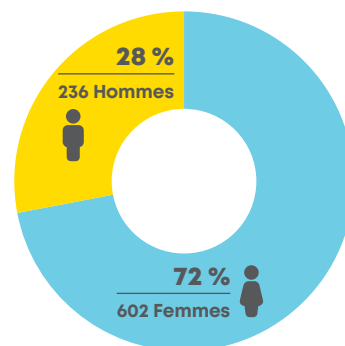
Effectifs inscrits (tous contrats)
par sexe au 31.12.2018 :



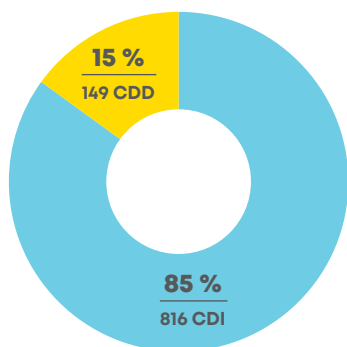
Effectifs inscrits par sexe
pour les Cadres au 31.12.2018 :



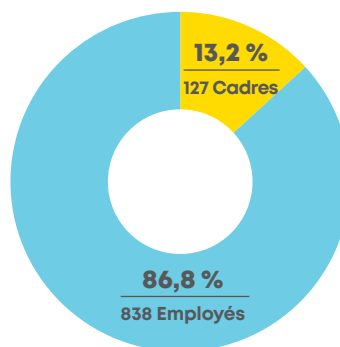
Effectifs inscrits par sexe
pour les Employés au 31.12.2018 :



Effectifs inscrits
par nature de contrat au 31.12.2018 :

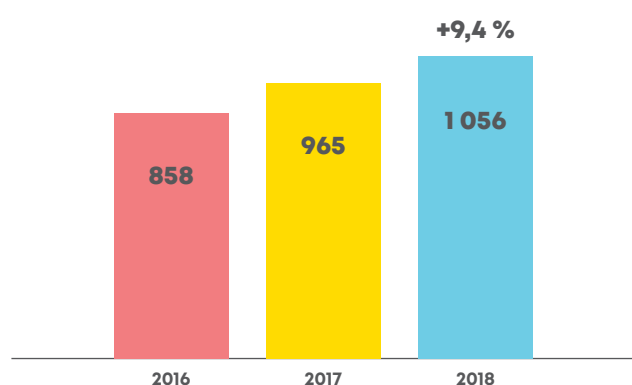


Effectifs inscrits par statut
(catégories CSP) au 31.12.2018 :



Les effectifs au 31 décembre 2018

Les effectifs inscrits ou physiques (tous contrats) sont de **1 056** personnes au 31.12 (les formateurs occasionnels, les stagiaires, les salariés sortis en cours de mois ne sont pas comptabilisés) contre 965 en 2017 (+9,4 %) et 858 en 2016.



Les effectifs en ETP budgétaires (heures réellement travaillées) s'établissent à **894,3 ETP** contre 811,1 pour 2017 (+ 10,6 %) et 682,1 en 2016.

C'est une nouvelle hausse significative de l'emploi de + 9,4 % sur l'année concernant l'ensemble des activités de France terre d'asile mais plus particulièrement celles de la direction de l'intégration (création ou montée en charge des CPH d'Angers, de Gap, de Mayenne et de Saint-Lô), de la direction de l'urgence (ouverture de la Spada de Nantes et montée en puissance du dispositif parisien de la maraude) ainsi que de la direction de la protection des MIE (ouverture ou extension de dispositifs à Amiens, Arras Capucins, Saint Omer, Boissy Saint Léger et Caen).

Effectifs inscrits par sexe et par catégorie professionnelle :

La part importante des femmes au sein des effectifs de France terre d'asile reflète la féminisation du secteur d'activité de l'asile et plus largement celle du social. La proportion **de femmes est de 70 %** chez France terre d'asile et de **67 % parmi les cadres**.

Part des CDD et des CDI (effectifs présents)

La part des CDD (hors remplacements) est de **4,9 %** (52 salariés sur 1 056) concentrés sur les dispositifs temporaires (CAO, mise à l'abri temporaire des Mineurs) et le renfort des Structures de premier accueil des demandeurs d'asile.

Effectifs inscrits par région :

La structure des établissements de France terre d'asile est fortement morcelée et compte un peu plus de 90

établissements & dispositifs (Asile, Mineurs, Urgence, Intégration, Siège) répartis sur le territoire national et une section basée à Tunis pour l'international.

La répartition des effectifs indique une proportion de **48,6 % de salariés travaillant dans un établissement ou dispositifs basés en Île-de-France** (avec 31 % pour la seule capitale) contre **51,4 % rattachés à un de nos établissements de province**.

Effectifs inscrits par ancienneté et âge :

Au 31 décembre 2018, **la moyenne d'âge de l'effectif inscrit est de 36,7 ans** et plus de la moitié des salariés sont âgés de moins de 34 ans, reflet d'une population relativement jeune à l'image de celle du secteur social. **L'ancienneté moyenne est de 4,0 ans** pour l'ensemble des salariés de l'association avec une **ancienneté moyenne pour l'encadrement de 6,6 ans** (et une moyenne d'âge de 41,7 ans contre 36,1 ans pour les employés). Cette ancienneté est impactée par un certain turn-over récurrent dans le secteur social et par l'intégration ininterrompue de nouveaux salariés depuis 2014.

Creuset de formation au sein du secteur de l'asile de par sa spécialisation et son positionnement original au sein des associations liées à l'immigration, France terre d'asile est très largement reconnue pour son expertise, sa place prépondérante dans le secteur et sa voix qui porte auprès des pouvoirs publics. Cette forte notoriété lui permet d'attirer de nombreux jeunes talents en quête d'engagement sociétal et d'expérience professionnelle porteuse de sens.

Nationalité des salariés inscrits au sein de l'association :

Ce ne sont pas moins de **52 nationalités** qui sont représentées au sein du collectif France terre d'asile soit **13,9 %** des effectifs.

Entrées /sorties des effectifs inscrits pour l'année 2018 :

Les entrées tous contrats sont au nombre de 610 (228 CDI soit 37 % des embauches) soit un ratio de 3 entrées par jour travaillé et un pic de 93 entrées pour le mois de juillet et 60 en août. Elles concernent tous nos secteurs et plus particulièrement le secteur de la protection des mineurs (31,3 % du total) et des CADA (24,8 %).

Les sorties sont au nombre de 519 (ratio de 2,6 sorties par jour travaillé, avec un pic de 86 sorties en septembre et 72 en août).

Au total ce sont 1 129 entrées & sorties sur une même année soit **5,6 mouvements par jour travaillé**.

Les relations sociales

- Le nombre de réunions paritaires est resté élevé : **47**, toutes instances et groupes de travail confondus, reflet de la volonté du dialogue social défendue par la Direction.
- Des accords collectifs ont été signés avec l'ensemble des organisations syndicales dans le cadre de la **NAO 2018** (salaires, jours fériés).

Le bilan 2018 du pôle gestion et ressources humaines (PG&RH) et ses enjeux

L'année 2018 a vu se déployer le cycle pluriannuel de formation en management qui a concerné l'ensemble des directeurs et chefs de service de l'association.

Après la sensibilisation à la prévention des risques psycho-sociaux, le management a été formé aux techniques de recrutement et à la posture managériale.

La formation professionnelle interne a concerné 872 stagiaires (484 salariés) en 2018 pour 55 actions de formations (141 sessions).

La démarche de « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » (GPEC) a également été initiée en cours d'année avec la création d'un comité de pilotage et l'animation de six groupes de travail (soit environ 80 personnes mobilisées), qui ont été formés aux bases de la méthodologie et ont pu décrire les activités des 31 emplois repères identifiés (hors les emplois de management). La démarche se poursuivra sur l'année 2019.

En termes de système, le nouveau Système d'Information Ressources Humaines SIRH - **Sage X3** - a vu sa mise en place et son déploiement repoussés à janvier 2019.

La commission salariale interne s'est tenue en novembre 2018 pour valider des repositionnements salariaux (coefficient) et pour attribuer des primes exceptionnelles (à majorité collective).

La Direction de la comptabilité et notamment le service du contrôle de gestion ont été fortement mis à contribution pour pouvoir répondre aux appels d'offres et aux sollicitations des différents secteurs d'activité de l'association : co-pilotage des dialogues de gestion, suivi du paiement des conventions et relances de nos débiteurs, sans oublier l'établissement de la facturation, l'imputation et l'arrêt de nos comptes...

L'association a également lancé une démarche interne pour s'acquitter de ses obligations en termes de règlement général sur la protection des données (RGPD).

La Direction de l'association et le Pôle G&RH doivent, dans un contexte de croissance soutenue et d'évolution continue des contraintes et du cadre légal, relever plusieurs défis :

- Accompagner la vive croissance des activités et répondre aux besoins immédiats de ses nouvelles structures sur tous les aspects (recrutement, intégration, moyens de fonctionnement, etc.) tout en continuant à se structurer (organisation, systèmes, process et procédures internes) et à se professionnaliser dans une dynamique d'amélioration continue ;
- Assurer ce développement avec le souci d'homogénéisation accrue de notre modèle et de mise en valeur de l'identité France terre d'asile ;
- Réorienter les profils de recrutement dans des domaines et métiers clés (accueil primo-arrivants, centres de rétention, Cada, dispositifs de mises à l'abri et d'accompagnements / hébergements des mineurs isolés étrangers, chargés d'insertion...) au plus près des besoins du terrain ;
- Accompagner et professionnaliser les managers en charge de relayer les orientations stratégiques et opérationnelles de l'association, optimiser au mieux l'emploi des budgets accordés au profit d'un accompagnement de qualité des usagers, assurer le dialogue et la remontée des besoins de leurs équipes, défendre les positions de l'association et valoriser l'image de France terre d'asile auprès des financeurs, des partenaires et de nos interlocuteurs ;
- Face aux contraintes extérieures, il y a nécessité de mobiliser l'association sur l'adaptation permanente de son organisation et de son fonctionnement, de capitaliser de façon continue sur son expertise et ses meilleures pratiques concernant ses métiers cœur ;
- Promouvoir un management bienveillant et coopératif dans un environnement très chahuté, aux injonctions contradictoires et sans grandes possibilités d'anticipation.

LE CENTRE DE FORMATION

Acteur reconnu de la formation professionnelle dans le domaine social et médico-social, le centre de formation de France terre d'asile participe depuis plus de 20 ans à la formation des professionnels prenant en charge les populations immigrées ou réfugiées.

Il propose proposant une offre centrée sur la connaissance de ce public, sa prise en charge sociale dédiée, ainsi que son accompagnement juridique spécifique.

Le centre décline son offre de 60 actions dans le cadre de formations inter et intra-organismes. Alors que les premières se déroulent dans nos locaux parisiens selon un calendrier préétabli et réunissent des stagiaires d'organismes divers, les secondes sont mises en œuvre sur site pour répondre aux besoins collectifs d'organismes commanditaires. En complément de cette activité, le centre est prestataire d'actions dans le cadre du plan de formation de France terre d'asile, mis en œuvre par la Direction des ressources humaines.

L'année 2018 a été une année de consolidation : elle a permis de se concentrer sur la qualité des prestations délivrées, et d'obtenir le référencement DataDock. En 2018, l'activité du Centre de formation France terre d'asile s'est stabilisée par rapport à 2017.

La poursuite de l'activité soutenue du centre trouve sa source dans plusieurs facteurs : la notoriété du centre, la « crise de l'asile », avec, en corollaire d'une forte augmentation du nombre de personnes en quête de protection internationale, le besoin de formation des professionnels prenant en charge de ce public vulnérable et, enfin, l'adoption, le 1er août 2018, par le Parlement français de la loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie.

Avec pour objectif affiché d'accélérer le traitement des demandes d'asile, cette réforme entraîne des modifications importantes de la procédure de demande d'asile, du droit au maintien sur le territoire et de l'accès aux conditions matérielles d'accueil des demandeurs. Elle impacte également les bénéficiaires d'une protection internationale en facilitant leur accès aux dispositifs d'intégration.

Afin d'apporter une actualisation des connaissances à tous les professionnels en contact avec des demandeurs d'asile, chargés ou non de leur suivi juridique, **une journée de formation consacrée à l'impact de la réforme sur le droit d'asile** a été élaborée courant 2018 par les équipes du centre de formation, pour présenter de façon simple et accessible les principales mesures relatives au droit d'asile.

Cette réforme entraîne également des modifications importantes sur le droit au séjour des étrangers et sur l'éloignement à travers un renforcement de la lutte contre l'immigration irrégulière, de l'accueil des étrangers en situation régulière et de l'accompagnement pour une meilleure intégration. Les équipes du centre de formation ont donc aussi élaboré une journée de formation à destination de tous les professionnels en contact avec des populations migrantes, primo-arrivantes ou installées durablement, permettant de présenter les principales mesures nouvelles relevant du **droit au séjour des étrangers**.

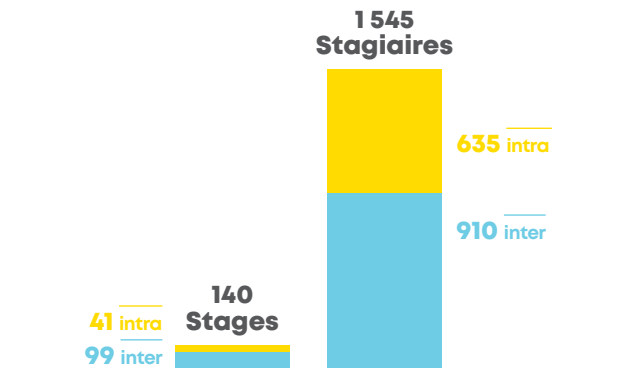
En 2018 :

140
actions mises
en œuvre en inter
et en intra

288
journées
de formations
réalisées

1 545
personnes
formées (dont 49 %
externes à France terre d'asile)

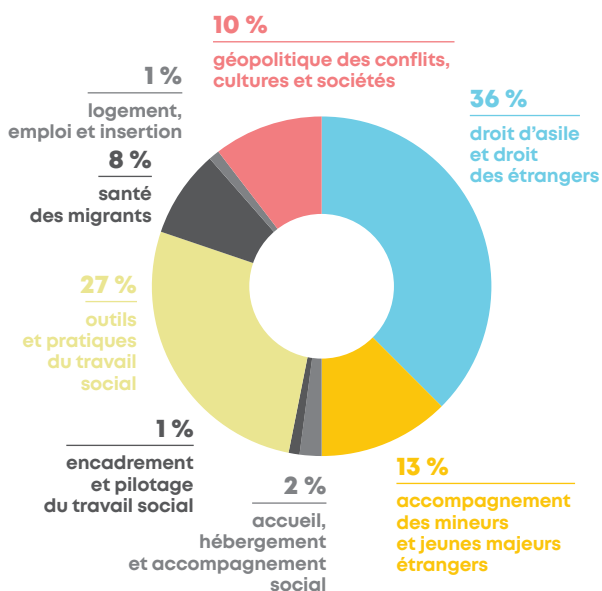
Bilan Synthétique 201



49 % des formations étaient à caractère juridique : 36 % relatives au droit d'asile et au droit des étrangers et 13 % relatives à l'accompagnement des mineurs et des jeunes majeurs étrangers. 33 % des formations étaient dédiées au travail social (accueil, hébergement et accompagnement, encadrement et pilotage, outils et pratiques, logement, emploi et insertion). 8 % des formations étaient relatives à la santé des migrants et 10 % portaient sur des thématiques géopolitiques.

Concernant le profil des stagiaires, 90 % d'entre eux sont des travailleurs sociaux et environ 5 % d'entre eux sont des cadres.

Répartition des formations par thématique :



Formation inter-organismes

Les sessions organisées à Paris ont réuni 910 stagiaires dans le cadre d'actions d'une durée de une à trois journées, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2017. Près de 56 % des stagiaires accueillis au centre de formation sont des collaborateurs de France terre d'asile et 44 % viennent d'une centaine d'organismes (associations, opérateurs, collectivités publiques) œuvrant sur l'ensemble du territoire français. Les stagiaires sont en grande majorité des femmes (79 %). Les actions de formations portant sur « le droit d'asile et le droit des étrangers » ainsi que sur « l'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs étrangers » ont été suivies par près de 50 % des stagiaires, confirmant le besoin de formation en droit des professionnels du secteur social. Environ un tiers des stagiaires ont participé à des formations portant sur le travail social avec un public migrant et 10 % à des actions de formations à caractère géopolitique. En raison de l'augmentation de l'activité et de la nécessité de disposer de plusieurs salles de formation, les locaux parisiens du centre de formation se sont avérés trop petits pour y répondre : une prospection locative a été menée au cours du second semestre 2017, aboutissant au déménagement du centre courant 2018.

Formation intra-organismes

Les formations proposées dans le catalogue répondent souvent à des besoins collectifs et peuvent ainsi être dispensées en intra. En 2018, ce sont 41 actions qui ont été organisées pour 635 stagiaires. De nombreux organismes renouvèlent leur confiance d'année en année en sollicitant le centre de formation pour professionnaliser leurs équipes. Sur site, les formations à caractère juridique ont été les plus demandées (droit d'asile, droit des étrangers, accompagnement des mineurs et des jeunes majeurs) : elles représentent 61 % des actions réalisées. 10 % des stagiaires ont participé à des formations portant sur le travail social avec un public migrant et 6 % à des actions de formations à caractère géopolitique.

Enfin, le centre de formation a été choisi par Unifaf Île-de-France, principal organisme paritaire collecteur agréé (Opc) du secteur sanitaire & social, pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de formation spécifiques en droit des étrangers ainsi que pour la prise en charge et l'accompagnement global des mineurs non accompagnés (MNA). Ces programmes ont été dispensés tout au long de l'année écoulée aux différents adhérents d'Unifaf.

LE PROJET NUMÉRIQUE



Le Mooc* "Ensemble en France" est né en 2017 d'un constat : celui du besoin d'un support pédagogique, accessible au plus grand nombre, pour expliquer de façon simple nos valeurs à ceux qui nous rejoignent. L'intégration, n'est pas seulement une question de langue, de travail, c'est également une appréhension de la culture, des valeurs de l'autre et des règles qu'à défaut de faire immédiatement siennes on respecte comme base du vivre ensemble. En 2018 France terre d'asile a renforcé ce projet en créant la plateforme Ensemble en France qui regroupe ses trois sites indépendants : le Mooc, le guide Samsam et le blog.

* Massive Open Online Course

Introduction : la « laïcité » ?

Un pays laïque reconnaît-il les religions ? La laïcité interdit-elle de manifester ses croyances dans la rue ? Vue d'ailleurs, cette idée n'est pas toujours très claire... Des étrangers installés en France se souviennent de leurs premiers contacts avec cette notion.

Témoignages personnels

La formation en ligne de France terre d'asile est mise en œuvre par le service « Projets numériques » avec le soutien du ministère de l'Intérieur. La plateforme reçoit **plus de 4 000 visiteurs par mois**.

Le Mooc est un parcours de formation articulé autour de 60 courtes vidéos, sous-titrées en 7 langues¹. Entre situations vécues, témoignages d'étrangers, et paroles d'experts², le parcours analyse en s'appuyant sur le quotidien, autour de messages clairs selon la thématique, l'ensemble des valeurs de la République.

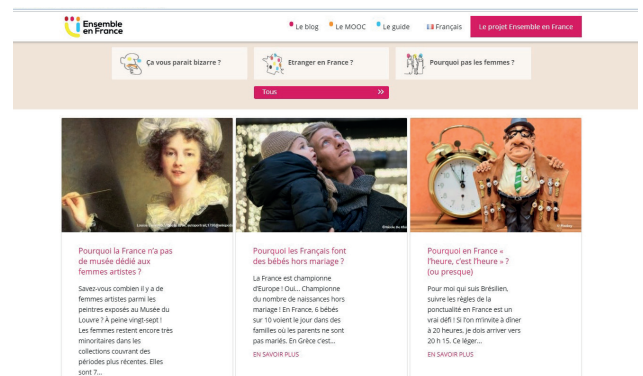
Quelques exemples : la **liberté** en France est un droit pour toute personne. Elle s'inscrit dans des limites juridiques, en matière de liberté d'expression par exemple. **L'égalité** passe par la lutte contre les discriminations. La « sécu », protection sociale, existerait-elle sans la **fraternité** ? La **laïcité** fait passer les lois de la république avant les lois religieuses et **l'école** républicaine a parmi ses objectifs le développement de l'esprit critique des enfants et la formation de former des futurs citoyens. Mariage gay, Pacs... **la famille** n'a pas de modèle unique en France et **le travail** est régi par des règles, un code juridique et des relations contractuelles. **L'Europe** n'est pas seulement un continent mais une construction politique. Venir en **France, terre d'accueil**, c'est s'inscrire dans la lignée des étrangers qui ont participé à l'histoire de France.

La plateforme est le **premier espace de ressources en ligne complet (site et mobile) sur la société française, à destination d'un public spécifique de primo-arrivants**. Elle fournit des réponses aux interrogations interculturelles du quotidien en décryptant les complexités du pays, de ses valeurs, de ses méandres administratifs, et de sa langue en en faisant découvrir les subtilités et en aidant à les surmonter.

1_ Sous-titres en français, anglais, arabe, espagnol, portugais, mandarin, russe, tamoul, farsi et pachto

2_ Bariza Khiari, Roselyne Bachelot, Philippe Meirieux, François Héran, Didier Leschi, Pierre Henry, Laetitia Avia

Les parcours FLE, progressifs (A2/B1) ont été élaborés à partir des vidéos thématiques. Avec les quizz et d'autres ressources ludiques, ils complètent cette formation pédagogique étudiée pour faciliter la mémorisation et l'apprentissage.



La fréquentation de la plateforme « Ensemble en France » en 2018

La fréquentation **du Mooc** connaît une progression régulière : plus de **4 000 comptes** ont été créés depuis son ouverture en 2017. On compte une moyenne de **345 utilisateurs actifs sur 7 jours**. Sachant que la connexion est souvent faite pour une utilisation collective, le nombre d'utilisateurs doit donc être réévalué à la hausse.

Le blog

Créé en septembre 2018, **Le blog** propose, dans ses trois rubriques centrées sur la vie quotidienne, « a vous paraît bizarre ? », « Pourquoi pas les femmes ? » et « Étranger en France ? » des textes courts, en français facile, une cinquantaine à ce jour, pouvant servir de supports à un cours de FLE ou pour lancer un débat interculturel.

Le guide SamSam

Le **SamSam, guide bilingue, français-anglais**, centralise un **ensemble d'informations fiables pour les étrangers**, quelle que soit leur situation : demandeurs d'asile, réfugiés, étudiants, ou venus dans le cadre d'un regroupement familial. Outre des ressources administratives et des services pratiques (transports, liste des établissements dispensant des cours de FLE..) le guide propose des cartes, des images, des vidéos et en appelle aussi aux peintures des musées nationaux pour faire connaissance avec l'histoire de France.

La page Facebook

La **page Facebook « Ensemble en France »** vient compléter le dispositif de la plateforme. Quand bien même les logiques d'apprentissage d'une part, de communication d'autre part, diffèrent, cette page donne **une visibilité à « Ensemble en France » sur les réseaux sociaux**, lieu incontournable pour diffuser les valeurs de République au plus grand nombre. Elle compte 700 abonnés et sa progression, régulière, sera développée en 2019.

Origines géographiques : les connexions s'établissent majoritairement depuis la France (70 %). Puis viennent ensuite l'Algérie, la Tunisie, les États-Unis et le Royaume Uni pour environ 20 %. Les autres utilisateurs se connectent depuis le Japon, le Brésil, l'Italie, l'Espagne, le Maroc, etc.

Qui se connecte ? En dehors des connexions individuelles, **des associations ou organismes d'accueil, d'orientation et de formation des étrangers, utilisent régulièrement le Mooc** : France-Horizon, Altéa formation, Afpa, CCCA-BTP, Alfa 3A, IDC formation, Ifra, Frateformation, Recife, Cefora, Forpro, Emmaüs, Pole emploi, université de Franche comté, FOL...

Le **guide** compte près de **32 000 utilisateurs** et 115 000 pages vues en 2018. Il est consulté à 70 % en français et à 80 % depuis la France. **50 % des connexions s'effectuent à partir d'un téléphone mobile.**

Le **blog** a reçu **1 500 visiteurs par mois**, en moyenne, depuis l'ouverture début septembre 2018. Il a environ 500 utilisateurs par semaine.

La fréquentation des trois sites de la plateforme Ensemble en France (blog, mooc, guide) pour le dernier trimestre 2018 (date de création du blog) est de plus de **12 500 visiteurs**, c'est à dire plus de **4 000 visiteurs par mois**.

<http://www.ensemble-en-france.org/>



Les éléments financiers

03.

BILAN AU 31/12/2018

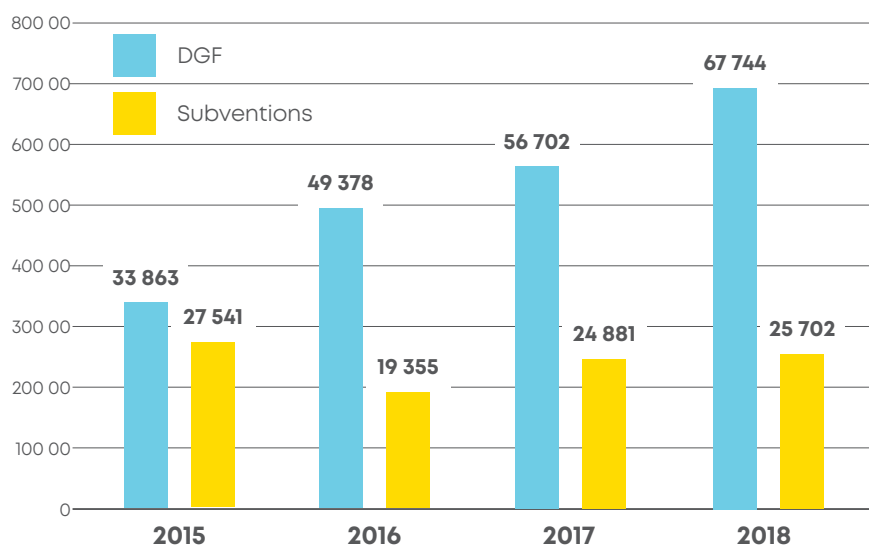
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 570K€ IMMOBILISATIONS CORPORELLES 5 169K€ IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 1 247K€	FONDS ASSOCIATIFS 17 215K€
	RESULTATS 6 382k€
ACTIF CIRCULANT CRÉANCES D'EXPLOITATION 12 531K€ COMPTES FINANCIERS 19 399K€ COMPTES DE RÉGULARISATIONS 817K€	PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS 4 860K€
	DETTES 11 265K€
	COMPTES DE RÉGULARISATION 11K€

Compte de résultat 2018

RÉCAPITULATION FRANCE TERRE D'ASILE	2018	2017
I - PRODUITS D'EXPLOITATION	101 579	88 490
II - CHARGES D'EXPLOITATION	95 041	82 506
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	6 539	5 984
III - PRODUITS FINANCIERS	15	27
IV - CHARGES FINANCIÈRES	1	0
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	14	27
RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)	6 552	5 161
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS	51	56
VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES	229	112
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-179	-56
TOTAL DES PRODUITS I + III + V	101 645	88 573
TOTAL DES CHARGES II + IV + VI	95 271	82 618
SOLDE INTERMEDIAIRE	6 374	5 955
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES	1 003	1 014
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	991	1 198
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	3	6
RÉSULTAT (Excédent ou déficit)	6 382	5 765

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT 2018

Évolution des financements de 2015 à 2018 en k€



LES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'évolution 2018 est en continuité des caractéristiques de l'année 2017, par le financement en année pleine des nouveaux dispositifs et extensions obtenus en 2017 (Faar) et l'ouverture et le développement de nouveaux dispositifs en 2018 (3 CPH : Saint-Lô, Gap et Laval et Mie Arras Bolle principalement).

L'ensemble des produits d'exploitation représente un montant global de 1 015 79 K€ en hausse de 13 089 K€ par rapport à 2017, soit une progression de 14,79 %.

La dotation globale de fonctionnement, constituée par les dotations aux établissements Cada et les dotations aux établissements mineurs et CPH de 677 444 K€, est en hausse de 19,47 %. Cette hausse est liée à la création des nouveaux établissements et à la continuité de notre volonté de pérenniser nos dispositifs.

Le montant des subventions et participations a augmenté dans une moindre mesure, de 3,29 % en 2018, pour s'établir à 257 020 K€.

En cumul, les comptes de dotations et de subventions ont augmenté de 14,54 % entre 2018 et 2017.

Les produits d'exploitation incluent également la reprise des provisions pour un montant 3 312 K€ ainsi que les reprises de résultats antérieurs excédentaires pour 2 962 K€.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation représentent un montant global de 95 041 K€ soit 15,19 % d'augmentation par rapport à 2017.

Sur cette hausse :

- Les achats et services extérieurs augmentent de 12,13 % (+ 4 790 K€) ;
- Le compte de rémunération du personnel augmente de 18,15 % résultant des évolutions d'effectifs liées aux ouvertures d'établissements (+ 67 salariés « équivalent temps plein » soit 8,03 %) ainsi qu'aux primes « Pouvoir

d'achat » et « transport province » versées fin 2018. Cette croissance soutenue de l'emploi est en phase avec la croissance des places d'hébergement toutes activités confondues et des nouveaux dispositifs contractualisés pour faire face à l'afflux des demandeurs d'asile, des réfugiés et des MIE depuis 2015 ;

- Le poste "Vie sociale" (+3,06 %) enregistre essentiellement l'augmentation importante des aides exceptionnelles accordées (+22,26 % par rapport à 2017).

Les charges d'exploitation incluent les dotations aux amortissements des immobilisations pour 1 716 K€ et les dotations aux provisions pour risques et charges de 3 552 K€.

LES PRODUITS FINANCIERS ET LES CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers représentent un montant de 15 K€ (en baisse par rapport à 2017 consécutifs à la poursuite de la baisse des taux d'intérêts et à l'impossibilité d'effectuer des placements à risques). Les charges financières sont non significatives.

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les produits exceptionnels s'élèvent à 51 K€ pour des charges exceptionnelles d'un montant de 229 K€ (l'augmentation des charges étant due aux pénalités URSSAF dont le remboursement partiel ou total, est attendu en 2019). Le résultat exceptionnel est de - 179 K€.

LES FONDS DÉDIÉS

Les fonds reçus en 2017 ont été utilisés pour un montant de 1 003 K€ en 2018, complétant le financement de l'exercice. Les fonds reçus en 2018 et non encore utilisés sur 2018, représentent un montant de 991 K€. La contribution des fonds dédiés au résultat de l'exercice est donc positive de 12 K€.

LE RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE

Le résultat global de l'exercice 2018 est de 6 382 K€ en hausse de 617 K€ par rapport à 2017 (5 765 K€). Détails en page 69-70.

ANALYSE FINANCIÈRE DES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

L'activité opérationnelle de France Terre d'Asile se répartit entre six grandes activités :

- L'**asile** qui regroupe l'accueil, l'information, l'accompagnement, l'hébergement des demandeurs d'asile en Cada (Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile),
- L'**urgence** avec l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile et les plates formes de premier accueil.
- L'accueil et l'accompagnement des **Mineurs** Isolés Étrangers (MIE)
- L'**intégration** des BPI et des migrants par l'emploi et le logement

● L'activité **internationale** avec plusieurs projets européens, une implantation en Tunisie et la réalisation d'activités en Côte d'Ivoire et au Sénégal par le biais de partenaires locaux.

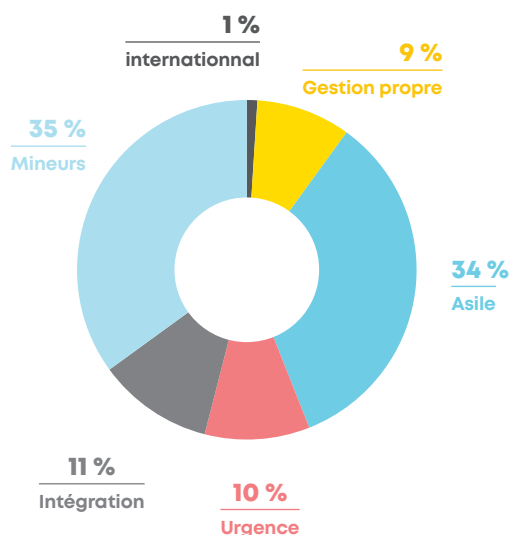
Les activités **en gestion propre**, telles que la formation, les Spada, le Service d'aide aux étrangers retenus dans les Centres de Rétention Administratifs (CRA) ou les contributions spontanées... L'association ne fait pas appel à la générosité publique.

L'ensemble des services d'administration est regroupé dans l'activité **Siège** qui sera analysée séparément.

LA RÉPARTITION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES EN TERMES DE PRODUITS

L'ensemble des activités opérationnelles de France Terre d'Asile a représenté en 2018, un total tous produits confondus de 102 797 K€ (hors siège, consolidation et facturations internes) soit une augmentation de 15,45 % par rapport à 2017. Les quatre activités principales : Asile, Urgence, Mineurs et Intégration, ont représenté 89,66 % de l'activité opérationnelle en très légère baisse par rapport à 2017 (une partie des activités de l'urgence et de l'intégration ont été rattachée aux fonds propres).

Répartition des activités en 2018



L'activité **Asile** représente 33,92 % (38,74 % en 2017) de l'ensemble, activité qui compte pour 34 869 K€, Il n'y a pas eu de création de nouveaux établissements en 2018 hormis quelques extensions de places d'accueil (120 places supplémentaires). Le nombre de places d'accueil en Cada/Transit est ainsi passé à 4 785 places en 2018.

L'activité **Urgence** avec 9,57 % (11,01 % en 2017) de l'ensemble, compte pour 9 836 K€ de produits, résulte d'une scission de l'activité Asile qui a été reclassé depuis 2016. Elle ne regroupe plus que les activités Huda, Maraude et CAO. Les Spada étant désormais en gestion propre.

L'activité **Mineurs Isolés** Étrangers (MIE) a fortement progressé en 2018 avec un montant de produits de 35 722 K€ (26 569 K€ en 2017), représentant une augmentation de 9 153 K€ par rapport à 2017 soit une hausse de 34,44 % (faisant suite à une hausse de +23,40 % pour 2016/2015 et +26,45 % pour 2015/2014). L'activité Mineurs représente désormais 34,75 % de l'ensemble de l'activité de l'association (29,84 % en 2017). Plusieurs dispositifs MIE ont ouvert en 2018, dans les Hauts-de-France et l'activité des dispositifs en Île-de-France a fortement augmenté.

L'activité **Intégration** est en hausse en 2018. Avec un montant de produits de 11 749 K€, elle est en augmentation de 919 K€ par rapport à l'exercice précédent. Elle représente désormais 11,43 % de l'ensemble des activités (12,16 % en 2017), une partie de son activité Faar étant reclassée en fonds propres.

Les activités en gestion propre représentent 9,15 % de l'ensemble en 2018. Cette forte part est liée au développement des activités Urgences (pour les marchés publics) en gestion propre, notamment celle des Spada. Cette activité regroupe également les Centres de Rétention Administrative (CRA), l'activité de formation interne et externe délivrée par le centre de formation, des recettes propres de l'association ainsi que les activités intégration (Reloref, Réinstallés et Faar) uniquement lorsque celles-ci font l'objet d'une validation définitive de la part du financeur.

L'activité **Internationale** incluant l'action qui se développe en Tunisie et les projets européens, représente 1,18 % de l'ensemble de l'activité, activité stable par rapport à 2017.

LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

L'activité **Asile** reste le contributeur principal avec un résultat de 1 235 K€ en 2018 soit une diminution de 1 389 K€ par rapport à 2017.

Contrairement à l'année 2017, où le grand nombre d'extensions de places Cada et d'ouvertures avaient engendré des excédents résultant de la montée en charge des dispositifs, il y a eu en 2018 très peu d'extensions de places de Cada (120), les établissements ont donc utilisé au mieux les fonds pour leur fonctionnement et

la réalisation d'actions auprès des demandeurs d'asile. L'activité **Urgence** contribue pour 1 231 K€ au résultat pour sa partie gestion contrôlée. Il faut noter que sur la durée, au vu du caractère triennal de l'appel d'offre, les Spada restent globalement positives sur la période 2016-2018 avec un excédent cumulé de 4 K€.

L'activité **Mineurs** dégage un résultat de 3 464 K€ qui a pour origine principale la suractivité de l'établissement DMAU en 2017 dont la subvention a été contestée par le financeur en 2018 et à la montée en charge résultant de l'ouverture de nouveaux dispositifs.

L'activité **Intégration** est en excédent de 947 K€ dont l'évolution s'explique principalement par l'ouverture de 3 CPH à Saint-Lô, Gap et Laval ainsi qu'au développement du projet Faar dont le résultat final sera connu en 2020.

Le total cumulé de ces activités en gestion contrôlée hors Siège et Urgence est de 6 874 K€ (4 274 K€ en 2017).

L'ACTIVITÉ FONCTIONNELLE SIÈGE (DIT L312)

Le Siège de France Terre d'Asile est l'organe de gestion administrative de l'ensemble des activités opérationnelles et de gestion centralisée de l'association.

Depuis l'exercice 2013 pour se conformer aux dispositions de l'article R.314-94 du code de l'action sociale et des familles, les charges d'exploitation du Siège sont réparties entre celles consacrées aux activités couvertes par les recettes issues de la tarification figurant à l'article L312 du CASF et celles des autres activités. Un ajustement des clés de répartition est effectué chaque année.

Le financement par les différents centres d'activité (redevance frais de siège) a augmenté en 2018 pour s'établir à 4 116 K€ (+8,88 %).

Le résultat du Siège L312 s'établit à une très légère perte de 3 K€.

ACTIVITÉS EN GESTION PROPRE

L'ensemble des activités en gestion propre (Siège hors L312 et marchés publics inclus), affiche des produits de 10 510 K€ (dont 1 091 K€ de reprise sur provisions et amortissements).

L'ensemble des charges est de 10 322 K€ (dont 1 280 K€ de dotations aux provisions et amortissements).

Le résultat de la gestion propre est de 188 K€ contre 376 K€ en 2017.

EN RÉSUMÉ

Dans cette analyse, l'activité du Siège est incluse et répartie entre la gestion propre et gestion contrôlée.

En termes de produits, les activités contrôlées y compris l'activité Siège en gestion contrôlée, représentent 89,16 % de l'ensemble de l'activité (91,29 % en 2017).

Les activités en gestion propre représentent 9,72 % de l'ensemble des activités.

L'activité internationale représente 1,12 % de l'ensemble.

La répartition du résultat de l'exercice entre activités contrôlées et activités en gestion propre est la suivante :

- 6 874 K€ pour les activités sous contrôle de tiers financeurs
- 188 K€ pour les activités en gestion propre hors international,

Il faut y ajouter :

- 666 K€ pour les opérations de consolidation
- 13 K€ pour l'activité International.

Présentation du compte de résultat 2018 sous 3 aspects

PRÉSENTATION DE L'EXPLOITATION EN K€	Activités	2018	2017	2018 s 2017	
Produits d'exploitation		101 579	88 490	13 089	14,79%
Charges d'exploitation		95 041	82 506	12 535	15,19%
Résultat brut d'exploitation		6 538	5 984	554	9,26%
Résultat financier		14	27	-13	-48,15%
	produits financiers	15	27		
	charges financières	1	0		
Résultat exceptionnel		-179	-56	-123	219,64%
	produits exceptionnels	51	56		
	charges exceptionnelles	229	112	-162	
Fonds dédiés		12	-184	196	-106,52%
	report des ressources	1003	1 014		
	engagements à réaliser	991	1198	-1 890	
Résultat global		6 385	5 771	614	10,64%
impôt sur placements financiers		3	6		
Résultat global après impôt		6 382	5 765	617	10,70%

PRÉSENTATION PAR ACTIVITÉ EN K€	Activités	PRODUITS	%	CHARGES	RÉSULTAT
ASILE		34 869	33,92%	33 634	1 235
URGENCE		9 836	9,57%	8 605	1 231
INTÉGRATION		11 749	11,43%	10 802	947
MINEURS		35 722	34,75%	32 259	3 463
INTERNATIONAL		1 215	1,18%	1 228	-13
GESTION PROPRE		9 406	9,15%	9 218	188
Total des activités hors siège		102 797	100%	95 746	7 051
Siège en gestion contrôlée (L312-1)		4 263		4 266	-3
Siège en gestion propre		1104		1104	0
TOTAL des activités avec Siège		108 164		101 116	-3
Consolidation		-1 129		-463	-666
inter facturation		-4 387		-4 387	0
Total après consolidation		102 648	100%	192 012	6 382

PRÉSENTATION PAR DÉPENDANCE EN K€	Activités	PRODUITS	%	CHARGES	RÉSULTAT
Total activités contrôlées		96 439	89,16%	89 566	6 873
Total activités en gestion propre France		10 510	9,72%	10 322	188
Total activités à l'international		1 215	1,12%	1 228	-13
Total des activités		108 164	100%	101 116	7 048
Consolidation		-1 129		-463	-666
inter facturation		-4 387		-4 387	0
Total après consolidation		102 648		96 266	6 382

ANALYSE DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

À L'ACTIF

Les immobilisations nettes ont augmenté de 25,82 % (+1 344 K€). Cette augmentation résulte des acquisitions de l'exercice pour un montant de 2 998 K€. Il s'agit principalement de la poursuite des acquisitions (logiciel de Paie, matériel de bureau, d'équipements supplémentaires pour les logements et renouvellement d'une partie du parc automobile).

La trésorerie est en hausse de 1 365 K€ et s'établit à 19 275 K€. Le plus bas de la trésorerie, qui est restée positive toute l'année, est intervenu au mois de juin.

AU PASSIF

Les fonds associatifs

Les fonds associatifs avec droit de reprise et les reports à nouveau sont constitués des résultats des activités contrôlées provenant pour l'essentiel des deux années antérieures à l'exercice clos. Ces fonds sont conservés dans l'association dans l'attente des contrôles et des décisions d'affectation des financeurs. Ils sont, pour l'essentiel, réaffectés au financement des activités de l'association

Les fonds associatifs avant intégration des résultats de l'exercice, sont en augmentation de 17,88 % à 15 080 K€, soit 58 jours d'exploitation.

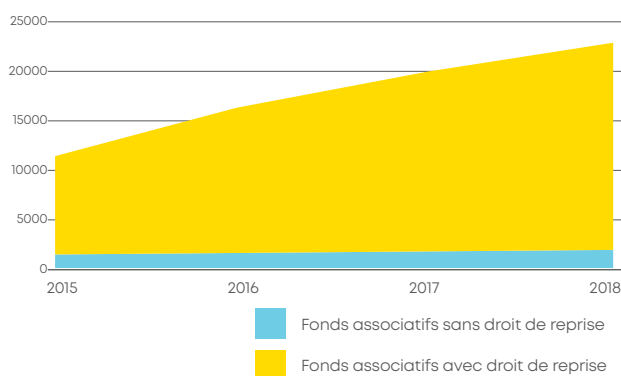
Les fonds propres sans droit de reprise, qui correspondent au propre patrimoine de France terre d'asile s'établissent à 1 762 K€. Cela représente 7 jours d'exploitation de l'association.

À noter :

La prise en compte dans les fonds associatifs sous forme de pertes, de dépenses rejetées par les financeurs pour un montant de 11 K€ supplémentaires en 2018.

L'association mène un examen précis des rejets avec éventuel recours contentieux en cas de contestation.

Évolution des fonds associatifs de 2015 à 2018 en k€



Les provisions

Le montant des provisions pour risque s'établit à 3 674 K€ en 2018 soit 10,86 % d'évolution au 31 décembre 2018.

Une provision est constituée en couvertures des risques liés au financement des Fonds Asile Migration Intégration (Fami) pour un montant de 285 K€. Les contrôles 2015 ayant commencé, les exigences demandées par ce financeur et ces incertitudes rendent ces financements complexes et incertains pour notre association.

Pour illustrer ces difficultés, notons que la créance sur le Fami au 31 décembre 2018 est de 2 188 K€.

La provision pour risques sur les baux des logements des demandeurs d'asile et des réfugiés représente 646 K€ (renforcement du suivi des dépôts de garantie et de régularisation des charges).

Les autres provisions concernent les risques liés au non renouvellement éventuel des financements de certains établissements (risques de licenciements) ainsi que la couverture des engagements d'indemnités pour les départs en retraite et la couverture des litiges en cours avec le personnel.

Les fonds dédiés

Les ressources affectées à des projets définis mais non utilisées à fin 2018, sont inscrites au compte des fonds dédiés. En fin d'exercice, elles représentent un montant de 991 K€ dont l'essentiel sera utilisé durant l'exercice 2019.

Pendant l'exercice 2018 un montant de 1 003 K€ a été consommé sur les fonds "stockés" fin 2017.

PERSPECTIVES

L'exercice 2018 est une année qui nous apporte pleinement satisfaction : malgré une forte augmentation des activités, les principaux postes de dépenses ont été maîtrisés voire mieux consommés, contribuant ainsi au résultat constaté. La gestion de l'association est tout à fait saine et exemplaire au vu des difficultés du secteur associatif.

Nous avons cependant encore quelques progrès à accomplir dans la mise en place de nos outils de gestion qui nous permettrait d'obtenir une meilleure vision de la vie de l'association et de prévoir nos investissements à plus long terme. Mais ces progrès sont conditionnés, en partie, par l'obtention de moyens humains et financiers supplémentaires.

Comme nous l'avons vu, ce résultat est un résultat comble, qui ne traduit qu'imparfaitement la réalité de nos activités (par exemple, le résultat excédentaire, lié à une suractivité de 2017, de deux millions d'euros sur l'activité Mineurs isolés est constaté en 2018, date de son paiement par le financeur), et qui ne fait pas apparaître le fait que la plus grande partie du résultat, comme c'est d'ailleurs le cas chaque année, n'appartient pas en propre à notre association. À titre de comparaison, nos activités en gestion propre ont généré un résultat de 188 K€ représentant 0,4 % du budget global.

En 2018, l'évolution de nos activités se poursuit avec la confirmation de l'importance du secteur MIE qui devient

la première activité de France terre d'asile, la relance de l'activité Intégration (dont le projet Faar) et la consolidation de l'activité Urgence. Ces évolutions montrent aussi que France terre d'asile a su, au cours de ces dernières années marquées par des mouvements migratoires très importants, adapter, compléter ses compétences pour faire face à des problématiques différentes et même, dans bien des cas, innover dans ses pratiques. Cela n'apparaît pas directement dans nos comptes, mais contribue largement à leur équilibre.

Nous avons prévu pour 2019, un budget en légère hausse par rapport à 2018, suivant en cela notre pratique de prudence en matière budgétaire. Il a été établi en fonction des activités en cours ou à venir, dont nous avons la certitude du caractère pérenne. Mais comme toujours, nous sommes largement dépendants de décisions politiques susceptibles de modifier notre environnement. Raison de plus justifiant la prudence.

Enfin, notre association, suite aux derniers débats de ses instances, s'est saisie des problèmes de la situation des déboutés et des nouvelles formes d'immigration subies, telles celles liées au réchauffement climatique. Dans ces débats et en fonction des décisions prises, il conviendra de n'en pas écarter ces conséquences financières éventuelles qu'elles impliqueraient.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

UTILISATION DES RÉSULTATS SOUS CONTRÔLE DES TIERS FINANCEURS

Sur un résultat global consolidé d'un montant de 6 382K€, la part provenant des activités contrôlées s'élève à 6 874 K€. Les organismes financeurs décideront de l'utilisation de ces fonds que l'on peut considérer en dépôt dans l'association pour le financement de ses activités.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS PROPRES

Les activités propres de l'association ont généré un excédent d'exploitation de 188 K€. L'assemblée générale de l'association décidera de l'affectation de ces résultats.

Nous proposons sur les résultats issus de projets pluriannuels d'affecter leurs résultats à des réserves dédiées (ex Pada ou Faar) afin que d'éventuels excédents intermédiaires ne soient pas affectés vers d'autres activités.

LISTE DES ACRONYMES

AAH	Allocation aux adultes handicapés	FAQ	Frequently asked questions
ADA	Allocation pour demandeur d'asile	FER	Fonds européen pour les réfugiés
AFPA	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes	FJT	Foyer jeunes travailleurs
APS	Autorisation provisoire de séjour	FLE	Français langue étrangère
ARS	Agence régionale de santé	Fnaim	Fédération nationale de l'immobilier
ARV	Aide au retour volontaire	GEIQ	Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
ASLL	Accompagnement social lié au logement	Guda	Guichet unique d'accueil des demandeurs d'asile
BAJ	Bureau d'aide juridictionnelle	HAI	Hébergement pour adultes isolés
BPI	Bénéficiaire d'une protection internationale	Huda	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile
BTP	Bâtiment travaux publics	ITF	Interdiction du territoire français
Cada	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile	JLD	Juge des libertés et de la détention
CAF	Caisses d'allocations familiales	MIE	Mineur isolé étranger
Cafda	Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile	MNA	Mineur non accompagné
CAO	Centre d'accueil et d'orientation	MOOC	Massive Open Online Course
CAES	Centre d'accueil et d'examen des situations	MST	Maladie sexuellement transmissible
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle	Ofii	Office français de l'immigration et de l'intégration
CASNAV	Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage	Ofpra	Office français de protection des réfugiés et des apatrides
CCAS	Centre communal d'action sociale	OQTF	Obligation de quitter le territoire français
CDD	Contrat à durée déterminée	Pacea	Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
CDDI	Contrat à durée déterminée d'insertion	PAI	Projet d'accompagnement individualisé
CDI	Contrat à durée indéterminée	Pada	Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile
Cerf	Conseil emploi réfugiés formation	Para	Programme d'autonomisation des régularisés de l'asile
Ceseda	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile	Pass	Permanence d'accès aux soins de santé
CHRS	Centre d'hébergement et de réadaptation sociale	PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
Cide	Convention internationale des droits de l'enfant	PEC	Parcours, emploi, compétence
CIDFF	Centre d'information du droit des femmes et des familles	PGA	Programme global d'autonomisation
CIR	Contrat d'intégration républicaine	Plie	Plan local pour l'insertion et l'emploi
CLA	Commission locale d'admission	PMI	Protection maternelle et infantile
CLAP	Comité de liaison des acteurs de promotion	PRIM	Plateforme francilienne de promotion de l'insertion par la mobilité géographique
CMU	Couverture médicale universelle	PS	Protection subsidiaire
CNDA	Commission nationale du droit d'asile	PUMA	Protection universelle maladie
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie	RDC	République démocratique du Congo
CPH	Centre provisoire d'hébergement	Reloref	Réseau pour l'emploi et le logement des réfugiés
CRA	Centre de rétention administrative	RIVP	Régie immobilière de la Ville de Paris
CRA	Commission régionale d'admission	RSA	Revenu de solidarité active
Daha	Direction de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile	RSB	Renforcer ses savoirs de base
Dalf	Diplôme approfondi de langue française	Saer	Service d'aide aux étrangers retenus
Daho	Droit à l'hébergement opposable	Sasa	Service d'assistance sociale et administrative
Dalo	Droit au logement opposable	SIAO	Service intégré de l'accueil et de l'orientation
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale	Spada	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations	UNPI	Union nationale de la propriété immobilière
Delf	Diplôme étude en langue française		
DiAir	Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés		
Diel	Direction de l'intégration emploi-logement		
DNA	Dispositif national d'accueil		
DPHRS	Dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires		
DPMIE	Direction de la protection des mineurs isolés étrangers		
Drihl	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement		
DU	Direction de l'urgence		
ETP	Équivalent temps plein		
Faar	France accueil accompagnement réinstallés		
Fami	Fonds asile migration et intégration		

LISTE DES CENTRES ET SERVICES DE FRANCE TERRE D'ASILE au 1^{er} mai 2019



AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

■ Centre d'Aurillac

Activités : accueil des demandeurs d'asile, dispositif plan migrants

15 bis avenue des Volontaires
15000 AURILLAC
04 71 48 91 00
cadaaurillac@france-terre-asile.org

■ CAO d'Aurillac

Activité : mise à l'abri provisoire des migrants

15 bis avenue des Volontaires
15000 AURILLAC
Tel : 04 71 48 91 03
caoaurillac@france-terre-asile.org



CENTRE - VAL DE LOIRE

■ Centre de Blois

Activité : accueil des demandeurs d'asile

28 avenue du Maréchal Maunoury
41000 BLOIS
02 54 42 25 32
cadablois@france-terre-asile.org

■ Centre de Romorantin-Salbris

Activité : accueil des demandeurs d'asile

52 bis avenue de Villefranche
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
02 54 98 57 01
cadaromorantin@france-terre-asile.org

■ Centre de Vendôme

Activité : accueil des demandeurs d'asile

62 avenue Gérard Yvon
41100 Vendôme
02 54 72 67 20
cadavendome@france-terre-asile.org



GRAND-EST

■ Centre de Chaumont

Activités : accueil des demandeurs d'asile, programme européen de relocalisation, centre provisoire d'hébergement

13 rue Victor Fourcaut
52000 CHAUMONT
03 25 31 11 47
cadachaumont@france-terre-asile.org



HAUTS-DE-FRANCE

■ Maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers d'Amiens

Activité : dispositif MIE

51 Mail Albert 1^{er}
80000 AMIENS
03 22 09 01 60
mie-amiens@france-terre-asile.org

■ Établissement d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers d'Arras Carnot

Activité : dispositif MIE

64 boulevard Carnot
62000 ARRAS
03 21 15 98 20
mie-arras@france-terre-asile.org

■ Maison d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers d'Arras Capucins

Activité : dispositif MIE

16 rue des Capucins
62000 ARRAS
03 91 20 10 85
secretariatmie-arras2@france-terre-asile.org

■ Maison d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers d'Arras Pierre Bolle

Activité : dispositif MIE

8 rue du 6 juin 1944
62000 ARRAS
03 21 16 02 27
secretariat-arras3@france-terre-asile.org

■ Service d'aide aux étrangers retenus - CRA de Coquelles

Activité : assistance juridique auprès des personnes retenues

Hôtel de police - boulevard du Kent
62903 COQUELLES
03 21 85 28 46
craquelles@france-terre-asile.org

■ Centre de Creil

Activité : accueil des demandeurs d'asile

7 rue des Usines
60100 CREIL
03 44 60 60 15
cadacreil@france-terre-asile.org

■ Établissement d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Liévin

Activité : dispositif MIE

11 rue Léon Blum
62800 LIÉVIN
03 21 40 36 03
mie-lievin@france-terre-asile.org

■ Établissement d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Saint-Omer

Activité : dispositif MIE

8 rue des Bleuets
62500 SAINT-OMER
03 21 11 61 29
mie-stomer@france-terre-asile.org

■ Service de maraude, d'évaluation et de mise à l'abri pour mineurs isolés étrangers de Saint-Omer

Activité : dispositif MIE

37 rue Saint-Bertin
62500 SAINT-OMER
03 21 12 33 80
maamie-stomer@france-terre-asile.org



ÎLE-DE-FRANCE

■ Centre d'Asnières-sur-Seine

Activité : accueil des demandeurs d'asile

63 avenue Gabriel Péri
92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE
01 41 11 40 90
cadahdsasnieres@france-terre-asile.org

- **Maison d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Boissy Saint-Léger ("Stéphane Hessel")**
Activité : dispositif MIE
23 boulevard de la Gare
94470 BOISSY-SAINT-LÉGER
01 56 73 10 60
mie-boissy@france-terre-asile.org
- **Centre de Châtillon**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
44 rue Louveau
92320 CHÂTILLON
01 55 48 02 60
cadachatillon@france-terre-asile.org
- **Centres d'accueil et de transit de Créteil**
Activités : accueil des demandeurs d'asile, transit
112-120 chemin Vert des Mèches
94015 CRÉTEIL Cedex
01 56 29 10 60
etabcreteil@france-terre-asile.org
transitcreteil@france-terre-asile.org
- **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Créteil**
Activités : premier accueil, Huda
24 rue Viet
94000 CRÉTEIL Cedex
01 45 17 68 80
dom94@france-terre-asile.org
- **Centre provisoire d'hébergement de Créteil**
Activité : hébergement des bénéficiaires d'une protection internationale
112-120 chemin Vert des Mèches
94015 CRÉTEIL
01 56 29 10 68
- **Maison d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Créteil ("Miguel Angel Estrella")**
Activité : dispositif MIE
112-120 chemin Vert des Mèches
94015 CRÉTEIL Cedex
01 56 29 10 85
mie-estrella@france-terre-asile.org
- **Service d'évaluation et de mise à l'abri pour mineurs isolés étrangers de Créteil**
Activité : dispositif MIE
6 rue Albert Einstein
94000 CRÉTEIL
01 42 07 09 02
mie-creteil@france-terre-asile.org
- **Centre de l'Essonne**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
101-103 avenue de Fromenteau
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
01 69 21 06 17
cadadelorge@france-terre-asile.org
- **Service d'aide aux étrangers retenus - CRA de Palaiseau**
Activité : assistance juridique auprès des personnes retenues
13 rue Émile Zola
91120 PALAISEAU
01 69 31 65 09
crapalaiseau@france-terre-asile.org
- **Centre de Paris**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
24 rue Marc Seguin
75018 PARIS
01 53 04 34 90
cadaparis@france-terre-asile.org
- **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Paris - Site Ney**
Activité : premier accueil
92 boulevard Ney
75018 PARIS
01 40 09 63 40
sasadam@france-terre-asile.org
- **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Paris - Site Doudeauville**
Activité : premier accueil
4 rue Doudeauville
75018 PARIS
01 53 26 23 80
sasadam@france-terre-asile.org
- **Kiosque - France terre d'asile/ Emmaüs Solidarité**
Activité : service d'information et d'orientation
218 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS
01 76 62 12 47
sasakiosque@france-terre-asile.org
- **Service d'hébergement pour adultes isolés - HAI**
Activité : hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile
71 rue Archereau
75019 PARIS
01 40 40 28 10
sasahai@france-terre-asile.org
- **Maraude-Migrants 75 & Acheminement**
Activité : service d'information et d'orientation
175 avenue Jean Jaurès
75019 PARIS
maraudeparis@france-terre-asile.org
- **Dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires - DPHRS**
Activité : intégration
69/71 rue Archereau
75019 PARIS
01 53 06 64 20
accueilDPHRS@france-terre-asile.org
- **Projet européen - Centre d'accueil et de préparation à l'intégration - Capi**
Activité : intégration
69/71 rue Archereau
75019 PARIS
01 53 06 64 20
capintegration@france-terre-asile.org
- **Programme d'autonomisation des régularisés de l'asile - Para**
Activité : intégration
69/71 rue Archereau
75019 PARIS
01 53 06 64 20
lepara@france-terre-asile.org
- **Résidence sociale**
Activité : logement temporaire
13 boulevard de Port Royal
75013 PARIS
01 47 07 25 84
residencesociale75@france-terre-asile.org
- **Projet européen - Réseau pour l'intégration des réinstallés**
Activité : intégration
69/71 rue Archereau
75019 PARIS
01 53 06 64 20
reseauinstalles@france-terre-asile.org
- **France accueil accompagnement réinstallés - Faar**
69/71 rue Archereau
75019 PARIS
01 53 06 64 20
- **Projet national Parrainage « duos de demain »**
69/71 rue Archereau
75019 PARIS
01 53 06 64 34
parrainage@france-terre-asile.org
- **Service de mise à l'abri pour mineurs isolés étrangers de Pajol**
Activité : dispositif MIE
29 rue Pajol
75018 PARIS
01 40 82 74 24
mie-pajol@france-terre-asile.org
- **Maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers vulnérables du boulevard Ney**
Activité : dispositif MIE
99 boulevard Ney
75018 PARIS
01 40 09 63 40
mie-ney@france-terre-asile.org
- **Maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers de la Villa Saint-Michel**
Activité : dispositif MIE
18 Villa Saint-Michel
75018 PARIS
01 42 28 00 12
mie-vsm@france-terre-asile.org

■ **Établissement d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers d'Archereau**
Activité : dispositif MIE
71/73 rue Archereau
75019 PARIS
01 40 40 27 20
mie-archereau@france-terre-asile.org

■ **Service d'aide aux étrangers retenus - CRA de Plaisir**
Activité : assistance juridique auprès des personnes retenues
889 avenue François Mitterrand
78370 PLAISIR
01 30 07 77 68
craplaisir@france-terre-asile.org

■ **Centre de Saint-Denis**
Activités : accueil des demandeurs d'asile, Huda
1 rue Édouard Vaillant
93200 SAINT-DENIS
01 48 13 95 50
cadastdenis@france-terre-asile.org

■ **Centre de Sarcelles**
Activités : accueil des demandeurs d'asile, logement-relais - Projet Reloref
Centre commercial n°2
6 boulevard Maurice Ravel
95200 SARCELLES
01 34 45 00 40
cadavaldoise@france-terre-asile.org

■ **Centre de Stains**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
54-56 rue Renelle
93240 STAINS
01 49 71 57 70
cadastains@france-terre-asile.org



NORMANDIE

■ **Centre d'Avranches**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
36 rue de Lille
50300 AVRANCHES
02 33 68 74 80
secretariatavranches@france-terre-asile.org

■ **Centre de Caen**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
320 boulevard du Val - Entrée A
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 54 54 46
cadacaen@France-terre-asile.org

■ **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Caen**
Activité : premier accueil
7 rue du Dr Roux
14000 CAEN
02 31 70 34 10
plfcaen@France-terre-asile.org

■ **Établissement d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Caen**
Activité : dispositif MIE
320 boulevard du Val - Entrée A
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 54 54 30
mie-caen@france-terre-asile.org

■ **Établissement d'accueil et accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Caen 2**
Activité : dispositif MIE
149 rue de la Délivrande
14000 CAEN
02 31 15 80 80
mie2-caen@france-terre-asile.org

■ **Centre d'Évreux**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
11 ter avenue du Château
27000 ÉVREUX
02 32 23 10 25
cadaevreux@France-terre-asile.org

■ **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile d'Évreux**
Activité : premier accueil
Les Monges - Apt 210
20 rue Plus-que-Tout
27000 ÉVREUX
02 32 28 85 99
padaevreux@france-terre-asile.org

■ **Service d'aide aux étrangers retenus du centre de rétention d'Oissel**
Activité : assistance juridique auprès des personnes retenues
École nationale de police - route des Essarts
76350 OISSEL
02 35 68 75 67
craoissel@France-terre-asile.org

■ **Centre de Rouen**
Activités : accueil des demandeurs d'asile, intégration, logement-relais - Projet Reloref
4 rue de Fontenelle
76000 ROUEN
02 32 76 23 65
cadarouen@France-terre-asile.org

■ **Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Rouen**
Activité : premier accueil
4 rue de Fontenelle
76000 ROUEN
02 35 71 00 40

■ **Centre provisoire d'hébergement de Rouen**
Activité : hébergement des bénéficiaires d'une protection internationale
13 rue Malherbe
76000 ROUEN
02 32 18 54 96
cphrouen@france-terre-asile.org

■ **Centre de Saint-Lô**
Activités : accueil des demandeurs d'asile, premier accueil, intégration, logement-relais - Projet Reloref
5 rue Houssin Dumanoir
50000 SAINT-LÔ
02 33 05 45 68
cadastaintlo@france-terre-asile.org

■ **Antenne de Cherbourg**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
9 bis rue Paul Doumer
50130 CHERBOURG-OCTEVILLE
02 33 43 72 94
cadacherbourg@france-terre-asile.org



NOUVELLE-AQUITAINE

■ **Centre de Bègles**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
Résidence Maurice Thorez Bâtiment D11
Rue de la Commune de Paris
33130 BÈGLES
05 57 59 10 66
cadagironde@france-terre-asile.org

■ **Structure de premier accueil de Bordeaux**
Activité : premier accueil
29 allée Serr
33100 BORDEAUX
05 57 80 36 69
padaaquitaine@france-terre-asile.org

■ **Centre de la Charente**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
121 rue de Saintes
16000 ANGOULÈME
05 45 60 85 55
secretariatcharente@france-terre-asile.org

■ **Antenne de Cognac**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
107 avenue Victor Hugo
16100 COGNAC
05 45 80 09 09

■ **Centre des Deux-Sèvres**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
5 rue Tartifume
79000 NIORT
05 49 04 59 35
cadaniort@france-terre-asile.org

■ **Antenne de Thouars**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
5 rue Camille Pelletan
79100 THOUARS
05 49 68 47 50

■ FAAR - SAS de SALAGNAC

Activité : intégration

Établissement public départemental
de Clairvivre
24160 SALAGNAC

■ Centre de Périgueux

Activité : accueil des demandeurs d'asile

10 rue Léon Bloy
24000 PÉRIGUEUX
05 53 08 50 22
cadaperigueux@france-terre-asile.org



OCCITANIE

■ Centre d'Auch

Activité : accueil des demandeurs d'asile

3 quai des Marronniers
32000 AUCH
05 62 05 54 82
cadaauch@france-terre-asile.org

■ Centre de Chambon-le-Château

Activité : accueil des demandeurs d'asile

L'igloo - route de Chapeauroux
48600 CHAMBON-LE-CHÂTEAU
04 66 69 58 57
cadachambon@france-terre-asile.org

■ Centre de Limoux

Activité : accueil des demandeurs d'asile

22 Rue Blériot ZAC des Pyrénées
11300 LIMOUX
04 68 69 77 90
cadaaude@france-terre-asile.org

■ Centre de Lourdes

Activité : accueil des demandeurs d'asile

23 boulevard du Lapacca
65100 LOURDES
05 62 92 45 50
cadalourdes@france-terre-asile.org



PAYS DE LA LOIRE

■ Centre du Maine-et-Loire

Activités : accueil des demandeurs d'asile, Huda, intégration, centre provisoire d'hébergement

2 rue Guillaume Lekeu
49000 ANGERS
02 41 88 01 83
cadamaineetloire@france-terre-asile.org

■ Antenne de Saumur

Activité : accueil des demandeurs d'asile

32 bis place Saint-Pierre
49400 SAUMUR
02 41 52 04 00
cadamaineetloire@france-terre-asile.org

■ CAO d'Angers

Activité : mise à l'abri provisoire des migrants

2 rue Guillaume Lekeu
49100 ANGERS
02 41 88 01 83
cadamaineetloire@france-terre-asile.org

■ Centre de Nantes (ex-Clisson)

Activité : accueil des demandeurs d'asile

1 rue de l'Allier
44000 NANTES
02 40 71 05 31
cadaclisson@france-terre-asile.org

■ Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Nantes

Activité : premier accueil

2 rue du Château de l'Éraudière
CS 60601 44306 NANTES Cedex 3
02 28 29 92 90
padanantes@france-terre-asile.org

■ Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Laval

Activité : premier accueil

1 rue du Colonel Flatters
53000 LAVAL
02 43 67 01 55
cadalaval@france-terre-asile.org

■ Centre de la Mayenne

Activités : accueil des demandeurs d'asile, Huda, intégration

16 place Louis de Hercé
53100 MAYENNE
02 43 03 71 20
cadamayenne@france-terre-asile.org



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

■ Centre de Gap

Activité : accueil des demandeurs d'asile

Immeuble Le Relais - 1^{er} étage
5C rue Capitaine de Bresson
05000 GAP
04 92 20 65 11
cadagap@france-terre-asile.org

■ CAO de Gap

Activité : mise à l'abri provisoire des migrants

Immeuble le Relais - 5c rue du Capitaine de Bresson
05000 GAP
04 92 20 65 11
caogap.ftda@gmail.com
cao.fta.guillemestre@gmail.com

■ Centre de Toulon

Activités : accueil des demandeurs d'asile, premier accueil

Espace Maurice - 141 avenue Marcel Castié
83000 TOULON
04 94 93 60 90
cadatoulon@france-terre-asile.org

BULLETIN D'ADHÉSION ANNUELLE

Organisme :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Je choisis de soutenir* France terre d'asile en adhérant ou en renouvelant mon adhésion :

- 150 € (membres bienfaiteurs)
- 100 € (personnes morales)
- 50 € (membres actifs)
- 15 € (chômeurs/étudiants)
- Adhésion gratuite réservée aux bénévoles de l'association

Je recevrai avec un reçu fiscal, les publications de France terre d'asile et la newsletter mensuelle par mail.

*La déduction fiscale :

France terre d'asile est une organisation reconnue d'intérêt général ayant un caractère social et humanitaire.

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant de votre adhésion dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (s'il excède 20 %, un report est possible sur les cinq années suivantes).

Date et signature :

MERCI DE COMPLÉTER CE BULLETIN D'ADHÉSION ET DE LE RETOURNER AVEC VOTRE RÈGLEMENT À :

**France terre d'asile - Secrétariat administratif général
24 rue Marc Seguin - 75018 Paris**

Pour toute information, contactez-nous par téléphone au 01.53.04.39.99.
ou par mail à infos@france-terre-asile.org

www.france-terre-asile.org





Siège social
24, rue Marc Seguin
75018 PARIS
Tél. : 01 53 04 39 99
infos@france-terre-asile.org
www.france-terre-asile.org

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Pris des droits de l'homme de la République française, 1989
Grande cause nationale fraternité 2004
Mention d'honneur 2010 de l'UNESCO
Statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies depuis juillet 2012
Membre du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE)
Membre de la Plate-forme des droits fondamentaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
Prix pour la promotion d'une culture universelle des droits de l'homme
Association reconnue d'intérêt général ayant un caractère social et humanitaire par arrêté préfectoral en 2018